

C.R.I.C. N° 139 (2022-2023)

5e session de la 11e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2022-2023

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission\*

**Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture**

Mardi 18 avril 2023

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i> .....	1
<i>Interpellations et questions orales</i> .....	1

*Interpellation de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'adoption en deuxième lecture de la réforme du Code du développement territorial (CoDT) » ;*

*Question orale de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'optimisation spatiale et le Stop béton » ;*

*Question orale de Mme Kapompole à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le suivi de l'actualisation du Schéma de développement territorial (SDT) » ;*

*Question orale de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les conséquences de la réforme des outils d'aménagement du territoire sur l'implantation des commerces en Wallonie » ;*

*Question orale de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les charges d'urbanisme dans la réforme du Code du développement territorial (CoDT) » ;*

*Question orale de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les aides aux communes pour la mise en œuvre de la réforme du Code du développement territorial (CoDT) et du Schéma de développement territorial (SDT) » ;*

*Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la nécessaire instauration d'un régime transitoire dans le projet de décret réformant le Code du développement territorial (CoDT) »*

Intervenants : M. le Président, Mmes Schyns, Cremasco, Kapompole, MM. Fontaine, Dodrimont, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences..... 1

*Question orale de M. Maroy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la surélévation d'immeubles existants pour lutter contre l'étalement urbain »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Maroy, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences..... 13

*Question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la saga du permis unique pour la centrale turbine gaz-vapeur (TGV) de Manage-Seneffe »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Desquesnes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....15

*Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le soutien à l'agriculture bio et la Semaine annuelle du bio »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....17

*Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'aide aux circuits courts »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....19

*Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'opportunité d'assurer la promotion des produits locaux suite au retrait des distributeurs de soda dans les écoles »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....20

*Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'impact du conflit social au sein du groupe Delhaize pour le monde agricole »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....21

*Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la déclaration de l'Union wallonne des entreprises (UWE) relative à la réindustrialisation de la Wallonie » ;*

*Question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le position paper de l'Union wallonne des entreprises (UWE) et les ambitions de durabilité » ;*

*Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les aspects économiques de la feuille de route de l'Union wallonne des entreprises (UWE) pour la réindustrialisation de la Wallonie »*

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Fontaine, Bierin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....23

*Question orale de M. Bellot à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la Belgique leader mondial de l'innovation » ;*

*Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le manque de brevets wallons »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bellot, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....27

*Question orale de M. Janssen à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'appel à projets destiné au déploiement de l'écosystème des batteries en Wallonie » ;*

*Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le déploiement de l'écosystème des batteries en Wallonie »*

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Janssen, Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....30

*Question orale de Mme Kapompole à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la société Omya à Harmegnies »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Kapompole, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....33

*Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le handicap majeur du coût de l'électricité pour les PME et indépendants wallons »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....35

*Interpellation de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les réactions désordonnées du Gouvernement wallon face à l'augmentation du prix de l'eau »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, Mme Laruelle.....36

*Reprise de la séance*.....39

*Interpellations et questions orales (Suite)*.....39

*Interpellation de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les premiers résultats des audits menés au sein de la FN Herstal »*

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Antoine, Bierin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....39

*Interpellation de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le financement et le soutien régional aux entreprises développant des projets autour de la blockchain et des cryptomonnaies »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....44

*Interpellation de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les initiatives wallonnes face aux difficultés économiques et sociales rencontrées par le groupe Aldi »*

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Antoine, Hermant, Mme Laruelle, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....47

*Question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le retard du masterplan pour la reconversion du site de Durobor »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Desquesnes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....51

*Question orale de M. Hermant à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les baux commerciaux »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Hermant, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....53

*Question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'impact du contexte européen pour la nouvelle stratégie spatiale wallonne »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bierin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....53

*Question orale de Mme Ryckmans à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le coût et l'impact des journées diplomatiques en 2020 et 2022 »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....55

*Question orale de Mme Sobry à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la préparation à la reconversion par et pour les entreprises »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Sobry, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....57

*Organisation des travaux (Suite).....59*

*Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....59*

*Interpellations et questions orales retirées.....59*

*Liste des intervenants.....60*

*Abréviations courantes.....61*

Présidence de Mme Cremasco, Présidente

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 9 heures 3 minutes.*

**Mme la Présidente.** – La séance est ouverte.

Je vous propose de commencer cette séance par un petit hommage à Paul Furlan qui nous a malheureusement quittés et qui était notre collègue du quotidien.

J'avais envie de vous partager mon vécu, car dans tous les hommages à Paul, on a peu dit qu'il était *friulano*. En fait, Furlan, cela veut dire *friulano* en langue frioulane. Je suis moi-même d'origine frioulane. J'ai rencontré Paul quand je suis arrivée au Parlement wallon via des associations frioulanes. Le Frioul en Italie, c'est une région montagneuse et assez festive. Je trouve que cela va bien à Paul. Cela fait référence à son amour de la montagne, à sa bonhomie, à son côté bon vivant. Tout cela m'inspire le Frioul. Je voudrais que l'on se souvienne de lui avec cette coloration.

Je vous propose d'observer un moment de silence en son hommage avant de commencer nos travaux.

*(L'assemblée observe un moment de silence)*

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*Examen de l'arriéré*

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Je le disais au secrétariat de la commission il y a peu : comme chaque année, on va vous envoyer un mail pour voir si les différents groupes politiques considèrent que l'on peut bouger de l'arriéré certains rapports ou avoir votre avis pour « un peu nettoyer l'arriéré » ou, en tout cas, ne pas garder des choses dont on prendra connaissance à titre individuel ou même collectif, mais pas directement en organisation des travaux de cette commission.

*(M. Bierin, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)*

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

**INTERPELLATION DE MME SCHYNS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'ADOPTION EN DEUXIÈME LECTURE DE LA RÉFORME DU CODE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (CODT) »**

**QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'OPTIMALISATION SPATIALE ET LE STOP BÉTON »**

**QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE SUIVI DE L'ACTUALISATION DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (SDT) »**

**QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES CONSÉQUENCES DE LA RÉFORME DES OUTILS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE SUR L'IMPLANTATION DES COMMERCES EN WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES  
CHARGES D'URBANISME DANS LA RÉFORME  
DU CODE DU DÉVELOPPEMENT  
TERRITORIAL (CODT) »**

**QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES  
AIDES AUX COMMUNES POUR LA MISE EN  
ŒUVRE DE LA RÉFORME DU CODE DU  
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (CODT) ET  
DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT  
TERRITORIAL (SDT) »**

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
NÉCESSAIRE INSTAURATION D'UN RÉGIME  
TRANSITOIRE DANS LE PROJET DE DÉCRET  
RÉFORMANT LE CODE DU DÉVELOPPEMENT  
TERRITORIAL (CODT) »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'interpellation et les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- Mme Schyns, sur « l'adoption en deuxième lecture de la réforme du Code du développement territorial (CoDT) » ;
- Mme Cremasco, sur « l'optimisation spatiale et le Stop béton » ;
- Mme Kapompole, sur « le suivi de l'actualisation du Schéma de développement territorial (SDT) » ;
- Mme Cremasco, sur « les conséquences de la réforme des outils d'aménagement du territoire sur l'implantation des commerces en Wallonie » ;
- Mme Cremasco, sur « les charges d'urbanisme dans la réforme du Code du développement territorial (CoDT) » ;
- Mme Cremasco, sur « les aides aux communes pour la mise en œuvre de la réforme du Code du développement territorial (CoDT) et du Schéma de développement territorial (SDT) » ;

- M. Fontaine, sur « la nécessaire instauration d'un régime transitoire dans le projet de décret réformant le Code du développement territorial (CoDT) ».

M. Dodrimont se joint à l'interpellation.

La parole est à Mme Schyns pour développer son interpellation.

**Mme Schyns** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le 4 avril, nous avons pris connaissance via un Belga que la réforme du CoDT avait été adoptée en deuxième lecture. Cela nous a un peu surpris, car vous vous étiez engagé à revenir vers le Parlement pour un débat sur l'enjeu de la réforme du CoDT.

Sur la forme, on déplore que cela n'ait pas pu avoir lieu. On aimerait que les acteurs qui ont pu travailler à l'élaboration de la réforme puissent être entendus au sein de ce Parlement. Je refais une demande officielle ici à travers cette interpellation pour qu'il y ait des auditions, à commencer par le groupe d'experts qui a élaboré une méthodologie de mesure de l'étalement urbain et une trajectoire de superficie artificialisable jusqu'à 2050 au niveau régional.

Ensuite, nous aimerions entendre votre administration, mais aussi l'Union des villes et communes ainsi que les représentants des professionnels que sont les architectes, notaires, agents immobiliers, mais aussi les syndicats agricoles ainsi que les représentants de Canopea. Ce sont des acteurs essentiels pour une mise en œuvre réussie de la réforme du CoDT.

Sur le fond, nous souhaitons que vous puissiez, dès à présent, nous exposer les principales modifications apportées par rapport à la première lecture.

Le CESE, dans un avis remis le 25 novembre, s'était montré assez critique. Je me permets de revenir brièvement sur certaines remarques.

Le premier point des remarques concerne l'opérationnalité de la réforme. Qu'en sera-t-il de la sécurité juridique à apporter concernant les projets en cours d'élaboration en dehors des centralités ? Qu'en est-il de la prise en compte des difficultés liées à la densification résidentielle en milieu urbain et de la nécessité d'adopter des mesures transitoires et d'accompagnement pour éviter une crise du logement ?

Quid de l'importance de soutenir les professionnels, mais aussi les associer, pour atteindre les objectifs de la réforme, et pas simplement leur donner des informations dans des vade-mecum, mais les associer réellement ?

Le deuxième point concerne les objectifs de réduction de l'étalement urbain. Concernant le concept d'optimisation spatiale, je trouve qu'il reste encore flou et qu'il est sujet à de multiples interprétations. Il en va de même pour la définition des centralités. On ne voit pas trop les critères pour définir les centralités,

leurs fonctionnalités et leur étendue, et l'on voit encore moins quels moyens humains seront mis à disposition des communes pour les rendre opérationnels dans les cinq ans de l'approbation du SDT.

Comme vous l'avez souligné, le concept des centralités est une clé de voûte, et le Gouvernement semble se décharger sur les communes dans la définition des centralités. Comment assurer la cohérence générale en déléguant cette responsabilité aux communes ? Un délai de cinq ans est-il raisonnable pour mettre en œuvre cette planification alors que cela fait des années que l'on attend des avancées en ce domaine auprès de la Région wallonne ?

La manière de gérer les pertes de droit de construire est également un point important. Quel sera le devenir des terrains considérés à ce jour comme urbanisables par le plan de secteur, mais dont l'urbanisation sera dissuadée suite à la mise en œuvre du SDT ou d'un SDC ? La réforme proposée n'aborde pas les possibilités d'indemnisations financières. Il y a à ce sujet des risques de recours en annulation, d'où la nécessité à court terme, selon le CESE – ce n'est pas moi qui le dis –, d'un système d'indemnisation équitable.

Le devenir de certaines zones urbanisées en dehors des centralités – comme des friches résidentielles, des centres commerciaux – pose aussi question, de même que la préservation d'espaces non bâtis au cœur des centralités indispensables à la qualité de vie et à la sauvegarde d'une identité. Enfin, la capacité pour l'administration de suivre ces modifications pose question – quand on voit les moyens actuels. C'était un point spécifique sur les objectifs de la réduction de l'étalement urbain, autrement dit, le Stop béton.

Le troisième point concerne l'amélioration du CoDT émanant de l'expérience acquise. Par rapport à l'organisation de réunions en distanciel, des précautions doivent être prises pour éviter au maximum l'exclusion numérique. Le CESE dit qu'il faut maintenir un principe de communication directe avec le citoyen. Par rapport aux recours, le CESE demande une réflexion pour éviter qu'ils n'exploient.

Concernant les sites à réaménager, la mise en œuvre d'un droit de préemption au bénéfice des autorités publiques est remise en cause, parce qu'il ne permettrait pas de conserver une maîtrise sur le foncier concerné. Quels moyens budgétaires vont être mobilisés pour ce droit de préemption ?

Sur les liens avec le Code du patrimoine, le CESE demande l'évaluation du maintien de certaines dispositions qui visent des mesures de protection en vue de leur transfert vers le Code du patrimoine ; quels sont les liens avec la réforme du Code du patrimoine qui est, on le sait, aussi en projet ?

Sur la notion d'infrastructures vertes, la liste du décret est restrictive en la limitant à la loi sur la conservation de la nature. Pour nous, elle devrait être étendue à d'autres législations wallonnes – le Code forestier, les parcs naturels. Sur la procédure conjointe plan-permis, le CESE – on le relève aussi quand il y a des choses positives – salue la clarification qui s'inscrit dans un objectif de simplification administrative.

Enfin, il me reste deux points par rapport à ce qui a été relevé par le CESE. À chaque fois, vous le voyez, il y avait des questions pour vous.

Le CESE met en garde contre les risques de dérégulation qui découlent de la disparition d'une législation spécifique, qui est l'abrogation du décret des implantations commerciales. C'est mon quatrième point. Se pose donc la question du devenir des parties de législations qui ne concernent pas l'aménagement du territoire – l'animation urbaine, l'e-commerce – et qui faisaient partie du décret des implantations commerciales. On se demande pourquoi il ne faudrait pas maintenir à titre transitoire le schéma de développement commercial régional dans l'attente de clarifications.

Qu'en sera-t-il par rapport à l'autonomie des communes dans la délivrance des permis d'implantation commerciale, en particulier celles qui auraient balisé ce développement au travers de leur SDC ?

Qu'est-il prévu au sujet de la durée des permis commerciaux que la première lecture prévoyait de ramener à durée déterminée ? Ne craignez-vous pas des problèmes de sécurité juridique sur ce point ?

Le cinquième point concerne les enjeux des mesures liées aux inondations. Pour ce qui concerne la consultation de la cellule GISER pour de nombreux actes et travaux, le CESE recommande soit de cibler et redéfinir des missions de la cellule GISER, soit de renforcer ses moyens. Comment comptez-vous prendre en compte cette recommandation ?

Enfin, la mise à jour de la cartographie de l'aléa d'inondation va impacter des zones urbanisables du plan de secteur et restreindre les possibilités de construire. Le CESE attire l'attention sur le fait que si l'impact considérable de ces contraintes physiques aboutit un jour à la nécessité d'indemniser, l'éventuelle charge financière induite serait – sera, en tout cas le CESE insiste sur cela – à charge de la Région et non des communes. Comment donner cette garantie aux nombreuses communes, quand on voit ce qu'il se passe encore aujourd'hui ?

Mes questions sont nombreuses. Elles auraient sans doute mérité un premier échange, j'espère qu'on l'aura par la suite.

De quelle manière avez-vous tenu compte des divers avis reçus, dont celui du CESE ? Quelles modifications avez-vous apportées au travers de la deuxième lecture ?

Pour clôturer, le CoDT n'est rien sans le SDT. Dans votre communiqué, vous dites : « En résumé, le CoDT fixe les grands principes, le SDT précise comment on va y parvenir au départ d'une vision redessinée pour notre territoire ».

Selon quel planning ce nouveau SDT sera-t-il soumis à enquête auprès des communes ? Envisagez-vous une présentation au Parlement ? Dans quels délais prévoyez-vous l'adoption en dernière lecture ? Cela se fera-t-il concomitamment avec l'adoption de la dernière lecture du CoDT ? Quand les textes seront-ils déposés au Parlement ?

Il y avait beaucoup de questions, mais je ne doute pas que vous aurez aussi de nombreuses réponses à y apporter, vu l'importance du sujet.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

**Mme Cremasco** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, autre parlementaire, autre technique, mais Mme Schyns a bien brossé l'ensemble de la problématique. Autre technique, parce que j'ai déposé quatre questions plutôt qu'une interpellation.

Suite à votre communication sur le nouveau Schéma de développement territorial, je fais référence au SDT, pas le code de loi, mais le schéma qui l'accompagne. Le journal *L'Écho* relatait que, selon votre cabinet – c'est une interview d'un membre de votre cabinet –, les terrains à bâtir pourront continuer à être urbanisés, mais, « à terme, en 2050, 75 % de l'urbanisation résidentielle sera dans les centralités et 25 % en dehors. Par ailleurs, les normes de densité admises hors centralité seront plus faibles ».

Derrière cette optimisation spatiale de l'espace, le concept de centralité fait son apparition dans la politique d'aménagement du territoire. Cela, vous nous l'avez déjà présenté et j'imagine que vous allez compléter cette présentation aujourd'hui sur ce concept d'optimisation spatiale qui, pour faire court, s'agit d'orienter les projets préférentiellement vers les lieux les mieux équipés.

Du coup, beaucoup d'acteurs de terrain m'ont posé la question sur cet article de *L'Écho*, en disant que construire dans les centralités pour 75 % et dans la périphérie pour 25 %, alors que l'on doit tendre vers zéro puisque c'est le Stop béton en 2050, si une meilleure localisation de l'urbanisation n'induit pas nécessairement une diminution de celle-ci. Monsieur le Ministre, pouvez-vous préciser à tous ceux qui m'ont posé la question comment le concept d'optimisation spatiale et de centralité va permettre de respecter une trajectoire de diminution de l'artificialisation des terres ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

**Mme Kapompole** (PS). – Monsieur le Ministre, comme mes collègues, à mon tour d'évoquer le Schéma de développement territorial qui, pour rappel, propose un ensemble de mesures permettant à la Wallonie d'anticiper et de répondre aux besoins futurs de la population. Il sert de fil conducteur dans les choix opérés, tant au niveau régional que local, en vue d'atteindre cet objectif commun. La Déclaration de politique régionale indique qu'il était nécessaire de procéder à une actualisation des instruments existants, singulièrement des plus obsolètes.

Avec les nouveaux impératifs liés à la transition climatique, à la lutte contre le dérèglement climatique, à la nécessité de réduire les terres artificialisées, à la préservation des surfaces non urbanisées et à la restauration de la biodiversité, nous devons recourir à de nouvelles formes de planification du développement de notre territoire.

Sans oublier, en complément, les inondations de l'été 2021 qui nous ont montré qu'il fallait repenser notre manière d'occuper l'espace public, et qu'il fallait dorénavant tenir compte des événements extrêmes qui se reproduiront plus fréquemment.

Comme mes collègues l'ont signalé, le 30 mars dernier, le Gouvernement wallon a adopté l'actualisation du Schéma de développement territorial. Pouvez-vous faire le point sur le contenu de cette actualisation ? Comment procédez-vous et quelles sont les étapes à venir ? À quelle échéance l'ensemble du processus devrait-il être terminé ?

Mon autre question est plutôt relative à ma casquette d'ancienne municipaliste. Les villes de Mons et de La Louvière deviendront-elles des pôles d'attention majeurs au sein de la nouvelle mouture du Schéma de développement territorial en cours d'actualisation ? Quels éléments pouvez-vous nous apporter à ce stade ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Cremasco pour poser ses questions.

**Mme Cremasco** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je vais commencer par les implantations commerciales. À cette occasion, vous présentez le Code du développement territorial, et ce n'est pas la première fois, car vous avez eu la gentillesse de nous informer au cours du processus de la manière selon laquelle le commerce allait être traité par rapport à cette réforme. Mme Kapompole a parlé de la lutte contre les inondations, qui est un gros point de cette réforme quant aux outils d'aménagement du territoire.

Un autre gros point sur lequel je voudrais insister ici, c'est le commerce. On a l'occasion d'en parler fréquemment dans cette commission.

Vous verrez que mes questions concernent le développement du commerce dans les centralités. C'est très important de se demander ce que l'on fait des commerces en périphérie. C'est un enjeu wallon.

Dans les nouveaux outils de développement et d'aménagement du territoire, vous faisiez remarquer que la politique des implantations commerciales intégrera le Code de l'aménagement du territoire. Avant, nous avions deux législations séparées : implantations commerciales et territoire. Maintenant, nous n'en avons plus qu'une.

Vous avez, à plusieurs reprises, évoqué la directive européenne Services qui encourageait la prise en charge des implantations commerciales dans le cadre de la réglementation sur l'aménagement du territoire. J'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer, mais je voulais le faire ici dans une question précise, car je ne comprends pas pourquoi ces considérations provenant de cette directive européenne sont l'inverse des débats auxquels j'ai assisté, notamment lors de la création du code et du décret sur les implantations commerciales de 2015. Dans le décret, il est indiqué que cette politique commerciale devait absolument être pilotée par la politique économique, plutôt qu'environnementale et territoriale.

J'ai toujours plaidé pour que cela vienne du côté environnement et aménagement du territoire, donc je vous félicite, car je pense que c'est la bonne approche. Toutefois, je me demande ce qui a changé pour que, en 2015, on me dise l'inverse et qu'aujourd'hui ce soit faisable.

Par ailleurs, deux outils accompagnaient la mise en œuvre du décret de 2015 sur les implantations commerciales : le Schéma de développement du commerce et l'Observatoire du commerce. Que vont-ils devenir puisqu'on aura plus qu'une seule législation en la matière ?

Enfin, sur le terrain, quels seront les effets du nouveau CoDT ? Les centres urbains et ruraux se vident de leur activité commerciale, vous en êtes conscient et vous êtes actif en la matière. Or, c'est un élément très important de la dynamisation de ces noyaux que le stop à l'étalement urbain. Évidemment, plus on aura d'activité, plus ce sera centripète plutôt que centrifuge.

Comment la nouvelle législation permettra-t-elle de développer davantage le commerce dans les centres plutôt qu'en périphérie ? Les projets commerciaux hors centralité seront-ils interdits ?

À l'intérieur même des centralités, les centres commerciaux auraient une influence négative sur le déploiement du petit commerce indépendant.

J'ai eu l'occasion de vous interroger aussi sur le fait que des centres commerciaux, même s'ils sont centraux, ont une influence négative, disent les experts, sur les

commerces indépendants et de proximité, proches de ces centres commerciaux.

Que fera le CoDT, qui va être réformé, pour agir sur cette problématique ?

Enfin, vous dénoncez à juste titre – vous l'avez fait plusieurs fois lors de l'annonce des outils de l'aménagement du territoire et du fait qu'ils étaient passés au Gouvernement – la suroffre de mètres carrés commerciaux. Comment le nouveau CoDT va-t-il permettre de diminuer ce nombre de mètres carrés ? Interdire de construire est une chose, mais diminuer le nombre de mètres carrés existants en est une autre, et ce n'est pas une petite mission.

D'avance, merci pour vos éléments de réponses.

Le deuxième sujet introduit par M. le Président était la charge d'urbanisme : c'est un autre élément sur lequel je voulais mettre le focus, un peu pour la même chose. Je ne sais pas si c'est un avantage ou un inconvénient, mais cela fait quand même quelque temps que je suis nos travaux et que j'y participe. J'ai donc les mêmes interrogations sur la charge d'urbanisme que sur les implantations commerciales, c'est-à-dire que vous annoncez sur la charge d'urbanisme que le cadre des charges ne sera pas étendu, mais les modalités adaptées.

La charge d'urbanisme, peut-être devrais-je d'abord faire un petit point par rapport à cela : les charges d'urbanisme ont pour but « de compenser l'impact négatif qu'un projet fait peser sur la collectivité au niveau communal, dans le respect du principe de proportionnalité ». Ce qui m'apparaît un peu contradictoire. J'ai déjà eu l'occasion de le dire plusieurs fois : c'est un peu contradictoire par rapport à l'article 1er du Code qui dit que les projets doivent contribuer à la durabilité et l'attractivité du territoire. Ils ont donc, de facto, un impact positif ; je ne vois donc pas pourquoi l'on devrait compenser l'impact négatif. Mais, encore une fois, cela ne vient pas de ce CoDT-ci, cela vient du CWATUPE, cela vient de la nuit des temps. Il y a quelque chose que je ne comprends pas fondamentalement. Puisque le projet a un impact positif, je ne vois pas comment l'on compenserait un impact négatif, autrement, de mon point de vue, il faut dire non s'il a un impact négatif, et ne pas lui donner de permis.

Dans la réforme proposée, deux modifications ont été adoptées : l'introduction de la charge d'urbanisme en numéraire et la possibilité d'autoriser la réalisation de charges en nature dans une autorisation distincte séparée. Je vous rejoins complètement sur ce point, je n'y reviendrai pas.

Dans ce cadre, l'introduction de la charge en numéraire, autrement dit la possibilité pour un promoteur de payer en monnaie sonnante et trébuchante un montant équivalent à la charge, cela m'interpelle exactement pour la même démarche que les centres commerciaux ou la politique d'implantation

commerciale. J'ai assisté à des débats qui disaient l'inverse. Ils disaient que cette possibilité avait été rejetée pour diverses raisons, mais notamment celle du risque de marchandisation de cette charge. Plus elle est en numéraire, plus c'est facile de marchander.

Pourquoi ces éléments n'apparaissent-ils plus dans le débat ? Quelles garanties avez-vous prises pour que cette charge d'urbanisme ne devienne pas un élément de négociation financière plutôt qu'un élément de négociation urbanistique ?

En outre, la réforme prévoit aussi – je trouve cela très intéressant – qu'il y ait une charge d'urbanisme. C'est intéressant puisqu'il y a la création de logements d'utilité publique. C'est plus large que du logement social, c'est du logement d'utilité publique.

Vous dites que la réforme prévoit que, lorsqu'il y a un impact négatif qui donne lieu à une charge d'urbanisme – j'ai dit à quel point je questionnais déjà la base –, mais sur la collectivité au niveau local, c'est généré par la création d'au moins 30 logements neufs. Donc il y a une condition. Ceci peut être compensé, pour 40 %, par la réalisation ou la rénovation de logements d'utilité publique, l'engagement du demandeur de céder à la commune des logements d'utilité publique ou l'engagement du demandeur de céder à la commune un droit de jouissance d'une durée minimale de 15 ans sur des logements d'utilité publique.

Ce deuxième volet, qui est la charge d'urbanisme convertie en logements, autant je pense que cela peut être vraiment intéressant, autant une question me taraude. Comment pouvez-vous garantir que ces mesures n'encouragent pas les communes à accepter des projets de logements privés qui ne correspondraient pas nécessairement à une demande, mais simplement pour obtenir des logements d'utilité publique qui sont d'ailleurs si difficiles à financer ? Je n'ignore pas la difficulté qu'ont les communes à financer ces logements d'utilité publique, mais, à partir du moment où cela devient un élément où la charge deviendra un élément de chantage, comment garantit-on que ce ne soit pas le cas et que l'on n'autorise pas des projets pour en avoir la charge d'urbanisme et la conséquence positive ?

Ma dernière question rejoint les propos développés à l'instant par mes deux collègues, sauf que je n'ai pas du tout la même version que ma collègue, Mme Schyns.

Je pense que vous avez raison – vous vous en êtes défendu plusieurs fois – de dire que, selon le principe de subsidiarité, on va laisser la main aux communes. En effet, les communes connaissent bien leur territoire. Il y a effectivement une injonction qui est donnée de la Région, mais l'idée est de leur dire de prendre la main, notamment via des développements de schémas de développement communaux et d'optimisation spatiale.

C'est une bonne chose de ne pas quitter le terrain, de permettre à ceux qui y vivent de faire émerger leurs priorités.

Le problème des mandataires locaux, ce sont les moyens humains et financiers. Je me rappelle que, lors de nos débats budgétaires sur les moyens, nous avions pointé que ceux-ci n'avaient pas augmentés pour financer des schémas de développement communaux. Vous m'aviez répondu que l'on verrait lors de l'ajustement budgétaire, que cela pouvait peut-être changer.

Comment finance-t-on les communes pour qu'elles puissent développer des schémas de développement communaux ? Il faudrait financer, au moins pour l'équivalent, les ressources humaines afin de pouvoir continuer à alimenter les communes. Vous savez comme moi que les services d'urbanisme n'ont pas la même taille dans toutes les communes ; il y a de petites communes qui ont réellement besoin d'une aide qui soit peut-être groupée de la Région. Je n'ai pas la réponse et c'est pour cela que je vous pose la question. J'aimerais connaître les axes de réflexion sur les moyens humains et financiers qui seront donnés aux communes notamment pour mettre en œuvre la réforme du CoDT et du SDT.

**M. le Président.** – La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

**M. Fontaine (PS).** – Monsieur le Ministre, l'avantage de passer en septième position c'est que beaucoup de choses ont déjà été dites. Il subsiste néanmoins deux petites choses qui n'ont pas été dites.

Comme ma collègue, Mme Schyns, vient de le dire, le Gouvernement wallon vient d'adopter, le 30 mars, en seconde lecture, le projet de décret réformant le Code de développement territorial. Si le Conseil d'État remet son avis dans les temps impartis, le projet sera réinscrit au Conseil des ministres dans un mois. On l'a dit, cette réforme est nécessaire, car elle va moderniser notre législation en matière d'aménagement de l'espace public, dans un contexte où nous devons accélérer nos efforts pour préserver l'environnement, mais aussi nous adapter face aux changements climatiques.

Cet avant-projet de décret prévoit plusieurs chapitres relatifs à l'objectif de réduction de l'étalement urbain, à la modernisation du Code de développement territorial, à l'intégration des recommandations de la Commission d'enquête chargée d'examiner les causes et la gestion des inondations de juillet 2021. Tout cela a déjà été dit.

Toute réforme de grande ampleur comme celle-ci doit prévoir des mesures transitoires afin que la transition se réalise sans perturber le travail déjà réalisé.

Il me revient que certaines communes sont inquiètes ou inquiétées relativement à ladite transition. En effet, certaines de ces communes ont déjà introduit des

schémas de développement communaux, voire pluricommunaux. Les processus sont donc en cours de réalisation moyennant le respect des procédures légales. Cependant, une inquiétude demeure dans leur chef : que va-t-il advenir des schémas de développement communaux lorsque le projet de décret sera voté définitivement ? Que prévoyez-vous comme dispositions transitoires afin de ne pas pénaliser les communes qui ont déjà réalisé un important travail ?

Le projet de décret va intégrer de nouvelles notions telles que les centralités. De quelle manière les communes pourraient-elles intégrer ces notions dans leur schéma sans devoir repartir à zéro ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Dodrimont qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**M. Dodrimont (MR).** – Je remercie les collègues qui ont déjà abordé de manière très concrète le texte tel qu'il a été adopté en deuxième lecture au Gouvernement.

Monsieur le Ministre, pour rappel, il est sur la plateforme de nos travaux parlementaires depuis le 11 avril. Nous avons pu nous imprégner de la teneur de ce texte.

Pour apporter déjà une première réponse à Mme Schyns dans le cadre de son interpellation, on ressent que ce texte est la construction de toute une série d'avis émis par les experts qui ont participé à l'élaboration des modifications du texte initial. On sent qu'il y a un retour d'expérience à travers ce qui nous est proposé. Je voudrais aussi rappeler que, à mon avis, on n'a pas vécu le même schéma de réalisation de texte sous l'empire du ministre Di Antonio lorsqu'il nous a présenté un texte il y a quelques années, dont la rigidité – je peux vous le dire pour avoir essayé de la mettre un peu à l'épreuve à l'époque, vous vous en souviendrez – faisait que l'on était très largement en dessous de l'esprit d'ouverture qui prévaut dans le texte qui nous est présenté aujourd'hui. Ce que nous avons sur la table est le fruit de réflexions d'experts, de praticiens du terrain et cela nous conduit à penser que l'on va dans la bonne direction. On est dans le cadre d'une deuxième lecture. Qui dit deuxième, dit qu'il y en aura une supplémentaire et le débat parlementaire nous permettra d'y revenir plus en détail.

Voilà pour les considérations de forme, Monsieur le Président. Sur le fond, j'aurai quelques questions à poser à M. le Ministre.

Par rapport notamment au schéma de développement communal, qui doit être élaboré dans un délai de cinq ans à partir de l'entrée en vigueur du Schéma de développement territorial, pouvez-vous nous confirmer la possibilité pour les communes d'élaborer un schéma de développement communal dit simplifié ou thématique ? Il est important de savoir dans quel cadre les communes pourront apporter leur contribution à ces

règles d'aménagement du territoire, qui sont extrêmement importantes pour tous les intervenants locaux.

Comme mes collègues vous l'ont déjà demandé, pourrions-nous disposer d'un schéma plus précis du calendrier des travaux qui vont suivre ?

Enfin, pourrions-nous vous entendre sur les grandes lignes de la réforme concernant les implantations commerciales ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Mesdames et Messieurs les Députés, merci pour vos différentes interpellations et questions concernant le sujet. Je suis évidemment à la disposition du Parlement, comme en témoignent les 90 questions et 19 interpellations que vous m'avez adressées pour les deux séances : celle-ci et celle d'il y a 15 jours.

Concernant ces dossiers, il s'agit de deux projets d'une importance capitale pour l'avenir de notre territoire et pour le développement socioéconomique, ainsi que pour l'attractivité territoriale de la Wallonie. Les réformes se poursuivent à un rythme cadencé, puisque je déposerai de façon imminente la réforme en ce qui concerne les aides à l'investissement sur la table du Gouvernement, suivie, comme je vous l'expliquerai ultérieurement, d'une autre réforme qui est prête.

En ce qui concerne le dossier qui nous préoccupe, les débats que vous formulez et les questions que vous m'adressez préfigurent le travail parlementaire qui va s'amorcer dès la troisième lecture du texte du CoDT lorsque celle-ci aura pu être bouclée à la suite de l'avis du Conseil d'État, d'ores et déjà saisi de ce dossier.

En guise de préliminaire, je souhaiterais insister sur le sens global de ma démarche. Je remercie les partenaires du Gouvernement d'y souscrire. Cette démarche vise à créer de nouveaux points d'équilibre dans le droit et la politique de l'aménagement du territoire. L'ambition est à la fois socioéconomique, en permettant à la Wallonie de se développer et de relever un certain nombre de ses défis, notamment de reconversion en ce qui concerne des étapes à franchir en termes de taux d'activité et de taux d'emploi, mais aussi, bien sûr, d'assurer à toutes les Wallonnes et à tous les Wallons un cadre de vie de qualité, qu'il soit rural ou urbain, en conservant des espaces de choix et de liberté pour tout un chacun et en inscrivant notre développement territorial dans une ambition qui vise à la fois à assurer la cohérence globale du développement wallon dans ses différents aspects, mais aussi à nous inscrire dans la trajectoire de diminution de

l'artificialisation jusqu'à arriver à 0 % net d'artificialisation à échéance 2050.

Nous avons aussi tenu compte d'un certain nombre d'enseignements, de leçons, de conséquences liés aux crises majeures que nous avons subies, qu'elles soient liées au covid ou aux inondations dramatiques de l'été 2021.

Le CoDT, quant à lui, est non seulement l'outil qui rend possible l'élaboration de cette stratégie, mais aussi le texte fondateur dans lequel viennent se sourcer un certain nombre de procédures que j'ai voulu fluidifier et adapter, tantôt pour optimiser des processus, compte tenu de la pratique, de l'expérience de terrain, et tantôt pour répondre à la Déclaration de politique régionale, dans laquelle je m'inscris fidèlement en ce qui concerne les charges d'urbanisme ou pour ce qui est de doter notre arsenal juridique d'un cadre de gestion raisonnable et pertinent en ce qui concerne les implantations commerciales.

En exécution de la Déclaration de politique régionale, la réforme du CoDT permet la poursuite des objectifs de réduction de l'étalement urbain, ainsi que de réduction de l'artificialisation des sols, en se donnant une assise juridique et en donnant au projet de SDT, le 30 mars – en même temps que la deuxième lecture du CoDT –, cette dimension d'assise juridique essentielle. En ce sens, la réforme du CoDT s'inscrit dans la suite des missions confiées par le Gouvernement au groupe d'experts en matière d'artificialisation dont nous avons déjà, en cette commission, abordé à plusieurs reprises les conclusions des travaux.

Ce projet de décret puise également ses racines dans un autre travail collaboratif, celui du groupe d'experts institué en vue de récolter auprès des acteurs de terrain les critiques ou les commentaires adressés à l'égard du CoDT entré en vigueur le 1er juin 2017, comme vous le savez. Ce groupe de travail a permis la participation des organisations représentatives, ainsi que d'un ensemble d'acteurs concernés par l'aménagement du territoire. Je ne les cite pas à nouveau, mais je leur rends hommage pour le travail effectué.

Une fois la réforme en place, des formations seront naturellement organisées. Je souhaite renvoyer au travail en cours avec la CPDT, s'agissant aussi bien du volet « recherche », notamment les vade-mecum et l'établissement d'un certain nombre d'outils, que du volet « formation », qui va concerner aussi bien les CATU que les différents interlocuteurs intervenant à l'administration régionale et les mandataires communaux, notamment ceux issus des élections de l'année prochaine.

Ces éléments sont bien intégrés dans notre programme de travail, dès cette année pour une partie, et dans la foulée, en 2024. Tout ce qui peut être anticipé

le sera, que ce soit budgétairement, en termes de formation ou d'organisation.

Le texte à l'étude prévoit aussi une modalisation dans le temps de l'optimisation spatiale. C'est un élément clé de la réforme, principe de subsidiarité bien compris. Je fais confiance aux villes et communes, je souhaite les aider dans leur prise de décision, et je vois à quel point de plus en plus de communes se saisissent de cet élément majeur qui est de déterminer la vision, le futur, la ligne stratégique qu'ils souhaitent imprimer, fixer, décider, pour le territoire communal.

Nous avons prévu un délai de cinq ans pour permettre aux villes et communes d'identifier sur leur territoire les parties de celui-ci qui constitueront les centralités. Ce délai va permettre aux villes, communes et porteurs de projets un temps de préparation, de réflexion, de maturation, de décision, et in fine de prise de responsabilité qui permette effectivement cette définition du futur du territoire local, et d'adapter les projets à cette nouvelle dynamique de réduction progressive de l'artificialisation des sols et de l'étalement urbain.

Le texte du projet de décret prévoit que l'élaboration ou la révision d'un SDP ou d'un SDC, dont l'avant-projet a été adopté par le conseil communal avant la date de l'entrée en vigueur du décret, se poursuit suivant les dispositions en vigueur avant cette date. Je réponds concernant les dispositions transitoires. Je suis cependant conscient que plusieurs SDC sont en cours d'élaboration. J'ai été hier en visite, avec mon administration, au sein de la DAL et de la DDT, les deux départements chargés de cela. Nous sommes bien conscients des mesures transitoires qu'il est indispensable d'adopter pour éviter que certains qui entament déjà ce processus, mais à travers les outils qui existent aujourd'hui, se trouvent pénalisés par une réforme. Ce serait un comble de pénaliser celles et ceux qui se sont mis en chemin plutôt qu'un certain nombre d'autres.

Dans le cadre des contacts que mon administration entretient avec les autorités locales, une note est en cours d'élaboration afin d'identifier les possibilités et la manière d'anticiper les réformes, afin de ne pas devoir remettre sur le métier un ouvrage en cours ou un outil qu'elle viendrait d'adopter.

Quant aux demandes de permis qui seraient en cours au moment de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, elles poursuivront leur instruction sur la base d'un principe bien connu qui veut que les dispositions applicables au moment de l'accusé de réception de la demande de permis continuent de s'appliquer.

Votre deuxième série de questions vise le concept d'optimisation spatiale. L'article D.I.1 tel qu'adopté en deuxième lecture le 30 mars dernier dispose que

« l'objectif du Code du développement territorial est d'assurer un développement durable et attractif du territoire dans le respect de l'optimisation spatiale. L'optimisation spatiale vise à préserver au maximum les terres et à assurer une utilisation efficiente et cohérente du sol par l'urbanisation. Elle comprend la lutte contre l'étalement urbain ».

L'optimisation spatiale est donc traitée et considérée comme un objectif d'intérêt général, qui s'inscrit dans la recherche d'un développement durable et attractif du territoire et en oriente la concrétisation vers le ou les modes d'organisation spatiale qui permettent de maximiser l'efficacité des échanges, tout en réduisant les externalités négatives sur l'environnement.

Pour être encore plus clair, voyons les deux côtés d'une pièce. Côté pile, on économise l'espace en n'urbanisant que là où c'est nécessaire. Côté face, lorsque l'on urbanise, on tente de le faire le plus judicieusement possible, en ne galvaudant ni l'espace ni la qualité de vie, et en tenant compte d'un certain nombre d'éléments, notamment la gestion des flux d'eau et d'autres paramètres encore, tels que la verdurisation.

J'ajoute que l'optimisation spatiale n'est pas un critère – au sens strict – de délivrance des permis en soi, mais bien un objectif du code qui inspire et qui doit être décliné à tous les niveaux, en particulier dans les outils planologiques, à travers le SDT, mais aussi le schéma de développement pluricommunal, SDP – je crois qu'il n'y en a pas encore aujourd'hui –, les SDC – il y en a –, les plans de secteur et les schémas d'orientation locaux.

La notion de « centralités », qui s'exprime au pluriel, constitue l'un des instruments de mise en œuvre de ce concept d'optimisation spatiale. Il s'agit de lieux de plus grand resserrement, de concentration de l'urbanisation au sein de chaque ville ou commune, c'est-à-dire des lieux qui, outre cette concentration de logements, sont aussi pourvus d'une bonne accessibilité en transports en commun et des services et équipements de base, et ce, tout en assurant la qualité de vie des habitants, la cohésion et la mixité sociale, ainsi que le développement économique.

La volonté du Gouvernement, au travers de la définition de ces centralités, induit de réfléchir à la localisation de nos développements et aux conséquences de celle-ci. Structurer le territoire, c'est réduire notre étalement urbain, maîtriser la mobilité, améliorer notre cadre de vie, mais aussi assurer l'attractivité de notre territoire, en veillant notamment à préserver nos écosystèmes.

La Wallonie – c'est heureux – est fortement maillée par un réseau de villages et de villes qui concentrent logements, services, équipements, et qui bénéficient d'une bonne accessibilité. C'est donc là qu'il faut concentrer plus largement nos développements.

Concentrer et densifier ne veut pas dire rompre avec le caractère accueillant et attractif de nos villes et de nos villages.

La revitalisation des centres, la mixité fonctionnelle, la promotion de la ville apaisée dans une logique de « ville ou village à 10 minutes » – cette notion de 10 minutes de déplacement à pied est un concept dont nous allons beaucoup parler, où les différentes fonctions se retrouvent à une proximité raisonnable – de la résidence, la valorisation des modes de transports actifs ou en commun, sont autant de principes qui accompagnent la densité et le renforcement de ces centralités.

Dans le SDT, la ville ou le village dès 10 minutes vise le modèle d'aménagement et d'organisation d'une ville ou d'un village permettant aux habitants et travailleurs un accès à moins de 10 minutes à pied ou éventuellement à vélo aux commodités principales, qu'elles soient résidentielles, commerciales ou bien encore aux espaces verts.

Je précise toutefois que, dans le cadre de la détermination des centralités par les communes elles-mêmes, les centralités pourront être déterminées en tenant compte d'un accès à moins de 15 minutes à pied aux commodités.

Le projet de Schéma de développement territorial distingue à cet égard trois types de centralités : qu'elles soient villageoises, urbaines et urbaines de pôle, notamment afin de tenir compte de la richesse multiple de nos territoires. Renforcer les centralités c'est aussi freiner et spécifier les développements permis en dehors. Les espaces excentrés, comme définis dans le projet de SDT, devront à l'avenir faire l'objet d'un développement différencié et beaucoup moins soutenu en tenant compte des atouts et spécificités de chaque espace.

C'est également au travers de ces centralités, des mesures guidant l'urbanisation qui y sont associées, que sont intégrées les principales mesures territoriales issues de la politique relative aux implantations commerciales. Il s'agit ici encore de retrouver une localisation optimale de nos commerces et ensembles commerciaux, de renforcer l'existant et de lutter contre l'étalement urbain. Conformément aux engagements de la DPR, le projet de SDT intègre donc le Schéma régional de développement commercial et contient des mesures qui vont guider l'urbanisation à propos des commerces. Elles pourront être déclinées au niveau communal par le biais des schémas de développement communaux et pluricommunaux. Ainsi, le projet de CoDT vise entre autres à catégoriser les types de commerces – légers, alimentaires et lourds – et le projet de SDT fournit les indications pour leur conférer une implantation judicieuse sur le territoire en fonction de leur superficie : inférieure à 400 mètres carrés, de 400 à 1 500 mètres carrés et au-delà de ce seuil.

Par ailleurs, en ce qui concerne les implantations commerciales, d'autres modalités sont prévues. Le but est de recentrer les implantations commerciales – nous avons tenu compte des observations émises dans la phase consultative – et d'éviter que ne soient multipliés les mètres carrés commerciaux déjà excédentaires aujourd'hui.

Pour répondre à votre question, Madame Schyns, le Gouvernement n'entend aucunement se décharger sur les villes et communes pour la définition des centralités. Au contraire, le texte que je propose fait confiance aux communes dans la définition de leurs centralités, au terme d'une réflexion qui peut être soit globale, soit thématique – nous pouvons faire un SDC d'optimisation spatiale –, et le délai raisonnable de cinq ans que je viens d'évoquer est de rigueur.

La Région aidera les communes. Elle fournira via le SDT une cartographie des centralités par défaut, établie sur une base d'un certain nombre de critères avec les scientifiques et autorités académiques mobilisées. Ce dispositif de définition des centralités pourra prendre vigueur dès l'instant où les communes ne se seront pas saisies elles-mêmes de cette possibilité.

Par ailleurs, nous allons transmettre aux communes un certain nombre d'outils. Les intercommunales seront sollicitées pour pouvoir établir les documents de base dont les auteurs de projets pourront alors faire usage. Sans minimiser l'ampleur du travail à réaliser, il est à noter que beaucoup de communes souhaitent elles-mêmes aujourd'hui se doter de ces instruments.

Je voudrais également signaler que j'ai proposé de revoir les subventions accordées aux communes pour soutenir l'intervention des auteurs de projets : d'augmenter à 75 % des honoraires et d'augmenter le montant nominal pour aider les communes à faire face à ces différents coûts.

Concernant les différents éléments liés à la valeur indicative aux éléments de compensation en ce qui concerne la valeur des terrains, je voudrais vous en référer à la législation aujourd'hui existante, à la jurisprudence du Conseil d'État en la matière. Je viendrai cependant avec un certain nombre de propositions, de manière à tenir compte des situations légitimes de nos concitoyens.

En ce qui concerne le monitoring des trajectoires et le suivi des impacts, tant sur l'environnement que sur les besoins en logements, le projet de SDT a non seulement déterminé des mesures et des indicateurs de suivi, mais a également fixé des bassins d'optimisation spatiale, permettant de monitorer le suivi de l'artificialisation, de l'imperméabilisation et de l'étalement urbain résidentiel.

Concernant l'amélioration du CoDT, sur la base de la *task force* que j'ai déjà évoquée précédemment, une série d'améliorations ont été enregistrées. Elles

concernent la participation du public, la digitalisation, la retranscription filmée des présentations d'un certain nombre de projets. D'autres modifications ont été apportées à la procédure en ce qui concerne par exemple la délivrance des permis. Les communes et villes qui se seront dotées de leurs propres centralités bénéficieront de plein droit d'un régime de décentralisation à l'intérieur de celles-ci.

Je souligne également une refonte du système des plans modificatifs, pour que cet apport de plans modifiés soit opéré au stade du recours.

Par ailleurs, le texte prévoit une rationalisation et une simplification des procédures tant pour les autorités que pour les demandeurs d'autorisation. L'accent est mis également sur un alignement des procédures, avec par ailleurs des adaptations de délais, du nombre de jours. J'en ai le détail ici, mais le temps qui m'est imparti ne me permet pas de l'évoquer. Par contre, je souhaiterais souligner la soumission des périmètres SAR à préemption. C'est un élément important pour permettre d'accélérer l'action des autorités publiques en termes de réhabilitation de ces espaces d'anciennes activités économiques et/ou industrielles.

Par ailleurs, en ce qui concerne les inondations, nous avons tenu compte des conclusions de la Commission d'enquête inondations, puisque, en complément de la circulaire du 23 décembre 2021, il est proposé de modifier le code pour renforcer la consultation des instances expertes en ce qui concerne la délivrance de permis dans des espaces soumis à risque ou à aléa d'inondation.

En outre, les demandes pour lesquelles la cellule GISER et les gestionnaires de cours d'eau doivent être consultés seront mieux ciblées. Ces instances regrettent aujourd'hui une consultation trop large, qui les empêche notamment de consacrer le temps nécessaire aux dossiers qui requièrent une réelle intervention plus approfondie de leur part.

Quant au rôle des fonctionnaires délégués, celui-ci sera étendu en ce qui concerne la délivrance de permis lorsqu'on se trouve dans les zones à risque élevé, lorsqu'ils estiment que l'on n'a pas suffisamment pris en compte notamment cet aléa d'inondation.

S'agissant du SDT, la prochaine étape sera d'organiser l'enquête publique dans les 253 communes de Wallonie francophone concernées, de soumettre le document aux modalités de la consultation transfrontière visées par la Convention d'Espoo. La consultation du public se fera du 30 mai au 14 juillet 2023 ; j'en ai déjà fait l'annonce à travers un courrier adressé à l'ensemble des collèges communaux. En ce qui concerne des séances de présentation, les 20 chefs-lieux d'arrondissement nous accueilleront, ainsi que notre administration, pour la présentation de ce document.

En ce qui concerne les charges d'urbanisme, vous avez raison de rappeler, Madame Cremasco, qu'une charge d'urbanisme est là pour compenser un impact négatif. Il ne faut donc pas travestir les charges d'urbanisme en en faisant un impôt déguisé, ni accueillir des projets en disant : « Avec cela, je vais avoir une charge d'urbanisme, donc un impôt déguisé ou un aménagement qui serait financé par les porteurs d'un projet. »

La réforme a strictement balisé et a rappelé que les charges d'urbanisme compensent un impact négatif et rien d'autre. Je le rappelle, si besoin en était encore. Il y a aussi un principe de proportionnalité qui doit être respecté. Par ailleurs, conformément à la DPR, nous avons apporté des modifications :

- l'introduction de charges non numéraires ;
- la possibilité d'autoriser la réalisation en nature dans une autorisation distincte du permis chargé ;
- la possibilité d'effectivement introduire du logement ou la mise à disposition de logements dans le cadre des charges d'urbanisme.

On a aussi prévu un certain nombre de balises par rapport à cela puisque c'est à partir de 30 logements neufs qui génèrent un impact négatif que la charge d'urbanisme visant à compenser cet impact, éventuellement négatif, doit être affectée pour 40 % de sa valeur, en lien avec des charges qui sont connectées à la mise à disposition de logements d'utilité publique, idéalement dans une mixité sociale, et ce, telle que définie dans le Code wallon de l'habitation durable.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir accordé un peu de temps complémentaire. Le sujet est abondant, les questions l'ont été tout autant, considérant que ceci est un tout premier tour, je suis à votre disposition pour répondre évidemment ultérieurement, notamment à travers vos questions écrites et autres questions ou interpellations qu'éventuellement vous souhaiteriez m'adresser, à toute autre question ou aux questions auxquelles je n'aurais pas eu le temps malgré moi de répondre. Par ailleurs, nul doute que nous aurons l'occasion d'en discuter très très largement après la troisième lecture en ce qui concerne le CoDT ou après son adoption par le Gouvernement en ce qui concerne le SDT.

Je vous remercie infiniment, notons le caractère événementiel de notre débat puisque le défunt SDER nous ramène à 1999, malgré les tentatives faites par un certain nombre de nos prédécesseurs et par le Gouvernement précédent, le CoDT qui n'avait pas pu finalement entrer en vigueur et qui finalement a été mis à mal par un recours de la Ville d'Andenne. Ce CoDT est l'adaptation de 2017 pour une petite partie, des corrections pour une autre partie, des modernisations pour d'autres. Le SDT est un travail qui nous ramène à 23 ans plus tôt, ce n'est pas rien du tout, convenons-en. Cela, vous l'aviez tous compris.

**M. le Président.** – Monsieur le Ministre, vous avez dépassé votre temps de parole de trois minutes. J'avais utilisé mes prérogatives unilatérales de président faisant fonction pour vous en ajouter déjà cinq.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – C'est pour cela que j'exprimais ma double gratitude.

**M. le Président.** – Vu l'importance du sujet et les nombreuses questions, cela me semblait tout à fait justifié.

La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (Les Engagés). – Je voudrais vraiment vous remercier pour les différentes réponses, mais vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Ministre, le sujet est tellement vaste, les questions sont tellement nombreuses qu'à notre sens, au niveau du groupe des Engagés, il faut vraiment que l'on prévoie un moment spécifique d'échanges – je me tourne vers la présidence – avant que le texte n'arrive sur les bancs de ce Parlement. Si l'on reçoit le texte sur la plateforme le jeudi soir, comme cela arrive encore très souvent, et que l'on doit se prononcer sur le texte pour le mardi, c'est juste infaisable avec un texte d'une telle ampleur. On souhaite vraiment entendre les experts sur l'artificialisation, avoir une présentation du SDT, pouvoir échanger avec l'Union des villes et communes. Pour nous, c'est essentiel.

On reviendra officiellement avec cette demande, mon chef de groupe est là pour en prendre bonne note par rapport à l'organisation des travaux de notre Parlement.

Je voudrais revenir sur trois points spécifiques.

Premièrement, au niveau des centralités, je trouve qu'il y a toujours du flou autour de cette notion. J'ai même lu à certains endroits qu'elles avaient une valeur adjudicative. Vous nous avez dit aujourd'hui qu'il y aurait une cartographie des centralités par défaut, qui serait donnée aux communes si elles-mêmes ne souhaitent pas ou n'ont pas les moyens de prendre cela en charge. Toutefois, on ne sait toujours pas aujourd'hui avec quels critères. Ce n'est absolument pas clair et cela ne va pas.

Deuxièmement, les communes, nous sommes tout à fait d'accord avec les collègues, c'est important de faire confiance aux communes et nous leur faisons confiance aussi. Elles connaissent bien leur territoire, mais il faut leur en donner les moyens. Aujourd'hui, on ne sait pas quels moyens seront mis à la disposition des communes. On ne sait pas s'il y aura assez d'auteurs de projets disponibles, pas plus que s'il y aura une cohérence

globale. Ces points d'attention sont importants pour nous.

Enfin, concernant la manière de gérer les pertes du droit à construire et les indemnisations qui seront prévues, vous nous dites que vous viendrez avec des propositions.

Je suis désolée, mais on est vraiment dans l'ordre de l'intention. Ce n'est pas suffisant au regard des pertes que certains pourraient enregistrer si, à un moment donné, un terrain qui était à bâtir ne pouvait plus l'être.

Les propositions avec lesquelles vous allez venir doivent faire l'objet d'un débat, pas uniquement en dernière minute au moment du vote et des débats sur ce texte. Ce débat doit avoir lieu en amont, pour que toutes les personnes concernées puissent aussi participer au débat au sein de ce Parlement. C'est notre rôle sur un texte d'une telle ampleur. Cela avait d'ailleurs été fait précédemment, n'en déplaise à M. Dodrimont.

Concernant ces différentes demandes que nous formulons, nous déposerons une motion sur ces différents enjeux. Nous l'ajusterons en fonction des réponses du ministre.

**M. le Président.** – La parole est Mme Cremasco.

**Mme Cremasco** (Ecolo). – J'aborde mes quatre répliques en une seule.

Monsieur le Ministre, encore merci pour cette clarification du concept d'optimisation spatiale. Mon groupe et moi-même, nous vous rejoignons complètement sur le fait qu'il faille resserrer l'urbanisation. C'est une des dimensions. Souvent, on dit : « Il faut construire moins ». C'est vrai, mais il faut aussi la resserrer. Vous prenez donc en considération les deux.

C'est un travail de longue haleine à opérer sur l'étalement urbain et vous nous avez distillé progressivement, depuis maintenant des années, les résultats de ces travaux. Il y a donc ce concept.

En revanche, vous avez dit – et je vous ai écouté très attentivement ; j'irai d'ailleurs vous relire – qu'il faut resserrer l'étalement, diminuer l'urbanisation et l'artificialisation des sols. Je n'ai toujours pas bien compris comment on allait y arriver et surtout quelles étaient les méthodes qui allaient être mises en œuvre pour arriver à zéro en 2050. Nous disposons de 25 ans pour réduire la trajectoire.

Vous dites que l'on va monitorer par bassins. Si je ne me trompe, le bassin est le territoire des fonctionnaires délégués. On va donc monitorer. Pour moi, un monitoring s'exerce a posteriori. C'est pour cette raison que je ne comprends pas bien comment on va rejoindre cette trajectoire de diminution de l'urbanisation.

Sur le commerce, je vous remercie. En effet, vous revenez avec le même principe. Je salue cette cohérence sur le resserrement du commerce dans les noyaux. Concernant la taille des centralités, il faudra déterminer s'il s'agit de centralité ou de périphérie.

Je reviens néanmoins avec ma question. Vous dites qu'il y a des mètres carrés excédentaires, que l'on ne va plus construire tout et n'importe quoi, que l'on construira dans les centralités et que l'on va resserrer.

Encore une fois, resserrer est une chose, mais arrêter de construire en est une autre ; arriver à diminuer le stock existant, c'est encore tout autre chose. C'était plutôt l'objet de ma question. Je vous remercie pour votre réponse spécifique sur les charges d'urbanisme. À cet égard, on partage vraiment la même préoccupation. J'identifie cette taxe indirecte pour le secteur à un objet de marchandage, mais je vois que vous y êtes attentif.

J'examinerai dans le détail les conditions qui sont posées par rapport à cela. Je sais que le problème est aigu. Quand j'ai mis en parallèle les logements d'utilité publique et toute la difficulté du financement de ceux-ci, les deux plateaux de la balance sont extrêmement complexes à accorder. Néanmoins, il ne faudrait pas que l'on accepte des projets pour créer du logement d'utilité publique. Pour moi, il doit alors être financé par ailleurs.

Je reprendrai les propos de M. Dodrimont par rapport à la plateforme parce que, quoi qu'il en soit, le texte, on l'a, l'avis du Conseil d'État va être analysé attentivement par nous tous, de même que les amendements que vous apporterez au texte. Dire que l'on va être tout à coup surpris par un texte qui tombe comme cela en quelques heures, cela ne sera pas faisable puisque nous avons déjà une grande partie du texte acceptée en deuxième lecture. On ne sera pas pris complètement au dépourvu. C'est peu dire parce que l'on a eu beaucoup d'éléments d'information jusque ici.

Une des dimensions est tout de même celle du débat. Madame Schyns, vous le savez bien, pour moi, on peut faire des débats sur l'aménagement du territoire pendant toute cette commission et plus encore.

Concernant la présentation du SDT, Monsieur le Ministre, vous avez rappelé le nombre de présentations que vous allez devoir faire avec vos équipes et ce n'est pas piqué des vers, nous pourrions tout de même en organiser une. Là, je me tourne vers le président faisant fonction, mais je reprendrai la présidence de la commission pour l'envisager. Une présentation du SDT ferait peut-être œuvre utile par rapport aux présentations faites dans les communes. Si M. le Ministre est d'accord avec cela, nous pourrions avoir une discussion parlementaire aussi. Cela pourrait aussi aider le reste des débats, en sachant que les communes et l'enquête publique auront le dernier mot et auront un avis déterminant, qui peuvent toutefois être alimentés aussi par un débat parlementaire. Il ne faut pas avoir de honte

en la matière, que du contraire. Les débats ici sont nourris et profonds. Je pense que cela peut effectivement alimenter le débat. Je vois le chef de groupe des Engagés opiner de la tête. Je me dis que l'on peut trouver un terrain d'entente et j'en suis persuadée. M. le ministre nous donnera certainement des éléments précis par rapport à l'agenda.

Une dernière chose, qui est fondamentale par rapport à l'aide aux communes, vous avez dit que la CPDT allait aider les dispositions, l'aide à la formation, et cetera. Je rappelle tout de même que tous les moyens de la CPDT, vous faites bien de leur faire confiance, c'est un organe important qui a besoin de moyens, on y reviendra dans les discussions à l'ajustement. C'est bien, c'est un organe fondateur et il aura un rôle important. Toutes les dispositions transitoires que vous avez énoncées par rapport à toutes les communes qui ont engagé déjà des démarches, il est important que vous y soyez vigilant.

Vous avez dit – ce n'est pas tombé dans l'oreille d'une sourde – que l'on allait revoir l'intervention aux communes. Cela me semble une ouverture substantielle par rapport au refinancement des moyens des communes pour créer ces outils.

Tous les bureaux d'urbanisme seront sollicités. Nous pouvons imaginer en cascade que c'est justement très porteur pour tous ces champs d'activité merveilleux que sont les bureaux d'urbanisme, et cetera. Cela va peut-être dynamiser tout un secteur. Nous y reviendrons dans les discussions. Je suis convaincue que vous êtes sensible à ce secteur et au développement de l'économie de ce secteur. C'est en cela que nous avons la chance d'avoir le ministre de l'Économie devant nous.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Kapompole.

**Mme Kapompole** (PS). – Je remercie M. le Ministre pour toutes les réponses apportées. J'ai apprécié que vous ayez développé un peu le concept de « ville apaisée ». Je pense que c'est vraiment dans l'intérêt des Wallonnes et des Wallons, et ce dont nous avons toutes et tous besoin.

J'ai un seul regret : je vous ai interrogé sur l'importance de faire des villes de Mons et de La Louvière des pôles d'attention majeurs au sein du SDT. Lorsque vous avez évoqué les bassins d'optimisation spatiale, il y avait sans doute des éléments que vous auriez pu nous communiquer. Avec d'autres collègues, je reviendrai sur ces aspects par la suite.

Je voudrais conclure en insistant sur un élément important pour mon groupe : le versant de la digitalisation, à savoir la fracture numérique. Pour ne laisser personne sur le côté, je pense qu'il faut tenir compte à la fois du vieillissement de la population et des zones plus en difficulté de notre territoire. Il y a vraiment un point d'attention à avoir.

Les formations pour le personnel et tout le travail qui doit être mené vis-à-vis du grand public sur cet outil tellement important pour l'avenir de la Wallonie seront, à mon avis, très utiles.

**M. le Président.** – La parole est à M. Fontaine.

**M. Fontaine** (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse qui permettra de rassurer les communes par rapport à leurs plans déjà en cours afin qu'elles ne doivent pas repartir de zéro.

**M. le Président.** – Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Schyns. La première, motivée, a été déposée par Mme Schyns et M. Desquesnes (Doc. 1310 (2022-2023) N° 1) et la seconde, pure et simple, par MM. Dodrimont, Fontaine et Mme Cremasco (Doc. 1311 (2022-2023) N° 1).

L'incident est clos.

*(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
SURÉLÉVATION D'IMMEUBLES EXISTANTS  
POUR LUTTER CONTRE L'ÉTALEMENT  
URBAIN »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la surélévation d'immeubles existants pour lutter contre l'étalement urbain ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

**M. Maroy** (MR). – Monsieur le Ministre, j'ai l'impression que ma question tombe à pic, à la suite de ce débat passionnant sur la réforme du Code du développement territorial et du Schéma de développement territorial. Les objectifs, gravés dans le marbre de la DPR, sont d'arrêter progressivement la bétonisation des sols wallons et de réduire les constructions en dehors des cœurs de village et des centres urbains.

La lutte contre l'étalement urbain est également une préoccupation chez nos voisins français. Aussi, de plus en plus de villes décident de construire en hauteur, mais pas spécialement des tours de 20 étages. Concrètement, afin de préserver l'espace dans ces villes françaises, on

surélève des immeubles existants en y ajoutant un ou plusieurs étages. Certaines villes, comme Lille, Nantes et Strasbourg, encouragent cette pratique avec des règles d'urbanisme très favorables. Les toits y sont ainsi de plus en plus convoités par les promoteurs, à la recherche d'espaces intra-muros. De leur côté, les propriétaires ou copropriétaires y voient de sérieux avantages, car vendre son toit est un moyen de financer des travaux de rénovation, notamment énergétique, souvent très coûteux.

Je précise bien qu'il ne s'agit pas de construire 10 étages supplémentaires quand il y en a déjà 10. L'idée est plutôt de rehausser un immeuble de deux étages dans un environnement où il y a d'autres immeubles un peu plus haut. Des architectes se sont d'ailleurs spécialisés dans cette discipline qui donne parfois des choses assez jolies.

À l'instar de la France, la Wallonie envisage-t-elle d'encourager la surélévation d'immeubles existants pour lutter contre l'étalement urbain ? Cette idée pourrait s'intégrer parfaitement dans les objectifs de la DPR : « Le Gouvernement soutiendra une politique régionale innovante et créative en matière d'architecture ». Qu'en pensez-vous ?

La récente réforme du CoDT et du SDT permettra-t-elle d'encourager cette surélévation ? Quels freins éventuels identifiez-vous ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, vous avez fait le lien avec la DPR, dont la page 71 précise que « le Gouvernement soutiendra une politique régionale innovante et créative en matière d'architecture et de patrimoine, et ce, en lien avec les communes ».

Les réformes du CoDT et du SDT visent à fournir des balises aux autorités communales et à les encourager à établir leurs propres outils, notamment en matière de planification de leur territoire afin d'atteindre ces objectifs d'optimisation spatiale.

C'est à dessein que je situe le débat dans cette perspective d'optimisation spatiale plutôt que dans le strict respect des perspectives démographiques. En effet, suivant les perspectives de l'IWEPS, à l'échelle wallonne, une croissance de la population de plus de 3,4 % est attendue entre 2020 et 2023. Par ailleurs, dans la même période, une croissance de 7,8 % du nombre de ménages est attendue. Ce phénomène de croissance doit cependant être nuancé, puisqu'il connaît des variations à l'échelle du territoire qui sont assez considérables d'une ville ou d'une commune à une autre.

Dans le cadre des schémas de développement communaux, les villes et communes wallonnes inscrivent une démarche de densification et de gestion parcimonieuse de leur territoire dans le cadre de leurs objectifs. De manière générale, les SDC sont l'occasion pour les communes de baliser les modalités de leur développement, de définir des critères de densification de certaines zones, mais aussi de prioriser la mise en œuvre de zones de potentiel foncier ou de ZAC, de geler le développement de ZAC périphériques, de maintenir le caractère rural de certains villages ou encore d'améliorer la qualité d'espace public. Ceci permet également d'introduire des possibilités d'innovations en ce qui concerne le gabarit des immeubles que l'on peut retrouver par exemple dans les guides en matière d'urbanisme.

Je pense que le débat que vous ouvrez est extrêmement intéressant. Jusqu'à présent, on l'a peu exploité au niveau wallon. Lorsque l'on parle de densification, on parle beaucoup de nouvelles constructions ou d'occuper la volumétrie déjà existante d'un bâtiment, parfois antérieurement affecté à d'autres utilisations par exemple. Il serait intéressant de s'inspirer d'un certain nombre d'expériences positives à l'étranger. Il y a bien sûr beaucoup de lectures ou de contributions qui existent aujourd'hui. Une étude de 2009 a été réalisée par le ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, évoquant la logique économique des constructions verticales, mais on parle là de constructions verticales d'une autre ampleur.

Il y a également des contributions en matière de littérature concernant la ville verticale, mais je n'ai pas connaissance à ce stade de réflexions menées de façon significative en Wallonie concernant les possibilités de rehaussement du bâti existant.

Dans la foulée de votre question, je me propose de faire un focus en termes d'études sur le sujet, d'en analyser aussi la dimension économique, l'impact en termes de performances énergétiques et de voir si cette approche pourrait essaimer – dans les bonnes conditions et en plein dialogue avec les autorités locales – à l'échelle de notre territoire.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Maroy.

**M. Maroy (MR).** – Je suis ravi d'avoir ouvert un champ de perspectives dans l'esprit du ministre. Je voudrais lui signaler que le potentiel est très important. Chez nos voisins français, on estime que, en moyenne, entre 10 % et 20 % des immeubles des grandes villes seraient surélevables. Certains architectes se sont spécialisés dans cette technique et, pour avoir vu quelques exemples, c'est loin d'être horrible.

Il y a deux optiques possibles : ceux qui disent que, pour lutter contre l'étalement urbain, il faut construire en hauteur. À Paris, par exemple, on multiplie la construction de tours de 20 ou 25 étages. Le Conseil de

Paris a récemment approuvé la construction de six gratte-ciel. Ici, on parle vraiment d'utiliser le potentiel d'immeubles existants en y rajoutant un ou deux étages. Ce serait une matière intéressante à creuser.

Je ne suis pas architecte ni spécialiste comme Mme Cremasco, mais je trouvais que cette tendance qui se fait jour en France est intéressante. Merci pour l'accueil intellectuellement favorable que vous y réservez. Nous verrons si c'est effectivement une piste qui est transposable chez nous, en Wallonie.

**Mme la Présidente.** – J'étais justement en train de dire, Monsieur Maroy, par rapport à votre question, qu'il y a quelques exemples en Wallonie – je vous concède qu'ils ne sont peut-être pas légion –, notamment à Liège, deux petits bijoux d'extension au-dessus des immeubles. C'est aussi parfois l'occasion de refaire une série d'immeubles. Je glissais à l'oreille de M. le Ministre que cela peut être des constructions de bois pour deux ou trois étages. Je vous confirme tout l'intérêt.

**M. Maroy (MR).** – C'est souvent le cas dans les exemples que j'ai vus.

J'insiste sur une chose, Monsieur le Ministre : de plus en plus de copropriétés sont un peu dans la mouise, si je peux m'exprimer ainsi, parce que certains ne savent pas suivre le fait qu'il faut à un moment alimenter la caisse commune pour rénover les communs, pour remplacer l'ascenseur, pour faire une rénovation énergétique. Vendre son toit à un promoteur, c'est la possibilité aussi de procéder à ces travaux. Cela peut être un *win-win* pour l'ensemble des habitants.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA SAGA  
DU PERMIS UNIQUE POUR LA CENTRALE  
TURBINE GAZ-VAPEUR (TGV) DE MANAGE-  
SENEFFE »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la saga du permis unique pour la centrale turbine gaz-vapeur (TGV) de Manage-Seneffe ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

**M. Desquesnes (Les Engagés).** – Monsieur le Ministre, je ne vais pas revenir sur les méandres de ce dossier, mais simplement sur les dernières étapes. Par défaut de prise de position commune entre vous-même et Mme la Ministre Tellier, un permis unique, qui a été délivré par les fonctionnaires délégué et technique, a été confirmé pour ce projet de centrale turbine gaz-vapeur sur le territoire de Manage et de Seneffe.

Plusieurs recours ont été introduits au Conseil d'État à l'encontre de ce permis confirmé par défaut.

Le 18 octobre dernier, il y a six mois, vous aviez confirmé, je vous cite : « opinion que j'ai déjà exprimée ici et qui veut que, lorsqu'un permis unique n'a pu faire l'objet d'une décision conjointe expresse, le conseil de la Région n'est pas en capacité de défendre les éléments de la position des ministres qui n'ont pas été retenus et que, en tout cas, il n'est pas indiqué qu'il plaide une position qui irait à l'encontre de la conviction d'un ou d'une des ministres qui a conduit à la non-signature du permis en recours. »

Bref, selon vous, très logiquement, il n'était pas question de défendre au Conseil d'État les éléments d'urbanisme qui vous paraissaient « problématiques ».

Ce n'était pas tout à fait la position de Mme la Ministre Tellier, puisqu'elle m'avait répondu à peu près au même moment que le mandat qui a été donné à l'avocat est le même que pour toutes les affaires dans lesquelles la légalité d'un acte de la Région wallonne est ou sera attaqué au Conseil d'État, à savoir défendre la légalité dudit acte. Non seulement vous n'êtes pas d'accord avec Mme Tellier, mais l'avocat a affaire à deux logiques différentes, car les ministres expriment chacun leur position.

J'aimerais que vous fassiez le point sur cette procédure contentieuse. Le dossier est-il toujours pendant ? Quelle est l'échéance d'une décision ? Confirmez-vous que l'avocat de la Wallonie tient bien la position que vous avez exprimée personnellement dans cette affaire ? Sinon, pourquoi ?

Par ailleurs, vous m'aviez indiqué – et j'élargis le propos – vouloir bétonner le principe que vous aviez énoncé et, à cette fin, solliciter votre administration afin qu'elle élabore « un protocole administratif complémentaire de collaboration entre le SPW TLPE, celui du Patrimoine, du Logement et de l'Aménagement du territoire, d'une part, et le SPW ARNE, celui de l'Environnement, pour s'assurer que les positions exprimées au nom de la Région dans les mémoires et conclusions déposées au Conseil d'État soient bien conformes aux convictions que les ministres, chacun dans leur département, ont eu à connaître du dossier ».

Sauf erreur de ma part, je n'ai jamais vu le Gouvernement être saisi d'un tel point à l'ordre du jour. Pourquoi y a-t-il un blocage ? L'approche sur laquelle vous vous étiez engagé n'a-t-elle pas pu aboutir pour

une raison x ? Ou y a-t-il un problème dans l'aspect général ? Reconnaissons qu'avoir une décision schizophrène de la Région et imposer cette schizophrénie à l'avocat qui défend un arrêté, une décision prise par l'autorité publique wallonne, cela pose quelques difficultés ; y mettre fin me semble donc de bon aloi. J'aimerais vous entendre à la fois sur le dossier et sur le principe que vous avez énoncé.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, je rappelle le contexte. Une décision du 14 septembre 2021 des fonctionnaires technique et délégué de première instance a retiré le permis unique du 12 octobre 2020 et octroyé un nouveau permis. Un premier permis conditionnel a été retiré par les fonctionnaires technique et délégué et a fait l'objet d'une nouvelle décision le 14 septembre 2021. Cette nouvelle décision a fait l'objet de plusieurs recours auprès du Gouvernement wallon, notamment par les Communes de Manage et de Seneffe.

En ce qui me concerne, je suis opposé à la délivrance de ce permis. Ma collègue avait une opinion inverse.

En l'absence de décision sur recours, la décision du 14 septembre 2021 de première instance a été confirmée par l'expiration du délai de recours.

Pourquoi me suis-je opposé à la délivrance de ce permis ? Après une visite sur place, j'ai estimé que cette centrale, à cet endroit, ne constitue pas un bon aménagement des lieux, ne répond pas aux critères habituels en la matière, notamment eu égard à la proximité immédiate d'habitations, à son impact négatif sur les entrées des entités communales concernées, et par l'impact du panache de vapeur sur les habitations voisines.

Neuf requêtes en annulation ont été adressées au Conseil d'État en avril 2022 par des riverains et par les entités communales de Manage et Seneffe. Le greffe du Conseil d'État a notifié ces requêtes en annulation au ministre-président le 3 mai 2022.

Dans le cadre de l'accord-cadre par lequel la Région a désigné les avocats chargés de défendre ses intérêts, Me Pierre Moërynck, Avocat à Bruxelles, a été désigné comme conseil pour défendre les intérêts de la Région. À ce titre, il a préparé les mémoires en réponse, lesquels ont été portés à la connaissance de mon administration en date du 30 juin 2022. Il s'agit des derniers éléments de procédures portés à ma connaissance.

Actuellement, les recours au Conseil d'État contre la décision des fonctionnaires technique et délégué sont

toujours en cours de traitement et le rapport de l'auditeur n'a pas encore été rendu dans ce dossier. C'est l'étape suivante attendue.

En matière de permis unique, la gestion de ce marché public permettant la désignation des avocats relève de l'administration de l'Environnement. En conséquence, l'avocat échange avec le fonctionnaire dirigeant de ce marché, c'est-à-dire un fonctionnaire qui relève de l'administration de l'Environnement.

Comme vous l'avez relevé, afin de permettre de défendre ma position en qualité de ministre de l'Aménagement du territoire, lorsque notamment le Gouvernement n'a pas délibéré eu égard à une position entre ma collègue et moi-même dans un sens ou dans l'autre, j'ai proposé la mise en place d'un protocole administratif de collaboration entre les deux administrations, afin que l'avocat qui représente la Région puisse disposer des analyses provenant tant de l'administration de l'Environnement que de l'administration de l'Aménagement du territoire, en ce compris des décisions ayant justifié, comme c'est le cas ici, une non-décision par positionnements différents des deux interlocuteurs ministériels concernés.

Ce protocole est toujours en cours de discussion entre l'administration de l'Environnement et l'administration de l'Aménagement du territoire. J'espère aboutir à court terme.

En ce qui concerne le dossier, je ne peux pas présager de la position de l'auditeur du Conseil d'État ou du Conseil d'État. Ceci dit, en lisant un certain nombre de moyens mis en exergue par les opposants, indépendamment des moyens en termes d'aménagement du territoire qui ont conduit à ce que je ne puisse approuver ce permis, il m'apparaît que pas mal de moyens me semblent assez évidents en termes notamment de lacunes en ce qui concerne la motivation formelle, l'impact climatique, les conditions d'exploitation, le raccordement souterrain ou aérien, l'approvisionnement en eau, l'impact paysager ou encore la qualité de l'étude d'incidence. On retrouve aussi ici les questions de localisation et de panache de fumée.

Tout en respectant totalement, évidemment, l'analyse du Conseil d'État et de son auditeur. J'essaie de lire la plupart des décisions du Conseil d'État et des rapports des auditeurs qui concernent nos décisions administratives – et il y en a pas mal. Je serais extrêmement surpris de voir que ce permis soit validé par l'auditeur et par le Conseil d'État.

Je ne prétends pas que ce sera la même décision que sur les éoliennes de Dalhem, mais j'avais tenu le même raisonnement et ce permis a effectivement été annulé.

Vous n'évoquez pas un autre dossier qui concerne indirectement les mêmes dossiers, puisque c'est la connexion sollicitée par Elia pour connecter ladite

centrale. On est ici en permis d'urbanisme. Pour d'autres raisons – soyons bien clairs –, mais à titre informatif, le permis sollicité par Elia a fait l'objet d'un refus par mes soins, de sorte qu'il n'y a pas de connexion. Je ne sais quelle est la pertinence de ce dossier, mais j'ai lu hier dans la presse spécialisée qu'il ne semble pas y avoir de nouvel appel CRM aux capacités, estimant que les disponibilités d'aujourd'hui en termes de turbines gaz-vapeur et ce qui est aujourd'hui autorisé seraient suffisants. J'emploie le conditionnel, mais on a ainsi fait un tour complet de la question, non seulement dans sa dimension juridique, mais de façon plus complète avec la connexion et aussi avec des informations très provisoires sur les éventuelles capacités résiduelles qui seraient sollicitées par le Fédéral en turbines gaz-vapeur.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour l'exhaustivité de votre réponse. À vous entendre, non seulement il y a une mine d'informations et de documents pour les avocats des neuf requérants à l'encontre de la décision par défaut de la Région, mais il y a aussi la situation assez ubuesque d'un permis qui est délivré pour un projet de centrale de turbines gaz-vapeur qui ne bénéficie pas d'un raccordement, pour lequel il n'y a pas d'autorisation à la relier au réseau.

Face à cette situation, on peut juste s'interroger : pourquoi la Wallonie paie-t-elle encore aujourd'hui un avocat pour défendre un permis dont l'intérêt et la pertinence sont visiblement nuls et non avendus ? On est dans une situation où il faut arrêter les frais. Je me permettrai de retourner vers vos autres collègues du Gouvernement pour que l'on mette un point final à cette saga et que l'on arrête de dépenser inutilement l'argent du contribuable.

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE  
SOUTIEN À L'AGRICULTURE BIO ET LA  
SEMAINE ANNUELLE DU BIO »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le soutien à l'agriculture bio et la Semaine annuelle du bio ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

**M. Fontaine** (PS). – Monsieur le Ministre, l'Union européenne voit ses fermes mixtes en nette diminution depuis 15 ans, avec une perte de 37 % selon Eurostat. Ces fermes combinant cultures et élevages n'offrent plus d'attrait pour les agriculteurs. Ainsi, 58 % des exploitations sont spécialisées dans les cultures de plein champ, les cultures permanentes comme les arbres fruitiers ou l'horticulture, ou dans l'élevage pour la production laitière.

Contrairement aux pays méditerranéens et de l'est de l'Europe, qui peuvent occuper une importante part de surface agricole, le Benelux bénéficie d'une surface réduite pour la spécialisation en cultures et se tourne de facto vers l'élevage.

La Wallonie a pourtant trouvé son équilibre entre élevage, cultures fourragères et prairies dont 12 % sont consacrés à l'agriculture biologique. Le soutien est important pour allier agriculture et environnement, avec l'octroi d'une aide forfaitaire de 4 000 euros pour le maraîchage bio sur petite surface.

L'ambition du bio est forte. Pourtant, l'agriculteur qui se veut respectueux de l'environnement et des saisons peine à trouver sa place face à la grande distribution continuant de proposer un large assortiment de fruits et de légumes de toutes saisons.

La 18e Semaine bio annuelle est programmée du 3 au 11 juin, pour des rencontres entre opérateurs bios et consommateurs, et des partages entre les professionnels du secteur.

Quelle est votre action envers la Semaine bio organisée en juin ?

Comment la promotion des productions locales de qualité et des opérateurs est-elle vécue en dehors de la Semaine bio ?

Constatez-vous une diminution des importations de produits bios au profit des productions locales de qualité ?

Comptez-vous privilégier les ventes directes à la ferme par de nouveaux mécanismes d'aide ?

Vos actions ont-elles rencontré les objectifs de la DPR ? Sinon, pourquoi ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, la crise des prix induite, notamment, par la guerre en Ukraine a eu un impact important sur le développement du secteur bio. La consommation de produits bios au niveau des

ménages a malheureusement diminué en Wallonie en 2022, tant en parts de marché qu'en dépenses totales. Cette tendance est, convenons-en, particulièrement alarmante dans la mesure où le développement du secteur bio en Wallonie a globalement toujours été porté par une demande qui était supérieure à l'offre, en tout cas de façon globale.

A contrario, une offre excédentaire par rapport à la demande induit une difficulté complémentaire d'écoulement des produits, une pression sur les prix et, in fine, un risque de retrait de la production bio des opérateurs installés dans ce mode de production. Je dois dire que c'est la première fois que l'on m'adresse aussi régulièrement des questions par rapport au fait de quitter la qualification bio pour certaines exploitations agricoles.

Au niveau du développement du secteur bio, ce contexte général n'a globalement pas été favorable à la conversion de nouveaux opérateurs en 2022, à tous les maillons de la chaîne de valeur alimentaire, qu'ils soient agriculteurs, transformateurs ou distributeurs. L'enjeu est donc de mettre en avant aujourd'hui la qualité, l'avantage, l'intérêt concurrentiel que représente l'agriculture bio aux yeux des consommateurs.

Concernant la Semaine bio, il s'agit de l'un des moments et de l'une des actions phares du programme de travail annuel de l'APAQ-W en faveur de la production bio. Son organisation récurrente fait partie intégrante du plan Bio 2030. Elle regroupe une multitude d'interventions : présentation des chiffres du bio à la presse, campagne médiatique mettant en avant une dizaine d'opérateurs ambassadeurs, soutien à l'organisation de portes ouvertes, de marchés de producteurs, et d'autres encore.

En 2022, plus de 200 activités avaient pris place durant cette semaine. En 2023, un financement complémentaire a par ailleurs été octroyé à l'APAQ-W pour renforcer l'ensemble de ses actions de promotion du bio, dont la Semaine bio, avec une visibilité médiatique inédite. Nous savons déjà qu'un grand nombre d'animations seront à nouveau au rendez-vous. En accord avec les acteurs sectoriels, l'APAQ-W se concentrera cette année sur le regard du consommateur, sur ses valeurs, sur ses motivations.

Outre la Semaine bio, le programme de travail annuel de l'APAQ-W reprend d'autres actions de promotion en faveur de la production biologique. Celles-ci font également partie intégrante du plan Bio 2030. Parmi celles-ci figurent notamment la réalisation d'études de marché, la conduite d'une campagne digitale continue à travers les réseaux sociaux, la réalisation d'une campagne automnale mettant en avant une filière particulière qui est choisie chaque année, le développement de l'outil de géolocalisation « Où trouver vos produits bios ? », l'organisation d'un business club, et cetera.

Dans le contexte actuel de baisse globale de la consommation de produits bios par les ménages en réaction à la baisse de leur pouvoir d'achat, le renforcement de ces actions de promotion est particulièrement important et attendu. La plateforme collaborative qui suit la mise en œuvre du plan Bio 2030 en a fait la première priorité pour 2023.

Les statistiques relatives à l'importation de produits ne permettent pas de déterminer la part des produits régionaux présentés dans la mesure où les produits circulent librement dans l'Union et compte tenu du fait que, conformément aux règlements européens, l'importation ne concerne que les produits issus d'un pays non membre de l'Union européenne.

Dans le cadre du plan Bio 2030, Biowallonie, en partenariat avec ConsomAction, le collectif 5C et la SOCOPRO a également lancé une initiative qui présente des tendances, à savoir un observatoire de comparaisons en termes de prix, d'origine des produits bios présents en magasins spécialisés, d'une part, et en grandes et moyennes surfaces, d'autre part.

Basés sur la comparaison d'un panier d'une vingtaine de produits de consommation courante, les premiers résultats publiés en ce mois de mars indiquent que les produits bios en magasins spécialisés ne sont globalement pas plus chers et qu'ils y sont à nouveau globalement beaucoup plus souvent d'origine wallonne ou belge.

Il s'agit toutefois de données qui sont encore indicatives, basées sur un échantillon aujourd'hui partiel et restreint.

La Wallonie soutient la vente directe à la ferme, comme vous le savez, avec la structure DiversiFerm. La nouvelle PAC, à travers sa mesure 354, soutient également les aides financières à l'investissement dans la transformation, la commercialisation des produits agricoles et dans la diversification non agricole. Conformément au plan Bio, ces aides intègrent des avantages supplémentaires en faveur de la production bio.

Voilà les éléments qui, dans le temps imparti, me permettent de répondre à votre question.

Je suis à votre disposition, comme à celle du secteur, pour poursuivre les échanges à ce propos.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Fontaine.

**M. Fontaine (PS).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour les informations que vous avez bien voulu partager avec nous ce matin.

Je prendrai connaissance attentivement de la réponse écrite que vous avez partagée. Je constate déjà, de par ce que j'ai pu entendre, que beaucoup de choses sont faites. Il faut accentuer les choses parce que, compte

tenu de la conjoncture économique et des crises successives, les risques de marche arrière sont grands et ce serait dommageable pour l'ensemble du secteur.

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'AIDE  
AUX CIRCUITS COURTS »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'aide aux circuits courts ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

**M. Fontaine** (PS). – Monsieur le Ministre, l'inflation dans les supermarchés bat des records. On peut constater, en comparaison avec le mois de mars 2022, une hausse de 31 % du coût des fruits et légumes en mars 2023.

Pour contrer cette inflation, les circuits courts se voient être une bonne solution pour économiser. En effet, la hausse est moindre face à celle de la grande distribution. Les prix sont calculés en fonction de la production et les circuits courts ont des politiques de changement bien moins agressives. Le coût des emballages a également son influence.

Malheureusement, les circuits courts, malgré leurs nombreux avantages, restent encore boudés par les consommateurs depuis la fin du confinement.

Vous me parliez, en décembre, d'une mesure du Plan stratégique wallon pour la PAC 2023-2026 concernant une aide à destination des agriculteurs, des coopératives de transformation et de commercialisation et des PME pour la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Gardez-vous à l'identique les conditions d'accès à cette aide ou une réflexion est-elle menée avec le secteur ?

Quelles sont vos conclusions du projet de mise en place de l'interface entre producteurs et acteurs de la distribution mené par la SOCOPRO et l'APAQ-W pour l'année 2022 ?

Où en sont vos objectifs 2023 de promotion de la consommation locale, notamment le projet « #JeCuisineLocal » ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, le Collège des producteurs et l'APAQ-W jouent effectivement un rôle important pour permettre aux producteurs locaux, notamment dans cette mission d'interface, de renforcer leur présence dans la grande distribution.

La mise en place d'un point de contact unique est en cours. Ce point de contact unique permettra aux agriculteurs d'avoir un endroit d'information, bien sûr unique, pour connaître les démarches à effectuer pour intégrer des acteurs de la grande ou moyenne distribution ou encore les aider dans leurs relations avec ceux-ci. Ce n'est pas toujours évident de pouvoir intégrer ses produits lorsque l'on a en face de soi des acteurs de la grande ou moyenne distribution.

En 2022, une cinquantaine de journées de dégustations en grande distribution ont été organisées et réparties sur le territoire des cinq provinces.

La programmation pour 2023 est, elle-même, en cours d'exécution.

Sur base annuelle, d'octobre 2022 à septembre 2023, 75 tranches horaires correspondant à une demi-journée ont été ou seront animées par les producteurs.

Quarante-six de ces tranches horaires ont déjà été attribuées à des magasins : 10 en novembre et 36 en mars – 9 en Hainaut et 27 en province de Luxembourg. À ce stade, 42 producteurs sont concernés et 1 864 consommateurs ont été sensibilisés. Enfin, 29 restent à pourvoir et à répartir sur mai et juin entre les provinces de Liège, de Namur et du Brabant wallon.

En marge du volet *merchandising* de l'interface, d'autres chantiers liés à ce projet sont également en cours.

L'APAQ-W développe, en collaboration avec Comeos, des formations destinées aux producteurs souhaitant commercialiser en grande distribution ou souhaitant améliorer leur mode de fonctionnement.

La mise en ligne de la plateforme Agristore a été saluée par l'ensemble du conseil d'administration de l'APAQ-W. Cette plateforme est le lieu provisoire de gestion digitale du marché B2B. La future plateforme, nettement plus sophistiquée et améliorée, est en cours d'élaboration et sera mise en ligne dans les prochains mois. Les travaux de développement en cours, qui impliquent un prestataire extérieur, n'ont toutefois pas encore permis de préciser la date exacte, mais ce sera très prochainement.

En ce qui concerne la communication B2C, le développement du projet « #JeCuisineLocal » se poursuit au travers des campagnes de communication

sur la charte, de différents événements B2C et surtout d'un environnement digital performant en évaluation constante. J'en veux pour exemple le développement d'une nouvelle application mobile qui facilitera la recherche de points de vente par les consommateurs et qui offrira une meilleure visibilité aux producteurs locaux. À nouveau, l'échéance imminente de cette application vous sera communiquée très prochainement.

Dans le cadre du Plan stratégique wallon de la PAC, tel qu'approuvé par la Commission européenne le 5 décembre dernier, et son intervention relative au soutien aux investissements des PME et coopératives de transformation et commercialisation de produits agricoles, les conditions d'accès et les démarches administratives ont été simplifiées.

En effet, contrairement à la précédente programmation, le bénéficiaire qui souhaite investir dans ce secteur peut introduire sa demande d'aide directement via le portail de l'agriculture, à la fois pour bénéficier de la part régionale et de la part européenne. L'aide de base est fixée à 10 % pour les PME et 20 % pour les SCTC, avec des majorations possibles si la production concerne des produits bios ou de qualité différenciée, ou encore en fonction du nombre de coopérateurs présents dans la coopérative.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Fontaine.

**M. Fontaine (PS).** – Je vois que beaucoup de choses sont en cours de réalisation et de mise en application. Beaucoup d'actions sont menées, tant pour le B2B que le B2C. Une simplification administrative pour les démarches envers la Région wallonne et l'Europe est également en cours. Tout cela doit être rassurant, mais nous resterons attentifs dans les mois à venir, comme vous nous l'avez proposé.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR  
« L'OPPORTUNITÉ D'ASSURER LA  
PROMOTION DES PRODUITS LOCAUX SUITE  
AU RETRAIT DES DISTRIBUTEURS DE SODA  
DANS LES ÉCOLES »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'opportunité d'assurer la promotion des produits locaux suite au retrait des distributeurs de soda dans les écoles ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

**Mme Schyns (Les Engagés).** – Monsieur le Ministre, Coca-Cola a annoncé qu'ils allaient retirer, d'ici la fin de l'année, les sodas des distributeurs de boissons installés dans les écoles secondaires. Cela doit être vu comme une opportunité de réfléchir à autre chose. Les écoles sont une compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais il pourrait y avoir des initiatives prises en concertation avec la Région wallonne dès lors que les bons réflexes alimentaires s'acquièrent dès le plus jeune âge. Nos adolescents sont trop souvent en contact ou tentés par des produits trop gras ou trop sucrés.

Des contacts sont-ils pris entre les services du SPW et l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de réfléchir à un déploiement de distributeurs de produits locaux et sains dans les établissements secondaires ?

Allez-vous, dans le cadre de la politique menée par l'APAQ-W, demander que l'administration mène des actions spécifiques ? Il y a le programme de la consommation de fruits, de lait et de légumes à l'école, mais ne serait-il pas intéressant de plancher sur autre chose ?

Ne serait-il pas intéressant d'avoir une action réunissant les établissements scolaires et les ceintures alimentaires, déjà actives dans certaines régions de Wallonie, et qu'il y ait des projets de cantine durable et saine ? Quelle action pourrait être menée en lien avec les distributeurs ? Il pourrait y avoir une participation des ceintures pour mettre en place des circuits d'approvisionnement des écoles.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, l'annonce du retrait des sodas par le groupe est encore récente ; néanmoins, indépendamment de cela, on a entamé une réflexion à cet égard. Je trouve que votre suggestion est pertinente. On doit tenir compte, pour ce faire, des éléments de logistique, de flux d'approvisionnement et tirer les leçons de certaines difficultés enregistrées dans le cadre du programme « Fruits et légumes à l'école ».

Par ailleurs, il convient d'avoir un contact avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou les pouvoirs organisateurs. L'APAQ-W gère aujourd'hui l'opération « Goûts et couleurs d'ici », qui consiste en un projet pédagogique qui s'exprime notamment à travers la mise en avant de l'agriculture wallonne et des produits locaux à travers diverses activités. L'appel à projets a sélectionné une quinzaine d'ASBL qui ont un programme de visite dans les écoles, avec le but de mettre en valeur les goûts et couleurs d'ici.

J'ai déjà évoqué dans la question précédente la plateforme Agristore qui existe au niveau de l'APAQ-W et qui, dans le respect de la loi sur les marchés publics, a pour vocation de susciter les achats de produits locaux par des acheteurs professionnels, mais aussi par ceux qui organisent des collectivités de toute nature.

Dès lors, je vais proposer que, dans la foulée de cela, un contact plus structuré puisse être organisé de manière à voir comment, sans prendre en charge une logistique et un flux d'approvisionnement de façon complète, on peut utiliser cette opportunité positivement, à la fois pour les écoles, pour les élèves et étudiants concernés et pour nos productions locales.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (Les Engagés). – Je remercie le ministre de prendre en considération les idées. C'est à l'état d'idées, mais il pourrait y avoir une niche, qui n'est pas si facile à remplir. Dans mon école, on avait essayé des produits frais et locaux ; ce n'est pas simple pour tout un tas de raisons, notamment les dates de péremption.

Si l'on travaille avec des acteurs qui s'y connaissent bien – c'est pour cela que je parlais des ceintures alimentaires –, au niveau de l'approvisionnement et de la logistique, il pourrait y avoir des solutions. Cela demande évidemment de la coordination avec la FWB. Je vais donc en parler aussi, de manière formelle ou informelle, avec la ministre de l'Éducation. C'est un sujet qui doit tous nous concerner, puisque ce sont les habitudes alimentaires des jeunes.

Aujourd'hui, il n'y a plus de distributeurs en primaire, c'est essentiellement en secondaire. Il pourrait

donc y avoir une action intéressante de sensibilisation et d'action.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR  
« L'IMPACT DU CONFLIT SOCIAL AU SEIN DU  
GROUPE DELHAIZE POUR LE MONDE  
AGRICOLE »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'impact du conflit social au sein du groupe Delhaize pour le monde agricole ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

**Mme Schyns** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le conflit qui touche Delhaize touche d'abord les employés de la société, mais aussi les producteurs, notamment les producteurs laitiers de la coopérative Biomilk. Il s'agit de 51 producteurs et d'un volume annuel de 20 millions de litres. Ils sont concernés puisqu'ils ont réalisé d'importants efforts pour proposer un lait bio de haute qualité, mais le conflit social a interrompu la demande d'un produit dont le délai de conservation est de trois jours.

Aujourd'hui, les agriculteurs se trouvent face à un problème énorme d'écoulement. Ils sont contraints de vendre le lait 28 centimes au lieu de 58 centimes, alors que les frais de production sont toujours aussi importants. Les agriculteurs espèrent donc que le groupe Delhaize tiendra sa promesse de mener des actions de promotion et que le consommateur sera au rendez-vous.

À votre initiative, des contacts ont-ils été pris avec les représentants de cette coopérative Biomilk pour pouvoir l'aider et lui permettre son activité durant le conflit social chez Delhaize qui constitue son principal client ? Relayez-vous ces problèmes au niveau du Fédéral pour veiller à ce que les difficultés de ces fournisseurs soient prises en compte ? Des outils économiques wallons pourraient-ils intervenir pour permettre à ces producteurs de trouver d'autres débouchés, pour le moment en tout cas, qui seraient plus rémunérateurs que le prix classique ?

Avez-vous connaissance de situations similaires chez d'autres fournisseurs ? Imaginez-vous des mesures de soutien ?

Enfin, dans le cadre des contacts en cours avec Delhaize, allez-vous vous assurer que les promesses formulées sont bétonnées et que le groupe ne pourra pas revenir sur la parole donnée à ces fournisseurs ? On parle de cela par rapport au passage aux franchisés.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, nous sommes en plein cœur de ce conflit, avec la première intervention du médiateur aujourd'hui, ainsi qu'une nouvelle réunion de contact entre la direction et les organisations représentatives des travailleuses et travailleurs qui a eu lieu ce matin, et dont je ne connais pas les résultats.

Indépendamment de cela, on connaît la pression que l'on retrouve dans une partie importante de la grande distribution, puisque après les décisions de fermeture de Makro et Metro, la reprise des magasins Mestdagh par Intermarché, c'est aujourd'hui le dossier de la franchisation des enseignes de Delhaize qui fait la une de l'actualité.

On se trouve par ailleurs avec des éléments liés à la situation de Biomilk. À cet égard, je précise que le siège social de cette entreprise est à ma connaissance situé en Région flamande, même si la collecte n'est pas nécessairement limitée au territoire de la Région flamande. À ce titre, c'est la Vlaamse Overheid qui est compétente, notamment pour les dispositions liées au contrôle, un certain nombre de contacts avec les opérateurs.

Si Biomilk avait son siège en Wallonie, la législation wallonne sur le paiement du lait par les laiteries wallonnes à leur producteur ne permettrait pas non plus de donner un avis sur le prix du lait accordé par Biomilk à ses producteurs, mais uniquement de voir si tous les producteurs de Biomilk seraient traités de la même façon par celle-ci.

Indépendamment de ces considérations juridiques et administratives, de manière générale et comme d'autres acteurs, Biomilk est complémentirement touché, en plus de la situation spécifique de Delhaize, par l'impact du contexte inflationniste sur les ventes de produits bios et l'effet de transfert de consommation vers des produits à bas coût. Chez Biomilk, la crise sociale de Delhaize vient s'ajouter à cette tendance. En effet, un tiers du lait produit par les coopérateurs de Biomilk est vendu chez Delhaize, le reste étant vendu à des fromageries bios ou ayant une gamme de fromages bios.

Concernant les relations que Delhaize entretient avec ses fournisseurs, vous conviendrez que je ne dispose pas de possibilité d'influence en la matière. Des règles de droit économique existent, comme pour toute

convention d'entreprise ; j'ignore de façon précise quel est le contexte juridique conventionnel entre le groupe Delhaize et la coopérative concernée. Je me propose, dans la foulée de votre question, de prendre contact avec Biomilk s'il apparaît – ce que je pense – qu'un certain nombre des coopérateurs sont wallons, de manière à voir si cette situation peut trouver à se résoudre, dépendant des réouvertures partielles d'un certain nombre des supermarchés concernés par les mouvements de grève aujourd'hui.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (Les Engagés). – Il serait en effet intéressant de prendre un premier contact avec Biomilk, voire avec votre homologue flamand, pour voir quel est l'impact et si l'on ne risque pas d'avoir une forme de crise du lait. Il ne s'agit pas que de deux ou trois producteurs, ils sont nombreux. Quand on voit l'ampleur du conflit social, on se demande ce qui pourrait se produire.

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
DÉCLARATION DE L'UNION WALLONNE DES  
ENTREPRISES (UWE) RELATIVE À LA  
RÉINDUSTRIALISATION DE LA WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE M. BIERIN À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE  
POSITION PAPER DE L'UNION WALLONNE DES  
ENTREPRISES (UWE) ET LES AMBITIONS DE  
DURABILITÉ »**

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES  
ASPECTS ÉCONOMIQUES DE LA FEUILLE DE  
ROUTE DE L'UNION WALLONNE DES  
ENTREPRISES (UWE) POUR LA  
RÉINDUSTRIALISATION DE LA WALLONIE »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- M. Fontaine, sur « la déclaration de l'Union wallonne des entreprises (UWE) relative à la réindustrialisation de la Wallonie » ;
- M. Bierin, sur « le *position paper* de l'Union wallonne des entreprises (UWE) et les ambitions de durabilité » ;
- M. Fontaine, sur « les aspects économiques de la feuille de route de l'Union wallonne des entreprises (UWE) pour la réindustrialisation de la Wallonie ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

**M. Fontaine (PS).** – Monsieur le Ministre, dans un *position paper* publié en vue d'alimenter le futur mémorandum dans le cadre des futures élections internes, l'Union wallonne des entreprises a présenté ce qui pourrait s'assimiler à une feuille de route pour la réindustrialisation de la Wallonie pour redresser économiquement la Wallonie, atteindre un meilleur taux d'emploi, mais également pour doter la Wallonie d'une souveraineté.

La crise sanitaire nous a montré à quel point nous étions dépendants de l'étranger, nous obligeant ainsi à créer un écosystème industriel plus ambitieux en Wallonie.

Pour ce faire, il faut disposer d'un meilleur cadre, plus propice au développement d'une politique industrielle, et qui intègre l'emploi, l'économie, l'environnement, mais aussi l'aménagement du territoire. Pour ce dernier point, l'Union wallonne des entreprises indique qu'« il faudrait 150 hectares de terrain en plus par an afin de pouvoir constituer une réserve permanente de 400 à 600 hectares de terrains stratégiques ».

Nous nous situons dans un contexte où il faut pouvoir tirer le meilleur profit des terres déjà exploitées afin de limiter l'étalement et l'artificialisation des sols.

Dans la presse du 7 avril, vous évoquiez la question, notamment l'absence de faisabilité technique et d'une reconversion dans le cadre de l'inventaire des sites à réaménager. Vous pointiez le côté plutôt pointilliste de l'administration et des décisions parfois inadaptées des communes.

Que faites-vous pour améliorer les choses ? Comment comptez-vous accélérer le rythme de l'assainissement des sols afin de les convertir en terrains pour faire émerger des hubs industriels ? Quelles politiques spécifiques comptez-vous mettre en œuvre pour parvenir à l'objectif repris dans la Déclaration de politique régionale, à savoir la reconversion de 100 hectares par an ?

Quelles adaptations comptez-vous apporter afin de créer des réserves stratégiques que je viens d'exprimer ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

**M. Bierin (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, ce 6 avril, l'Union wallonne des entreprises a publié un *position paper* plaidant pour un « écosystème industriel durable en Wallonie pour relever les défis de notre temps ». L'Union wallonne insiste sur l'importance de travailler dès maintenant sur les questions de transition, de souveraineté européenne et d'autonomie stratégique. Elle envisage un objectif très ambitieux pour la réindustrialisation de la Wallonie. Celui-ci est, par ailleurs, créateur d'emplois.

En effet, en tablant sur une industrie représentant 20 % du PIB, d'ici à 2030, ce sont 35 000 nouveaux emplois qui seraient créés en Wallonie, soit 5 000 emplois de plus par an.

Avez-vous pris connaissance de ce dossier ? Quelle en est votre analyse ? Quelles actions avez-vous mises en place pour atteindre cet objectif ?

Ce *position paper* laisse une place importante à l'économie circulaire dans l'industrie en faisant des propositions d'actions dans le domaine. On retrouve des pistes intéressantes que nous avons déjà soulevées ensemble, par exemple le soutien d'une économie régénératrice fondée sur le renouvellement des ressources, et qui s'assurent également de la capacité des écosystèmes à maintenir leur intégrité et leurs capacités de réparation ou de reconstitution.

L'UWE propose également de faire de la Wallonie une terre de technologies dites immortelles, fondées sur la circularité des matériaux et objets, comprenant l'économie de la fonctionnalité, la réparabilité, la maintenance prédictive et le recyclage.

La stratégie Circular Wallonia, que nous soutenons, est-elle à la hauteur des enjeux évoqués ici ? Doit-elle être renforcée afin d'y inclure les objectifs prônés par l'Union wallonne des entreprises ? Le cas échéant, comment avez-vous agi en ce sens ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

**M. Fontaine** (PS). – Monsieur le Ministre, ma question porte sur le même sujet, mais sous un angle un peu différent.

L'Union wallonne des entreprises a publié un *position paper* qui s'apparente fortement à une feuille de route en prévision des prochaines échéances électorales. Elle propose des pistes pour réindustrialiser notre Région, la considérant comme historiquement pionnière dans l'industrialisation du monde, et avec la conviction qu'elle peut redevenir une locomotive européenne.

Pour ce faire, il faut disposer d'un meilleur cadre – je le disais dans ma question précédente –, plus propice au développement d'une politique industrielle qui intègre l'emploi, l'économie, l'environnement, mais aussi l'aménagement du territoire. J'ai abordé l'axe de l'aménagement du territoire dans ma question précédente.

En économie, outre les mesures prévues dans le cadre du Plan de relance, il semble nécessaire de développer un mix de politiques visant à produire un cadre d'accueil et de maintien des activités industrielles en Wallonie, tout en gardant des garanties en matière d'emploi et de protection des travailleurs.

Comment accélérer la cadence des politiques économiques en matière de réindustrialisation de la Wallonie, plus particulièrement au regard d'un véritable cadre d'accueil et de maintien des activités industrielles en Wallonie ?

Un montant important était prévu pour investir dans le projet Legoland. Dans quelle mesure les 100 millions d'euros envisagés peuvent-ils être redirigés vers

l'accueil et le maintien d'activités industrielles sur nos différents sites industriels à réhabiliter ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Messieurs les Députés, comme l'Union wallonne des entreprises et vous-même, je crois profondément que la Wallonie peut et doit redevenir, à son échelle, un acteur majeur en matière de déploiement industriel durable. Pour ce faire, nous disposons d'atouts non négligeables en matière de recherche, d'acteurs de recherche, ainsi que de talents et d'une expérience dans un certain nombre de domaines qui méritent d'essayer plus largement dans l'économie wallonne.

Je souhaite attirer votre attention sur le contexte international. Je n'ai pas encore lu l'article, mais j'ai lu quelques échos de l'article que le *Financial Times* consacre aux moyens colossaux et aux résultats provisoires des moyens colossaux mis en œuvre par les États-Unis à la suite du Chips Act et de l'Inflation Reduction Act qui ont été décidés par le président Biden et son administration. Il semble que l'impact sur le secteur industriel et sur un certain nombre d'investissements aux États-Unis soit considérable.

J'indique cet élément parce qu'indépendamment de ce que l'on peut faire en Wallonie, un message très fort doit être porté au niveau de l'Union européenne. Si l'on ne tient pas compte de ces forces extrêmement puissantes, qui sont en mouvement, non seulement aux États-Unis – je viens de l'illustrer –, mais aussi dans d'autres parties du monde, singulièrement l'Asie, il est évident que l'on s'inscrit dans une compétition en ayant quelques poids sur nos épaules ou en ayant soi-même un handicap de départ, ou au niveau de nos entreprises, que l'on ne peut pas mésestimer. L'accès et le prix de l'énergie sont, pour une partie du secteur industriel, un élément majeur.

Croire qu'avec un coût de l'énergie qui serait durablement x pour cent supérieur à ce que les opérateurs industriels peuvent trouver – je pense singulièrement aux électro-intensifs ailleurs en Europe ou dans le monde –, fermer les yeux sur ce différentiel est une erreur fondamentale. C'est faire de la belle théorie, mais qui ne résiste pas à la vraie discussion économique et aux vraies discussions en termes d'investissements.

Indépendamment de cela, je pense – et l'Union wallonne le souligne – qu'un certain nombre d'éléments doivent être aujourd'hui mis en exergue.

Premièrement, il y a le rôle des industriels comme leaders de projets. L'Union wallonne en est bien

consciente. Il ne suffit pas de se tourner vers l'État, vers la Région, en disant : « Aidez-nous ! » Bien sûr, on doit créer le cadre favorable, les leviers qui le sont tout autant et les dispositifs qui permettent notamment la transition en matière énergétique et environnementale, mais le rôle structurant des industriels, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre d'investissements, de projets collaboratifs ou partenariaux forts, doit être souligné.

Deuxièmement, comme vous le savez, nous avons, au niveau régional, adopté la Stratégie de spécialisation intelligente – la fameuse S3 – et ciblé un certain nombre de priorités thématiques ou de domaines d'innovation stratégique comme étant le cœur de notre politique d'innovation et de notre politique industrielle. Chaque DIS est un ensemble cohérent qui fait le lien avec l'impact économique, l'impact sociétal et l'impact environnemental.

Par ailleurs, notre volonté est effectivement, à travers cela, de nous positionner et d'avoir un rôle leader dans cinq domaines, parmi lesquels les matériaux circulaires, les innovations pour une santé renforcée ou encore les chaînes agroalimentaires du futur.

Dans ce cadre stratégique, il est évident que nous devons nous spécialiser pour atteindre des masses critiques et assurer une compétitivité dans les secteurs prioritaires dans lesquels nous investissons.

Par ailleurs, le fait de pouvoir – à travers l'acquisition des compétences, la formation, le soutien à la recherche – permettre le développement de ces écosystèmes dans ces domaines prioritaires est un point absolument majeur. Sans recherche, sans innovation, sans doctorants, sans chercheurs, sans bacheliers, sans toute cette dynamique de nos centres de recherche et d'innovation en entreprise, en universités, en centres de recherche, il n'y a pas de déploiement industriel significatif imaginable.

J'ajoute que nous avons souhaité être innovants dans un certain nombre d'approches. Vous avez vu les appels à projets industriels que nous avons lancés au départ de la Wallonie par le biais de Wallonie Entreprendre pour développer différentes filières – dans l'agroalimentaire, dans le secteur des batteries plus récemment, ou bien encore le secteur du recyclage des plastiques.

Avec Wallonie Entreprendre, je souhaite que nous puissions pleinement collaborer avec nos acteurs. Je souligne leur rôle et leur expertise de l'écosystème régional. Lorsqu'on parle du pôle MecaTech dans une des chaînes de valeur prioritaires de Circular Wallonia qui cible les batteries, de Reverse Metallurgy, du cluster TWEED et bien d'autres encore, on a là les outils qui nous permettent une montée en puissance industrielle de certains projets, mais aussi de certaines entreprises. Ces différents appels doivent également nous permettre de nous inscrire dans cette dynamique européenne – que je

soutiens –, qui est notamment portée par le Net-Zero Industry Act, toujours en discussion au niveau européen, en réponse à ces fameuses décisions américaines de l'Inflation Reduction Act, dont j'ai évoqué l'ampleur il y a quelques minutes encore.

Ces différentes actions permettent de mettre en exergue le renforcement des chaînes de valeur des entreprises, qui est un des autres éléments qui est au cœur du développement de notre Région. Il est indispensable que nous puissions soutenir ces projets collaboratifs mutualisés à travers les États membres. C'est dans ce contexte notamment que je situe notre participation dans les IPCEI, ces importants projets communs d'intérêt stratégique européen, que l'Europe a elle-même fixés.

Par ailleurs, en ce qui concerne le réinvestissement des sommes potentiellement dédicacées au projet Legoland, on sait qu'il s'agissait ici d'investissements en capital. On ne parlait pas de subsides dans ce projet ; on était dans du capital ou dans du quasi-capital. Il est évident que Wallonie Entreprendre, avec le support de l'AWEx, est disponible pour participer à la construction ou à la coconstruction financière d'un certain nombre de projets.

Je m'adresse à travers vous, Mesdames et Messieurs les Députés, à l'ensemble de nos entrepreneurs wallons, à leurs structures représentatives, à l'Union wallonne des entreprises, en disant : « venez avec les différentes perspectives de projets ou avec les différentes perspectives de croissance de jeunes entreprises actives dans ces secteurs industriels, la Région wallonne sera à vos côtés pour permettre la croissance de ces entreprises, que ce soit en termes de financement ou, par exemple, en termes d'exportation ».

Monsieur Bierin, vous évoquez à juste titre les aspects « durabilité ». Les propositions de l'Union wallonne des entreprises me semblent en adéquation avec les ambitions du Gouvernement wallon telles qu'elles ont été fixées dans le plan Circular Wallonia, la stratégie wallonne de déploiement de l'économie circulaire, en février 2021. Circular Wallonia constitue un paquet de 60 mesures qui a été pensé de manière intégrée. Une évaluation est d'ailleurs en cours et nous sera communiquée de manière imminente.

Les actions menées abordent les différentes composantes de l'économie circulaire et donc notamment celles que vous mentionnez : l'économie de la fonctionnalité, la réparabilité, la maintenance prédictive et le recyclage. À côté de ces thématiques, Circular Wallonia soutient également le développement de symbioses industrielles, l'approvisionnement durable en ressources, l'écodesign et la logistique inverse.

Afin de créer un environnement propice à l'innovation, une attention particulière est portée au fait d'intégrer davantage l'économie circulaire au sein des

dynamiques d'innovation existantes. Cela s'articule avec la stratégie de spécialisation intelligente au sein de laquelle les matériaux circulaires sont une des priorités d'innovation importantes de la Région.

Ainsi, les thématiques liées à l'économie circulaire sont davantage identifiées dans les appels à projets en recherche, développement et innovation, et favorisent la collaboration des acteurs de la recherche de façon interdisciplinaire avec les acteurs industriels. Cette connexion entre la recherche – qu'elle soit fondamentale, exercée à l'université, ou partiellement appliquée – et la traduction en projets industriels et la croissance de ceux-ci traduits en autant d'emplois et d'entreprises me semble particulièrement importante et prometteuse.

Par ailleurs, sans être exhaustif, je voudrais illustrer mon propos, ce qui permet de nuancer quelques prises de position probablement trop raccourcies :

- la mise en place de projets collaboratifs liés à l'innovation circulaire à travers notamment la validation par le Gouvernement wallon de 18 projets pour une économie décarbonée et circulaire proposés par les pôles de compétitivité pour un montant total de 113 millions d'euros ;
- Wallonie Entreprendre vient de lancer un nouvel appel à projets pour un montant de 50 millions d'euros, concernant le reconditionnement, le recyclage des batteries ou de cellules de batteries, que j'ai évoqué précédemment. À cet égard, 25 millions d'euros proviennent du Gouvernement et 25 millions d'euros de Wallonie Entreprendre ;
- le développement et la structuration de six chaînes de valeur prioritaires menés en collaboration étroite avec les fédérations sectorielles, les centres de recherche, les universités, et les entreprises ;
- l'appel à projets du pôle GreenWin dont l'aboutissement a eu lieu en mars 2023 avait comme thématique ciblée la circularité dans les plastiques, en collaboration avec Plastiwin ;
- le pôle MecaTech a ouvert un appel à projets notamment ciblé sur la circularité ;
- une série d'initiatives relatives à la symbiose industrielle va se déployer dans les mois à venir au sein de plusieurs parcs d'activité économique suite à la mise en place de facilitateurs en symbiose industrielle au sein des agences de développement territorial.

On pourrait se demander ce qu'est un facilitateur en symbiose industrielle.

Je pense que c'est extrêmement intéressant de pouvoir, à travers les entreprises d'un parc d'activités ou d'un territoire d'activités important, dire : « Que peut-on faire ensemble, les uns avec les autres ? Quel *process* peut être prolongé chez le voisin ? Quel projet peut-on construire de façon concertée ? ».

Je voudrais citer encore le programme Digital 4 Circular Wallonia qui vise à activer les technologies numériques pour accélérer le déploiement de l'économie circulaire. Le 3 octobre dernier, un appel à projets a été clôturé sur les thèmes de la construction, le stockage d'énergie et le cycle de l'eau.

L'ambition de renforcer l'ancrage régional de filières industrielles, de renforcer la compétitivité des entreprises concernées et de développer l'emploi en visant notamment les entreprises à haute valeur ajoutée est bien présente.

Par ailleurs, en ce qui concerne la question relative à la reconversion des friches industrielles, permettez-moi de détailler la plupart des actions en cours, qui sont nombreuses.

Tout d'abord, nous travaillons activement à la reconversion des friches avec l'objectif de ces 100 hectares par an que vous évoquez. Je ne parle que des grandes friches dans un premier temps. Voici les dossiers soumis à financement régional, au financement du Plan de relance ou qui font l'objet de dossiers dans le cadre du FEDER, qui sont en cours :

- Carsid à Charleroi, 108 hectares, dans le cadre de la mission déléguée confiée à la SOGEPA ;
- ArcelorMittal, dont les discussions sont en cours, on en parle souvent ici, concernant un total de 282 hectares ;
- le site BASF à Feluy, avec un partenariat public-privé, dont le permis en première instance vient d'être délivré, qui concerne 65 hectares ;
- deux fiches FEDER sont déposées en ce qui concerne la reconversion à La Louvière de deux sites : Boël et une extension des activités éventuelles de logistique d'Houdeng ;
- le site Durobor, à concurrence de neuf hectares.

Indépendamment de cela, il y a une série de friches qui sont en cours dans le cadre des SAR et des sites à réaménager qui sont gérés par le SPW TLPE.

Cinquante-huit hectares ont été assainis/reconvertis dans le cadre du suivi du plan Marshall 2.vert. Une superficie totale de 413 hectares fait l'objet de présélection dans le cadre du Plan wallon d'investissement de la législature 2017-2019, dont chacun se souvient.

Par ailleurs, dans le cadre du programme SOWAFINAL 3, certains d'entre eux ont fait l'objet d'un appel spécifique où 11 sites ont été sélectionnés complémentaires pour 35 hectares.

J'ajoute encore que 39 SAR ont été récemment sélectionnés par le Gouvernement pour faire l'objet d'une réhabilitation. Ils couvrent eux-mêmes un total de 15 sites et une superficie complète de 48 hectares pour un budget de 40 millions d'euros.

S’y ajoute l’action continue de la SPAQuE, à propos de laquelle j’ai ici quelques détails que je vous réserve en version écrite. Mme la Présidente m’a accordé quelques secondes de plus, mais il serait inélégant de ma part d’en abuser, raison pour laquelle je clôture ici mon propos.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Fontaine.

**M. Fontaine (PS).** – Merci, Monsieur le Ministre. J’apprécie votre discours volontariste et les informations que vous partagez sans hésiter, sans jamais rechigner sur la longueur des propos. Je vous remercie pour tout ce que vous avez voulu partager avec nous.

Vous avez mis en exergue certains problèmes, certaines choses sur lesquelles on devait être attentif, entre autres le prix de l’énergie, mais aussi le fait qu’il faille remonter des messages forts au niveau de l’Union européenne. J’attends de voir le rôle sur le terrain du « facilitateur en symbiose ». Je demande à voir, mais je serai attentif.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Bierin.

**M. Bierin (Ecolo).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse très complète. Mes collègues Clersy et Disabato ont récemment proposé une résolution aux collègues de la majorité sur les écozonings pour étendre encore cette politique de symbiose industrielle, donc 100 % raccord sur l’intérêt de ce mécanisme.

Je partage votre analyse sur la concurrence internationale, notamment sur l’Inflation Reduction Act de l’administration Biden. J’ai l’impression qu’à ce stade, la réponse de la Commission européenne n’est pas à la hauteur. On reste sur des instruments classiques, avec des dérogations aux aides d’État pour verser des subsides, à mettre sur pied par les États membres. On manque encore d’une véritable stratégie industrielle européenne et de mesures fortes pour lutter contre la concurrence déloyale des entreprises qui ne doivent pas respecter les mêmes normes sociales ou environnementales.

Sur le prix de l’énergie, l’analyse de l’Agence internationale de l’énergie est très claire : le renouvelable est beaucoup moins cher que toutes les alternatives pour les dizaines d’années qui viennent. Mais, là aussi, il faut une vraie stratégie publique de l’ensemble de l’Union européenne.

**QUESTION ORALE DE M. BELLOT À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L’ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L’INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L’AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L’AGRICULTURE, DE L’IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
BELGIQUE LEADER MONDIAL DE  
L’INNOVATION »**

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L’ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L’INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L’AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L’AGRICULTURE, DE L’IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE  
MANQUE DE BREVETS WALLONS »**

**Mme la Présidente.** – L’ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l’Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l’Innovation, du Numérique, de l’Aménagement du territoire, de l’Agriculture, de l’IFAPME et des Centres de compétences, de :

- M. Bellot, sur « la Belgique leader mondial de l’innovation » ;
- Mme Schyns, sur « le manque de brevets wallons ».

La parole est à M. Bellot pour poser sa question.

**M. Bellot (MR).** – Monsieur le Ministre, la Belgique est leader mondial de l’innovation. C’est la concrétisation d’un potentiel, souligné par le Patent Index 2022 qui classe la Belgique première.

Septième à l’échelle européenne dans le classement du nombre de demandes de brevets déposées et neuvième à l’échelle mondiale dans le classement du nombre de demandes déposées par million d’habitants, la Belgique surpasse des puissances industrielles comme la France et les États-Unis. Dans notre pays, quatre des dix plus importants déposants sont des universités ou des instituts.

Ces résultats sont portés par certains facteurs, dont font partie nos universités performantes et la recherche de pointe. Celles-ci attirent des entreprises voulant s’implanter durablement. S’ajoutent les constats favorables selon lesquels la Belgique est dotée d’un tissu industriel solide et d’une économie avancée.

Concernant le niveau régional, les trois Régions n’ont toutefois pas le même profil en matière d’innovation.

La Flandre représente 66,4 % des demandes de brevet face à la Wallonie et à Bruxelles qui comptabilisent respectivement 19,3 % et 14,3 % des demandes. Comment expliquez-vous cet écart entre Régions flamande et wallonne ? Qu’actionnez-vous pour y remédier dans notre Région ?

La DPR évoque le rapprochement des centres wallons de recherche. Quelles mesures ont déjà été initiées pour concrétiser ce rapprochement ? Je ne doute pas que cela soit compliqué.

La Flandre peut valoriser de bons résultats depuis 10 ans puisqu'elle a regroupé tous les centres de recherche dans un pôle commun. Qu'en est-il de la réorganisation des centres en Wallonie ?

Comment accompagnez-vous les secteurs porteurs que sont les biotechnologies pour lesquelles on constate une hausse de 12,6 % des demandes de brevets, les machines spécialisées avec +52,4 % de demandes – quasiment 80 % de ces demandes émanent de la Flandre – et les produits pharmaceutiques en quasi-équilibre ?

La croissance globale des demandes, non limitée aux membres de l'OEB, était de 2,5 %. Comparez-vous notre Région à ce pourcentage ? Quelles actions engagez-vous à la suite de ce travail ? Quel est l'impact dans les secteurs de la révolution numérique – quelle importance y accorde-t-on ? – et de l'électrification des transports sur l'innovation régionale ? J'aurais pu y ajouter l'hydrogène, mais j'ai récemment vu qu'un accord avait été signé en présence du ministre-président et de vous-même pour un projet important au niveau belge.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

**Mme Schyns** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, c'est le même sujet puisque le rapport 2022 de l'Office européen des brevets vient d'être publié. Les conclusions politiques qu'il délivre pour la Wallonie sont plutôt préoccupantes : comme mon collègue l'a dit, 66,4 % des demandes de brevets belges ont été déposées par des Flamands, 19,3 % par des entreprises ou organisations wallonnes et 14,3 % par les Bruxellois.

Autrement dit, la Flandre se situe huit points de pourcentage au-dessus de sa part de la population du pays (58,5 %), Bruxelles quatre points au-dessus et la Wallonie 12 points en dessous. Pire, dans le top 10 des entreprises, universités et instituts de recherche qui investissent le plus, huit sont situés en Flandre, deux à Bruxelles et aucun en Wallonie.

En quoi est-ce important ? La statistique est un indicateur précoce des investissements que réaliseront dans les mois à venir les entreprises dans la recherche et le développement. Les entrepreneurs wallons continueront à investir proportionnellement moins que les deux autres Régions dans tous ces projets qui contribueront à bâtir notre futur.

On le sait, les différents gouvernements wallons successifs ont tous inscrit la recherche et l'innovation dans leurs priorités. Le problème se situe cependant dans leur concrétisation et, sans doute aussi, dans le

choix de carrière de nos étudiants qui ne se tournent pas assez vers les études dites STEM

Quelle lecture politique faites-vous de ces résultats ?

Pourquoi constatons-nous une forme d'échec de notre politique de la recherche et de l'innovation ?

Que pensez-vous qui doit être modifié pour que la stimulation politique que nous tentons depuis des années, « collectivement », se concrétise enfin sur le sol wallon ?

Modifierez-vous un aspect du Plan de relance wallon afin de stimuler davantage la recherche et l'innovation ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame et Monsieur les Députés, la comparaison entre la Flandre et la Wallonie ne nous est pas favorable. Même si le constat n'est pas nouveau, il doit, en effet, mobiliser un certain nombre d'efforts supplémentaires. Même si se comparer à une des régions les plus performantes d'Europe, la Flandre, n'est pas des plus pertinents et que, en comparaison à des régions européennes au tissu industriel et au profil similaire, la Wallonie se positionne honorablement ; malgré tout, il convient de prendre un certain nombre de mesures complémentaires, car la situation telle que les statistiques nous la décrivent n'est pas satisfaisante.

La Flandre l'a antérieurement déjà compris en intervenant massivement dans certains domaines considérés comme essentiels à son développement.

Le rapprochement des centres de recherche – que vous soulignez, Monsieur Bellot – est certes une piste intéressante. Mme Schyns m'a également interrogé sur le sujet. Je viendrai prochainement avec la réforme concernant les 19 centres de recherche dont nous disposons en Wallonie. L'action des centres de recherche est un élément important avec l'objectif de massification plus large que nous nous fixons.

Par ailleurs, vous évoquez un certain nombre de secteurs où les évolutions sont différentes. On constate que les secteurs où la Wallonie est reconnue à l'international et performe sont aussi les secteurs où l'on trouve, en termes d'évolution et de pourcentage, les résultats les plus positifs pour la Wallonie ; je pense singulièrement au secteur des biotechnologies.

Sans attendre, différentes mesures ont été prises depuis le début de la législature pour soutenir la performance wallonne en matière de recherche, mais

aussi singulièrement en matière de traduction des résultats de ces recherches en brevet.

Ainsi, sur ma proposition, Wallonie Entreprendre – qui ne s'appelait pas encore comme cela à l'époque – s'est vue mandatée par le Gouvernement wallon comme point de contact wallon pour l'accompagnement des entreprises à tout stade de vie et tout secteur confondu avec un objectif particulier concernant la propriété intellectuelle et donc les brevets.

Comment ce mandat spécifique confié à Wallonie Entreprendre s'organise-t-il ?

Premièrement, via un service d'aide et de conseil de première ligne avec l'identification des objectifs en termes de propriété intellectuelle à atteindre et les moyens à mettre en œuvre via la mobilisation d'un certain nombre de contacts pour mobiliser beaucoup plus de nos entrepreneurs ou de nos entreprises vers le dépôt de demandes de brevets et la couverture de leur propriété intellectuelle.

Depuis le début de ce programme, 87 demandes ont été adressées directement à Wallonie Entreprendre, via notamment les opérateurs d'accompagnement, et ont ainsi pu être traitées en 2022 ; il est question de 30 demandes depuis janvier 2023.

Il y a ainsi eu une stratégie de première ligne permettant d'identifier et de ramener vers Wallonie Entreprendre un certain nombre d'interlocuteurs susceptibles de déposer des demandes de brevet et d'obtenir la protection de leur propriété intellectuelle.

Deuxièmement, il y a un catalogue d'experts privés. Ce n'est pas nécessairement simple et évident pour tout le monde de déposer une demande de brevet. Dès lors, un catalogue d'experts est à disposition en cas de besoin et une sollicitation de spécialistes dans divers domaines liés à la propriété intellectuelle est désormais possible, qu'il s'agisse de fiscalistes, de mandataires, de juristes ou d'avocats ou bien de consultants spécialisés pour permettre à l'entrepreneur d'aller un pas plus loin dans l'accompagnement quant à la démarche de dépôt de brevet.

Troisièmement, un réseau de partenaires d'intérêt public dédié à l'IP, à la propriété intellectuelle, est aujourd'hui actif. Il s'agit de l'implication au sein des activités d'un forum Propriété intellectuelle présent au niveau fédéral et dans lequel une implication des acteurs et des entreprises wallonnes était nécessaire de façon plus importante.

Il y a un référent propriété intellectuelle au sein du consortium wallon : Europe Entreprise Network, EEN. Vous me donnez l'occasion d'en faire la promotion. Il y a un référent avec une connexion européenne qui est disponible.

Nous participons désormais aux travaux du réseau européen Taftie, qui regroupe les agences nationales de soutien à l'innovation avec une priorité donnée à la propriété intellectuelle.

Nous avons également déposé une candidature pour devenir ce que l'on appelle un PATLIB – PATent LIBrary, en jargon – c'est-à-dire un centre d'information des brevets et prendre part ainsi plus activement aux diagnostics de propriété intellectuelle portée par l'Office belge de la propriété intellectuelle.

Par ailleurs, une des avancées clés est, sans nul doute, l'actualisation de notre Stratégie de spécialisation intelligente avec ses cinq domaines d'innovation prioritaires qui vous sont bien connus ; et la mobilisation de tous les acteurs de la recherche et du développement ainsi que de l'innovation dans le cadre du soutien aux mécanismes, aux entreprises, aux centres de recherche qui développent des recherches, des actions, des innovations dans ces cinq domaines d'innovation stratégique.

J'ai déjà mentionné les centres de recherche et la réforme qui vous sera prochainement soumise après examen par le Gouvernement.

Madame Schyns, vous avez également évoqué le lien avec les carrières STEM ou STEAM, le fait de disposer de plus de chercheurs et de PhD, bref de favoriser le fait que plus de nos talents s'orientent vers ce métier de la recherche et vers la mise en œuvre dans des projets et la couverture par des brevets, par des dépôts.

Peut-être qu'à l'instar de ce que nous avons fait dans la construction ou dans d'autres domaines, des mesures fortes d'incitants nouveaux doivent être mises sur la table pour nous amener plus d'ingénieurs, de chercheurs, plus de ces leaders de la recherche scientifique dans nos universités, dans nos centres de recherche ou dans nos entreprises. À cet égard, nous menons des réflexions, car – indépendamment de tous ces travaux aujourd'hui sur la table –, si l'on veut franchi un cap, un palier, des mesures complémentaires à toutes celles que je viens déjà de décrire me semblent être nécessaires.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les différents éléments que je voulais partager avec vous. Vous ne l'ignorez pas, indépendamment des brevets, il y a une série d'inventions et d'innovations que les entreprises font le choix de ne pas breveter. Par ailleurs, les décisions d'introduire un brevet varient très fort entre les différents secteurs industriels. Ce constat est valable pour la Wallonie, mais aussi pour d'autres Régions. Dès lors, les comparaisons que l'on peut faire tiennent compte peu ou prou de cette même dimension, que ce soit en Wallonie ou ailleurs.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Bellot.

**M. Bellot (MR).** – Monsieur le Ministre, je partage tout à fait votre analyse.

Nous devons nous poser des questions simples : qui commande les recherches ? C'est souvent le secteur des entreprises.

Pourquoi est-ce plus dynamique en Flandre qu'en Wallonie ? La raison est celle-ci : la Flandre a un tissu de petites et moyennes entreprises. Quand je dis de moyennes entreprises, c'est de 500 à 1 000 travailleurs, dont nous sommes très dépourvus en Wallonie.

Qui mène ces recherches en Flandre ? Ce sont des organes de recherche qui ont été regroupés. En Flandre, on n'étudie pas à cinq endroits différents sur le même sujet.

J'ai été confronté à la situation sur les drones, leur utilisation pour la distribution des médicaments urgents, notamment dans les pays en voie de développement. En Flandre, il n'y a qu'un projet qui a été financé, c'est DronePort à Saint-Trond, une référence au niveau européen. En Wallonie, il y a cinq projets. Ils essaient de faire voler des drones, puis ils regardent ce qu'ils peuvent faire.

Je caricature un peu, mais je pense que le regroupement des centres de recherche est indispensable.

Le regroupement réalisé en Flandre a rationalisé le secteur et a renforcé la qualité et la profondeur des recherches en faisant de la recherche fondamentale, puis de la recherche appliquée.

C'est avec beaucoup d'impatience que nous attendons le projet de réforme du paysage de la recherche, avec la volonté de tous travailler ensemble et non pas en concurrence.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns (Les Engagés).** – Monsieur le Ministre, quand vous dites que ce n'est pas toujours pertinent de se comparer à la Flandre, la Wallonie se situe au cœur de l'Europe ; contrairement aux Régions que vous avez évoquées, je pense que cela pourrait être stimulant de se comparer à la Flandre.

Vous nous avez parlé de ce qui existe et de ce qui sera renforcé pour la première ligne, à savoir Wallonie Entreprendre, le catalogue d'experts privés et le référent propriété intellectuelle. Peut-être y a-t-il aussi une méconnaissance de ces outils, ces aides et ces soutiens par rapport à certains. « Comment mieux faire connaître ces outils existants ? » est peut-être une question importante.

Par ailleurs, vous parlez d'incitants nouveaux. Cela pourrait être intéressant par rapport aux STEM notamment. Cela reste une compétence partagée avec la

Fédération Wallonie-Bruxelles. Je vous invite, toujours à ce sujet, à vous concerter quand il y a des mises en place d'incitants.

Enfin, je demandais si des choses seraient aménagées en fonction de ces résultats, notamment dans le Plan de relance ; je ne vous ai pas entendu à ce sujet sur lequel on reviendra et également quand vous présenterez la réforme des centres de recherche agréés.

**QUESTION ORALE DE M. JANSSEN À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'APPEL  
À PROJETS DESTINÉ AU DÉPLOIEMENT DE  
L'ÉCOSYSTÈME DES BATTERIES EN  
WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE  
DÉPLOIEMENT DE L'ÉCOSYSTÈME DES  
BATTERIES EN WALLONIE »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- M. Janssen, sur « l'appel à projets destiné au déploiement de l'écosystème des batteries en Wallonie » ;
- M. Fontaine, sur « le déploiement de l'écosystème des batteries en Wallonie ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

**M. Janssen (MR).** – Monsieur le Ministre, dans le cadre du Plan de relance, le Gouvernement wallon a décidé de soutenir l'émergence d'une filière industrielle dans le secteur des batteries. Wallonie Entreprendre, qui s'est vue confier une enveloppe de 25,5 millions d'euros pour le financement de ce projet, a décidé d'investir un montant au moins équivalent en fonds propres qui pourra être revu.

Cet appel à projets, destiné à déployer l'écosystème de batteries, apporte un signal fort, non seulement aux secteurs concernés, mais aussi quant à la position du Gouvernement relative à la transition énergétique.

Le budget alloué par le Gouvernement wallon s'inscrit-il dans la stratégie de spécialisation intelligente S3 permettant à chaque région européenne d'identifier et de développer ses propres avantages sur base de ses forces et de son potentiel et qui est une condition d'accès aux fonds structurels européens ?

Quels sont les impacts prévisionnels chiffrés du développement de ce nouvel axe industriel sur la réindustrialisation, la croissance économique et la création d'emploi ?

Confirmez-vous que ce soutien à l'investissement intervient, comme cela a été dit dans les médias, dans le cadre de la décision européenne d'assouplir le régime des aides d'État dans le secteur des technologies vertes en guise de riposte à l'IRA, Inflation Reduction Act, dont on a beaucoup parlé. Par ailleurs, quelles concertations sont prévues avec les autres niveaux de pouvoir ? D'éventuelles synergies sur cette thématique sont-elles envisagées ?

Enfin, pour de répondre à la demande accrue qui résultera du développement de ce nouvel axe industriel, l'offre de formation dans les domaines concernés sera-t-elle adaptée en conséquence, notamment via l'IFAPME, par exemple ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

**M. Fontaine (PS).** – Monsieur le Ministre, en complément de ce que mon collègue, M. Janssen, vient d'évoquer, vous avez annoncé le lancement d'un quatrième appel à projets wallon destiné à déployer l'écosystème des batteries en Wallonie ; ce qui a été évoqué dans la question précédente. Ce quatrième appel à projets intervient après ceux relatifs à la filière de recyclage, de la construction durable, et de celui destiné à la production de masques sanitaires, lancé pendant la crise de la covid.

La Wallonie doit s'inscrire dans les enjeux européens ; il est avéré que nous aurons besoin, en Europe, d'une quantité gigantesque de solutions de stockage d'énergie, notamment en raison de l'électrification du parc automobile européen, mais aussi en raison de la volonté de l'Union d'effectuer sa transition énergétique à l'horizon 2050, avec des premières échéances dès 2030.

La Wallonie est équipée, en théorie, pour répondre à ce besoin de production européenne, qu'il s'agisse de recycler les batteries ou de les produire. En effet, nous disposons de centres de recherche, d'universités compétentes, mais nous disposons aussi de friches industrielles à réhabiliter.

Cinquante millions d'euros sont prévus : 25 millions pour Wallonie Entreprendre et 25 millions d'euros, par la Wallonie, pour cet appel à projets. Les efforts sont répartis entre la Wallonie et Wallonie Entreprendre.

Dans quelle mesure cette enveloppe est-elle suffisante, alors que nous savons que l'investissement requis pour une superusine dépasse le milliard d'euros ?

Au travers de cet appel à projets, quelles conditions posez-vous aux investisseurs potentiels en termes d'implantations, de garanties en matière d'emploi, de retombées économiques pour notre Région ?

N'est-il pas aujourd'hui déjà trop tard pour prendre le train en marche si nous considérons que les projets sélectionnés ne verront pas le jour avant plusieurs années ? Que répondez-vous face à ce risque ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Messieurs les Députés, dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie, le Gouvernement wallon a confié à Wallonie Entreprendre une enveloppe de 25,5 millions d'euros dédiée au financement, capital et prêts, ou à la structuration du financement de projets en lien avec l'objectif que vous avez cité. Wallonie Entreprendre a décidé d'investir un montant au moins équivalent, le montant pouvant être plus important. Par conséquent, une première base de 50 millions d'euros est aujourd'hui disponible et pourra être revue par Wallonie Entreprendre en fonction de la nature et de la qualité des projets sélectionnés, ainsi que de la création de valeurs qu'ils génèrent en Wallonie.

De plus, le financement des projets suit la règle d'un apport de maximum 1 euro public pour 1 euro privé, ce principe de *pari passu* bien connu. Le budget alloué aura pour objectif d'engendrer un effet de levier pour attirer les investisseurs privés ou d'autres investisseurs publics, partenaires eux aussi potentiels d'investisseurs privés.

Enfin, selon une étude de GlobalData réalisée fin 2021, il est estimé que chaque gigawattheure de capacité coûterait de l'ordre de 30 millions à 50 millions de dollars. Cela signifie que les besoins financiers pour mettre en place des usines de très grande capacité sont conséquents. À titre d'exemple, les grands projets annoncés dans le nord de la France et en Allemagne, par exemple, sont des projets pour des usines de 40 gigawattheures, pour un budget qui approche les 2 milliards d'euros. Néanmoins, ceux-ci se développeront sur plusieurs années et en plusieurs phases.

Notons également le projet d'usine de Douvrin qui vise à terme une capacité de 24 à 32 gigawattheures d'ici 2030 pour plus de 2 milliards d'euros d'investissement qui, cependant, débutera par un premier bloc de huit gigawattheures pour un montant d'investissement estimé de 500 millions à 600 millions

d'euros, soutenu pour partie seulement par du financement public.

Il est cohérent de conclure que ce budget de minimum 50 millions d'euros, compte tenu de son effet levier sur l'investissement privé et sur les cofinancements, notamment au départ de consortiums bancaires, par exemple, permettra d'attirer des projets d'usine de taille qui peuvent être déjà conséquents et être la base pour des projets ultérieurs de moyenne ou de plus grande envergure. Cet appel à manifestations d'intérêt est une réponse au projet 150 qui permet une politique industrielle centrée sur l'échelle de valeurs stratégiques ou 151 opérer l'implantation de projets de relocalisation industrielle ou manufacturière que l'on retrouve dans notre Plan de relance. Singulièrement dans le chapitre du plan d'actions prioritaires, le PAP, soutenu par les partenaires sociaux, qu'ils soient syndicaux, patronaux ou environnementaux.

Le budget alloué pour cet appel à projets par le Gouvernement wallon trouve sa source dans le Plan de relance. Notons également – nous l'avons cité plusieurs fois ce matin – que ceci s'inscrit pleinement dans cette Stratégie de spécialisation intelligente, la S3, et plus particulièrement, dans le domaine DIS 1 de matériaux circulaires, dont l'objectif annoncé est d'être reconnu en 2030 comme la *recycling valley* au cœur de l'Europe, tant du point de vue de l'innovation que du déploiement d'une véritable économie circulaire de matériaux technologiques.

Les batteries représentent un enjeu majeur en termes de transition énergétique. L'utilisation de matériaux est par ailleurs un élément particulièrement important du développement de la filière, qui passera également par un taux de plus en plus important de matériaux réutilisés, recyclés, ou de composants qui eux-mêmes seront réutilisés.

Concernant les conditions pour répondre à cet appel, l'implantation devra se faire en Wallonie, et suivre les différents *process* de permis et autres règles liées à l'implantation. En outre, dans les dossiers à déposer par les porteurs de projet, certains éléments sont demandés afin de répondre aux critères d'appréciation du jury, dont les objectifs en termes de garanties, d'emplois, de retombées économiques pour notre Région, et de création de valeurs pour la Wallonie. De plus, chacun des projets sélectionnés suivra des modalités d'intervention et de décision classiques de Wallonie Entreprendre, et prend ces conditions en compte lors de ces décisions d'investissement.

Il est également à noter qu'une *task force* sera mise en place, qui regroupera les représentants des différents acteurs institutionnels concernés. Il s'agit des administrations, des partenaires divers, des cabinets si besoin pour accompagner et aider au mieux les porteurs des projets sélectionnés et si possible accélérer l'identification de sites potentiels d'exploitation,

l'obtention des permis requis, et les autres autorisations administratives qui seraient nécessaires, ainsi qu'accompagner quant aux aides disponibles. Je ne parle pas ici des aides spécifiques de financement, mais des aides à l'investissement ou d'autres effets leviers également.

Par rapport au timing de cet appel, dans les 10 prochaines années, suivant un certain nombre d'analyses, on estime que la demande en batteries devrait poursuivre une croissance énorme. Certaines études parlent de 27 % de croissance moyenne annuelle. Même si ce n'est pas 27 %, convenons que cette croissance est exponentielle. Il est essentiel que la Wallonie se positionne également pour saisir cette nouvelle opportunité avec des perspectives de réindustrialisation, de croissance économique, de création d'emploi, mais aussi d'acquisitions d'expertises croissantes et de structurations d'un écosystème autour de ce dispositif. Malgré un certain nombre de conditions favorables, on sait qu'au cours des dernières années, le nombre d'acteurs producteurs de batteries est resté très longtemps limité. Par ailleurs, on sait que les objectifs de réappropriation ou de *reneighborisation* – comme dit l'Europe – c'est-à-dire le rapprochement dans des espaces beaucoup plus voisins du territoire européen, font partie de la ligne conductrice adoptée par l'Europe.

Par ailleurs, notons que certains projets de *gigafactory* en Europe ont été annoncés très récemment, avec des prévisions de démarrage allant de 2026 à 2030.

Notons également que BPI France – que je connais bien pour avoir été en contact avec eux dans le cadre des réflexions menées pour conduire à la fusion de la SOGEP, la SOWALFIN et la SRIW en Wallonie Entreprendre, vient de lancer des appels à projets similaires fin de l'année dernière et début de cette année.

Compte tenu des besoins et des besoins exponentiels, de la volonté de l'Europe d'être beaucoup plus largement autonome dans des filières stratégiques comme celle-là, et eu égard au timing dans certains pays voisins, on se trouve encore dans une temporalité qui est indiquée relativement à cet appel à projets. Dans un rapport, certes provisoire, Wallonie Entreprendre a indiqué avoir déjà reçu des marques d'intérêt sérieuses à ce propos.

Au niveau des impacts, suivant les projets allemands et français annoncés de 2026 à 2030, les usines de production de batteries de type *gigafactories* impliquent une création de 1 400 à 2 000 emplois directs et de l'ordre de 4 000 emplois indirects par projet de *gigafactory*, tandis que les usines de recyclage tournent plus généralement autour de 200 à 300 emplois. Je ne vais pas spéculer quant à un chiffre d'emploi industriel possible, mais j'aurai l'occasion de vous revenir quand j'en connaîtrai davantage concernant les projets éventuellement déposés.

Je rappelle que l'on a agi mutatis mutandis de la même manière concernant le projet plastique, ce qui a notamment permis d'attirer le projet Lavergne chez nous ; Lavergne est un des acteurs notamment du recyclage du plastique.

Je termine en indiquant que le financement de nos interventions se fait sous forme de participation au capital, d'*equity* ou de quasi *equity* et en partie sur les fonds propres de Wallonie Entreprendre.

Par ailleurs, on souhaite s'intégrer dans les règles telles qu'elles viennent d'être récemment assouplies par les autorités européennes. Je réponds en cela à la question de M. Janssen.

Concernant les aides d'État dans le secteur des technologies vertes, dont les batteries, c'est la réponse de l'Europe que j'ai évoquée tout à l'heure, l'*Inflation Reduction Act*, décidé par les États-Unis.

Néanmoins, il faut indiquer que notre processus était antérieur à cela, puisque l'on est dans un des projets prioritaires du Plan de relance.

J'aurai l'occasion de répondre ultérieurement à une question spécifique sur ce sujet concernant, à la suite de cette décision récente de l'Europe et singulièrement du *Green Deal industrial plan*, la modification de nos dispositions, notamment concernant les aides d'État et l'application du Règlement général d'exemption par catégorie, le RGEC, qui guide les interventions possibles et surtout les balises en termes d'aides d'État, que ce soit pour les États membres ou pour notre Région.

À cet égard, on doit entreprendre un certain nombre de contacts avec nos homologues fédéraux et avec la SFPI, bras armé en termes d'investissements du Fédéral.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Janssen.

**M. Janssen (MR).** – Merci beaucoup à M. le Ministre pour l'ensemble de ces précisions.

Concernant le montant, j'ai pris bonne note qu'il pourra être revu en fonction de la création de valeurs, de l'effet de levier attendu. Il est probable qu'il permette d'attirer d'autres projets, qu'il ait un effet déclencheur, qu'il soit ce signal très attendu. C'est ce que nous attendons tous.

Concernant le timing, on ne fera probablement pas partie des pionniers, on sait que d'autres acteurs travaillent sur le sujet. On a envie de croire qu'il n'est pas trop tard au vu des perspectives annoncées de développement pour les 10 prochaines années, les perspectives de réindustrialisation dans notre Région, mais également en Europe.

À ce sujet, merci d'avoir fait le lien avec la stratégie mise en place au niveau européen pour riposter aux décisions des États-Unis avec l'IRA.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Fontaine.

**M. Fontaine (PS).** – Monsieur le Ministre, merci pour les éléments de réponse. Comme mon collègue, je note que vous estimez qu'il n'est pas trop tard, que d'autres projets dans les pays voisins ont des prévisions pour 2026-2030. Je vous crois, si ce n'est qu'en Wallonie, la problématique des permis d'urbanisme, permis d'implantation, est toujours aussi prégnante. On le voit dans un autre dossier que l'on a déjà traité ici en commission.

J'espère que ceci ne va pas bloquer les possibilités de développement économique de cette filière en Wallonie. J'ai pris bonne note aussi des conditions mises en place par rapport à l'appel à projets et par rapport à l'implantation avec les garanties d'emploi, les retombées économiques directes et indirectes. Nous resterons attentifs ; nous souhaitons que ces projets se développent et que cet appel à projets rencontre un succès énorme.

**QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA SOCIÉTÉ OMYA À HARMEGNIES »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompole à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la société Omya à Harmegnies ».

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

**Mme Kapompole (PS).** – Monsieur le Ministre, les travailleurs de la société Omya à Harmegnies accusent le coup puisque, il y a quelques jours, ses 40 travailleurs ont reçu un coup de massue. La direction a annoncé que 36 emplois seraient supprimés suite à la fermeture de trois lignes de production : unité humide, unité sèche et unité de granulats. La phase 1 du plan Renault a été entamée.

Quels subsides ont été octroyés à la société depuis son installation par la Région wallonne ? Avez-vous pris des contacts avec la direction de cette société suisse afin d'en savoir davantage sur les raisons de cette fermeture étant donné la bonne santé financière du groupe ?

Que pouvons-nous faire afin de poursuivre une activité sur le site sachant que le carnet de commandes est bien rempli ?

Avez-vous eu l'occasion de discuter avec les syndicats et la direction ?

Quelle est la position défendue par le Gouvernement dans ce dossier ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, lors d'un conseil d'entreprise extraordinaire, le 30 mars dernier, la direction du site d'Omya à Harmegnies a notifié son intention de fermer ses trois lignes de production et de ne conserver sur le site qu'une activité limitée à la seule extraction. Malheureusement, cette fermeture aura pour conséquence le licenciement de 36 sur les 40 personnes que compte le site.

Quelles sont les causes qui me sont indiquées concernant cette situation ? En 2016, il semble qu'une nouvelle unité de production a été construite juste à côté de l'unité de production initiale, mais des malfaçons auraient ralenti la production, encore diminuée suite à un incendie survenu en juillet 2021. Ces difficultés ont entraîné des conséquences financières et justifieraient, suivant la direction, la mise à l'arrêt des trois lignes de production. Il semble que l'exercice 2021 de l'entreprise se clôture par une perte de 2 475 308 euros, suivant les chiffres qui m'ont été communiqués.

Comme vous l'avez souligné, la première phase de la procédure Renault vient de débiter le 3 avril dernier ; elle durera 30 jours et permettra aux représentants du personnel d'adresser les questions qu'ils estiment devoir poser, et d'envisager toutes les alternatives.

Me concernant, je souhaite respecter strictement le cadre légal de la procédure Renault. J'ai l'intention de m'entretenir, à la fin de la semaine prochaine, avec les représentants syndicaux et la direction.

Pour ce qui est des aides à l'investissement, j'ai demandé que me soit transmis un rapport. La société n'a introduit qu'une seule demande d'aide à l'investissement.

Ainsi, par convention du 27 avril 2009, la société a bénéficié d'une prime de 9,75 % sur un programme de 10 millions d'euros, soit un montant d'intervention de 975 000 euros.

L'exonération du précompte immobilier lui a également été accordée pour une période de cinq ans.

Le projet visait, à partir d'octobre 2007, la réalisation de travaux immobiliers, à concurrence 1 433 180 euros, et l'achat de matériel d'exploitation, à concurrence de 8 566 820 euros, afin de permettre à la firme d'exploiter un nouveau gisement localisé en face de son site actuel, c'est-à-dire de l'autre côté de la chaussée.

Au 31 décembre 2012, la société a terminé son programme d'investissement et a rencontré l'objectif de création de 13 emplois, fixé dans ce contexte.

L'aide a été intégralement payée, à savoir 390 000 euros pour la première tranche le 4 juillet 2011 ; une somme de 317 692,95 euros dans le cadre d'une deuxième tranche partielle le 15 février 2013 ; une somme de 72 307,05 euros étant le solde de cette deuxième tranche le 12 août 2013 ; une troisième tranche le 27 octobre 2014 a été liquidée à concurrence de 195 000 euros.

L'aide versée ne se trouve plus en période de récupération possible, le délai obligatoire de maintien des investissements dans le patrimoine de l'entreprise étant dépassé. En effet, ce délai est de cinq ans à partir de la date d'achèvement des investissements, soit le 31 décembre 2012.

J'espère que les échanges dans le cadre de la procédure Renault entre la direction et les organisations syndicales et l'analyse des alternatives permettront soit de dégager des perspectives de réduction du nombre d'emplois perdus, soit de comprendre pourquoi ces unités de production globalement encore récentes sont aujourd'hui mises à l'arrêt pour se trouver réduites à la seule activité d'extraction.

Je ne manquerai pas de vous tenir informée, eu égard à votre question, du suivi de ce dossier.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Kapompole.

**Mme Kapompole (PS).** – Je remercie M. le Ministre pour les réponses apportées. Je m'étonne, par rapport aux causes indiquées, de citer à la fois les malfaçons au niveau de la nouvelle unité de production et à la fois l'incendie, car les travailleurs, en grands professionnels qu'ils sont, avaient alerté la direction et proposé des alternatives. On voit qu'il y a sans doute eu malheureusement une non-volonté. Ce serait intéressant d'investiguer un peu plus dans le cadre de la rencontre que vous avez prévue en fin de semaine prochaine avec les syndicats et la direction sur ces causes indiquées.

Un autre élément que je voulais préciser est qu'à ma connaissance, en plus de l'activité de l'extraction qui serait maintenue, il y a aussi une unité de recherche et de développement. C'est un lieu considéré comme expert par rapport à tout ce qui relève des granulats. C'est à cet endroit que s'effectue le test pour les autres usines du groupe de matériaux à la pointe. Il est

important de le souligner car cela signifie qu'il y a véritablement une expertise et qu'il faut tout faire pour qu'elle soit conservée à cet endroit.

Je me permettrai de remettre vos réponses aux responsables du personnel et aux différents membres du syndicat et de revenir, le cas échéant, avec une question de suivi.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE  
HANDICAP MAJEUR DU COÛT DE  
L'ÉLECTRICITÉ POUR LES PME ET  
INDÉPENDANTS WALLONS »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le handicap majeur du coût de l'électricité pour les PME et indépendants wallons ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

**Mme Schyns** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, depuis le 1er avril dernier, la nouvelle fiscalité énergétique sur l'électricité et le gaz est d'application. Initiée par le ministre fédéral des Finances et portée par l'ensemble de la majorité Vivaldi, cette réforme visait à revoir les taux de TVA et d'accises sur l'électricité et le gaz de manière dite « intelligente ». Très concrètement, cette réforme visait à baisser la TVA de 21 % à 6 % sur la consommation non professionnelle, tout en insérant un taux d'accises spécial, lequel était assorti d'un mécanisme de cliquet inversé.

Si nous ne nous sommes pas opposés à la réforme fédérale, en revanche, un gros loupé pour la consommation professionnelle est à mettre en exergue. En effet, une étude récente commanditée par Deloitte montre que l'électricité coûte 18 % à 23 % de plus aux industriels belges qu'à leurs homologues de zones immédiatement limitrophes à la Belgique. Sans doute le pourcentage est-il plus important encore du côté wallon, en raison de l'absorption de la bulle de certificats verts.

Or, des prix de l'énergie structurellement plus importants signifient moins d'investissements dans l'économie et donc moins d'emplois directs et indirects dans les années à venir.

Que pensez-vous de cette situation ? Quelle analyse politique en faites-vous ?

Quels sont les leviers wallons à votre disposition afin de soulager nos industriels ?

Quels budgets pourriez-vous leur consacrer ?

Quelles sont vos intentions d'ici la fin de la législature ?

Entendez-vous saisir le Comité de concertation ou avoir un contact avec le ministre fédéral des Finances afin de le sensibiliser aux difficultés économiques rencontrées par nos indépendants et PME eu égard à ces enjeux fiscaux ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, je partage votre analyse et également une partie des conclusions que vous exprimez, en ce sens que le différentiel de coût en ce qui concerne l'énergie entraîne un handicap de compétitivité pour un certain nombre de nos indépendants et de nos entreprises. Si le coût de l'énergie est très marginal dans l'ensemble des coûts d'une entreprise, l'impact est lui-même proportionné à ce caractère marginal, mais plus le coût de l'énergie est important dans le centre de coûts d'une activité et a fortiori d'une industrie, plus l'impact est considérable.

J'y ajoute également que l'augmentation du prix de la tonne de CO<sub>2</sub>, liée aux enjeux de l'urgence climatique, est aussi un élément important.

Différents leviers d'action dépendent de la Région et d'autres pas. Concernant les leviers d'action dépendant de la Région, il y a l'investissement que nous soutenons de façon importante pour la transition énergétique de nos entreprises de manière à être moins consommateurs d'énergie, d'une part, et d'avoir recours à des *process* industriels qui font évoluer les technologies en matière de consommation énergétique et de transition, d'autre part.

Par ailleurs, nous travaillons actuellement avec mon collègue, le ministre Henry, à l'adoption du cadre relatif aux accords de branche de troisième génération. Ceux-ci sont à la fois des outils de compétitivité énergétique et de transition énergétique d'un certain nombre de secteurs. En échange de leur l'adhésion, les entreprises bénéficient de réductions des quotas de certificats verts et d'exonérations sur la surcharge Elia. Ces réductions compensent pour partie le déficit de compétitivité énergétique wallon. En échange, les entreprises doivent, de leur côté, s'engager à investir une partie, qui peut être variable, des exonérations et du bénéfice financier des exonérations ainsi octroyées dans des investissements de transition énergétique et climatique.

Par ailleurs, vous savez que nous avons mis en place le dispositif WalÉnergie et la mission déléguée confiée à Wallonie Entreprendre qui a pour vocation l'accompagnement technique, analytique et financier des entreprises dans le cadre de leur transition énergétique. Il en va de même si WalÉnergie est plutôt dédié aux grandes entreprises du dispositif Easy'green qui cible les TPE ou les plus petites et moyennes entreprises.

Ces outils d'accompagnement structurels sont complétés par un certain nombre d'appels à projets plus ponctuels, à propos desquels j'ai déjà eu l'occasion de communiquer des informations, concernant notamment la décarbonisation des entreprises, ainsi que les mécanismes de financement de projets considérés comme vertueux et qui dépassent les obligations légales des entreprises.

Tout cela étant dit, je ne voudrais vraiment pas me décharger sur les épaules de mes collègues, mais il reste une question structurelle en rapport avec les différentes surcharges qui impactent nos coûts de l'énergie, et peut-être également les éléments de constitution du coût de l'énergie, en tout cas ceux spécifiques à notre pays et à notre Région.

C'est un vrai débat que les ministres de l'Énergie doivent pleinement appréhender, me semble-t-il. Je suis à votre disposition pour partager des réflexions et de propositions en tant que ministre des Affaires économiques par rapport à cet élément.

Voici différents éléments de mes convictions. Je partage le constat. Un certain nombre d'actions sont menées. J'en ai détaillé quelques exemples assez parlants.

Il y a également un travail structurel. Il n'y a aucune raison que la molécule coûte plus cher à Comblain-au-Pont ou à Charleroi que dans les pays voisins.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (Les Engagés). – Je vous remercie de partager le constat, Monsieur le Ministre. Vous avez listé aujourd'hui les différentes mesures existantes. Effectivement, le Gouvernement a déjà pris certaines initiatives. Malheureusement, nous avons l'impression que soit certaines initiatives sont mal connues – auquel cas il faut travailler à les faire connaître –, soit elles ne sont pas suffisantes pour pallier les difficultés des coûts énergétiques. Je pense qu'il n'y a sans doute pas de solution miracle, mais qu'il faudrait réfléchir à des mesures complémentaires.

## **INTERPELLATION DE M. ANTOINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES RÉACTIONS DÉSORDONNÉES DU GOUVERNEMENT WALLON FACE À L'AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les réactions désordonnées du Gouvernement wallon face à l'augmentation du prix de l'eau ».

La parole est à M. Antoine pour développer son interpellation.

**M. Antoine** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, pour l'apéro, je voudrais traiter de la question de l'eau. Vous voyez que c'est une démarche tout à fait sobre.

En tant que ministre de l'Économie, vous assurez légitimement un contrôle des demandes d'augmentation de prix face au coût-vérité de distribution qui vous parviennent, comme prévu dans la circulaire ministérielle du 29 juin 2017 relative à la régulation du prix de l'eau de la Wallonie.

Fin mars, j'ai interrogé votre collègue, la ministre Tellier, qui m'a déclaré sur le sujet de l'augmentation du prix de l'eau : « J'ai invité les distributeurs à renoncer à toute nouvelle augmentation du prix de l'eau et à lisser les effets de la crise énergétique pour les consommateurs. Le Comité de contrôle de l'eau est parfaitement avisé de ces aides et de leurs finalités. L'augmentation du prix de l'eau à laquelle vous faites référence a été accordée par le ministre Borsus avant les décisions du conclave budgétaire. Je vous invite à l'interroger si vous souhaitez plus de précisions ».

Ces aides octroyées que je rappelais à Mme la Ministre Tellier concernent une intervention régionale de 8 millions d'euros, sur un total de 22 millions d'euros pour l'année 2022. Alors que la Société wallonne des eaux obtenait de votre département une majoration de près de 6 % de ses tarifs de distribution pour atteindre 2,80 euros par mètre cube, mais elle se serait engagée à ne plus solliciter de nouvelles augmentations du prix de l'eau en 2023, ce qui était pourtant envisagé, tout en maintenant son volume d'investissement.

Les autres distributeurs ont le choix de faire de même ou de renoncer au soutien gouvernemental, précisait la ministre Tellier. Dans ma Région, l'InBW a obtenu de vos services l'autorisation d'une

augmentation, le prix passant de 2,26 à 2,47 euros par mètre cube.

Actuellement, combien de distributeurs ont prévu une augmentation du prix de l'eau ? Pour quel montant ?

Quelle est votre évaluation de la situation ?

À quoi doivent s'attendre nos concitoyens consommateurs dans les prochaines semaines et pour l'année 2023 ? Y aura-t-il un moratoire du prix de l'eau ou, au contraire, çà et là, des augmentations de prix ?

Comment expliquez-vous la disparité des prix pratiqués entre les 48 distributeurs ? Ainsi, entre l'InBW et la SWDE, il y a encore une différence de 33 centimes par mètre cube. Envisagez-vous, comme pour les GRD, une unification du prix de distribution en Wallonie ? Cela pourrait permettre d'entrevoir une unification du nombre d'opérateurs en matière d'eau.

Comment comprendre la cohérence de l'action gouvernementale dès lors que, de votre côté, vous décidez, en octobre 2022, d'augmenter le prix de l'eau tandis que votre collègue, la ministre Tellier, craintive de l'impact de l'augmentation des prix sur les consommateurs, décide de libérer des moyens budgétaires pour atténuer l'impact de ces augmentations de prix, d'où l'octroi qu'elle a réservé à l'ensemble des distributeurs de montants financiers ? On a l'impression qu'il y a, au sein du Gouvernement, un Père Fouettard et une « sainte Nicolas » qui compense les effets de celui-ci.

Tout cela, au détriment du budget wallon puisque ce que l'on réclame par votre truchement au consommateur est redistribué de l'autre côté à charge du budget wallon. J'avoue avoir des difficultés à comprendre la stratégie wallonne en matière de prix de l'eau. Comme la ministre Tellier vous a désigné comme responsable, m'amenant à vous poser la question, je m'en acquitte volontiers pour comprendre l'interaction de l'un sur l'autre et vice-versa.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, je n'ai moi-même pas très bien perçu si vous plaidez pour la fusion de l'ensemble des sociétés productrices et distributrices d'eau, ou pour autre chose, ou si vous exprimiez des regrets par rapport aux politiques antérieurement menées ou si vous me réaffirmez un mandat complémentaire par rapport à un certain nombre de choix, indépendamment de la question de l'augmentation du prix de l'eau.

J'ai eu l'occasion de participer aux travaux budgétaires que vous mentionnez. Le Gouvernement est parfaitement aligné dans sa volonté d'assurer au maximum la soutenabilité de l'accès à l'eau pour l'ensemble de nos concitoyens et donc de limiter au maximum les augmentations du prix de l'eau.

Par ailleurs, nous travaillons, en collaboration étroite avec ma collègue, avec des initiatives gouvernementales comme celle qu'elle a prise – que je salue – qui se traduisent par un soutien budgétaire à destination des sociétés ou des régies concernées pour diminuer l'impact de l'augmentation de la facture d'eau.

Revenons quelques instants sur le fonctionnement de la fixation du prix de l'eau en Wallonie et sur le mécanisme décisionnel. Le fonctionnement de la fixation du prix de l'eau en Wallonie comporte plusieurs composantes : le coût-vérité distributeur, le coût-vérité assainissement qui inclut toutes les charges liées au traitement des eaux usées, la TVA et, enfin, la contribution au Fonds social de l'eau, forme de solidarité en ce qui concerne la prise en charge de factures que les clients ne pourraient pas prendre en charge.

Je suis compétent pour valider et moduler les demandes d'augmentation du CVD et du CVA en fonction des besoins énoncés par les distributeurs d'eau et par la SPGE. Tel que le prévoit la circulaire de 2017, il m'appartient de me positionner sur une trajectoire tarifaire à cinq ans. Les distributeurs sont, dès lors, autorisés à appliquer les prix maxima fixés par la trajectoire validée pendant cette période. S'ils souhaitent quitter la trajectoire tarifaire, les distributeurs sont amenés à déposer une nouvelle demande d'augmentation motivée et objectivée qui est laissée, après réception de l'avis du Comité de contrôle de l'eau et des administrations de l'économie et de l'emploi et de l'administration des ressources naturelles et de l'environnement à l'appréciation de mon département et, ensuite, de ma décision.

Concernant précisément les augmentations de prix de l'année dernière, c'est en juin 2022 que la Société wallonne des eaux, qui distribue de l'eau à plus de 2,5 millions de Wallonnes et de Wallons, a sollicité, auprès de mes services, une augmentation de son CVD correspondant à une hausse sur la facture annuelle de 15 euros. C'est le 13 juillet 2022, contrairement aux dates que vous avez avancées, que j'ai validé cette demande d'augmentation du prix de l'eau qui respectait, en tout point, la législation en vigueur ainsi que la Déclaration de politique régionale. Pour rappel, la Société wallonne des eaux, à la suite d'une série de décisions et d'efforts internes et à des investissements massifs dans la qualité de ses réseaux de distribution, n'avait plus augmenté son prix de l'eau depuis 2014.

C'est dans le courant de l'été, en amont des travaux budgétaires du Gouvernement wallon et lorsque la crise

de l'énergie était à son paroxysme et que l'inflation ne cessait de croître, que j'ai pris cette décision, en tenant compte de la période où il n'y a pas eu d'augmentation, des investissements et des efforts internes réalisés et, par ailleurs, des coûts auxquels la société s'était trouvée exposée.

Le Gouvernement wallon a acté, j'ai acté que, dans la foulée de cette décision, aucune demande d'augmentation du prix de l'eau ne serait autorisée par mes services en 2023. On a tenu compte d'une situation antérieure, de difficultés d'inflation, d'augmentation du coût de l'énergie, mais en même temps, on a dit qu'en 2023, il n'y aurait pas d'augmentation.

Dans le même temps, ma collègue, la ministre Tellier – je la remercie – a fait un effort en disant que, dans son budget, elle permettait de dégager partiellement une somme.

Dans le contexte de cette proposition, le Gouvernement wallon, pour une question de salubrité publique et d'assurance du maintien d'un service de qualité, a décidé, sur proposition de Mme Tellier, de dégager la somme de 8 millions d'euros auxquels s'ajoutent les 22 millions d'euros provenant du Fonds de l'eau, afin que les investissements essentiels à l'amélioration des réseaux de toute une série de distributeurs soient poursuivis sans augmenter le prix de l'eau. Il y a eu une coordination. Lors de ce conclave, nous avons convenu ensemble que les plus petits distributeurs, notamment les communes, soient aussi intégrés au soutien qui a été alloué.

Les choses me semblent claires et limpides : il n'y aura pas d'autorisation d'aucune nouvelle augmentation du prix de l'eau en 2023.

À ce jour, et suite à l'annonce du soutien exceptionnel de la Région à l'ensemble des distributeurs, aucune nouvelle demande d'augmentation du prix de l'eau ne m'est parvenue. De manière plus globale, soyez assuré que je déploierai un maximum d'efforts – je l'ai déjà fait par rapport à une société – pour inviter chacun à s'inscrire dans cette démarche de modération au maximum de l'augmentation du prix de l'eau.

Puis, à la lumière de l'évolution socioéconomique, de l'indexation et d'autres paramètres, je prendrai ultérieurement attitude concernant 2024.

Voilà les éléments que je me permets de partager avec vous. Je m'inscris dans la DPR. Je pense que l'on a fait l'effort, que l'intervention de Mme Tellier a permis d'aider les sociétés et les consommateurs.

Vous conviendrez qu'une attitude de dire « Stop et peu importe ce qui se passe dans la société, quitte à retarder une augmentation plus importante ou avoir les réactions des communes qui, elles-mêmes, devaient contribuer » eut été une réaction qui n'était pas aboutie

par rapport aux différents paramètres que je viens de décrire, de l'analyse de ce dossier.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (Les Engagés). – Je remercie le ministre. Je comprends mieux la progression du dossier à l'aune des demandes introduites par les différentes sociétés, son examen en juin et juillet, puis la décision qui intervient. De ce côté, je comprends, surtout à l'égard de la Société wallonne des eaux qui, depuis 2014, n'avait plus augmenté ses tarifs.

Par contre, c'est dommage que je n'aie pas eu connaissance de ses réponses auparavant. Je comprends moins le raisonnement de Mme la Ministre Tellier. Son propos est d'aider les consommateurs face à l'augmentation des prix. Pourquoi alors ne pas alimenter le Fonds social de l'eau, destiné à aider les personnes plus fragilisées, avec des revenus précaires ou des faibles revenus ?

Ici, ce n'est pas la voie que l'on a choisie ; on a choisi d'octroyer un montant à l'ensemble des producteurs, notamment pour poursuivre le remplacement des canalisations. Je rappelle que, chaque année, 25 % de notre consommation d'eau disparaissent à cause de fuites et cela coûte très cher.

Je ne comprends pas que l'on ait mélangé la protection des consommateurs et une aide aux distributeurs pour faire face à une augmentation que vous aviez décidée. J'entends bien votre raisonnement, il est conforme à la DPR. Néanmoins, vous ne m'en voudrez pas de dire que la décision intervenue au conclave budgétaire est contre-productive à une décision prise par le Gouvernement. On reste dans une approche assez incompréhensible, pas dans votre chef. Je ne dis pas cela parce que vous êtes là.

*(Réaction de M. le Ministre Borsus)*

Je considère qu'il y avait d'autres voies, l'augmentation des crédits du Fonds social de l'eau plutôt que de donner des moyens budgétaires à des sociétés de distribution, certaines d'entre elles n'ayant même rien demandé, et recevant de l'argent pour des consommateurs dont nous ne savons pas si elles vont ou non ménager leurs tarifs.

C'est un regret ; pardonnez-moi de l'exprimer de manière aussi nette, mais cela me semblait utile.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Laruelle.

**Mme Laruelle** (MR). – Pour le dépôt des motions, ce qui a été décidé à la Conférence des présidents, c'est qu'il faut l'annoncer. Comme c'est nouveau, je ne souhaite pas vous prendre en traître.

*(Réaction de M. Antoine)*

Parfait.

**M. Antoine** (Les Engagés). – La manière avec laquelle le ministre Borsus a géré la matière... C'est davantage à l'égard de Mme Tellier. Je ne peux pas déposer une motion chez le ministre Borsus concernant la ministre Tellier ; ce serait incorrect de ma part.

**Mme la Présidente.** – C'est bien, vous justifiez le fait que vous ne déposez pas de motion suite à cette interpellation.

L'incident est clos.

Je vous propose de suspendre nos travaux.

- *La séance est suspendue à 12 heures 39 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

- *La séance est reprise à 14 heures.*

**Mme la Présidente.** – La séance est reprise.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

*(Suite)*

### INTERPELLATION DE M. ANTOINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES PREMIERS RÉSULTATS DES AUDITS MENÉS AU SEIN DE LA FN HERSTAL »

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les premiers résultats des audits menés au sein de la FN Herstal ».

M. Bierin se joint à l'interpellation.

La parole est à M. Antoine pour développer son interpellation.

**M. Antoine** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, après l'heure des dénonciations, des accusations et des publications, est venue celle des instructions et des audits. Nous voilà arrivés à l'heure des réponses et de la nécessaire transparence sur ce dossier qui a tourmenté le principal outil wallon public de notre économie.

Je ne vais pas rappeler tous les faits que nous connaissons, avec un détournement de plusieurs

millions d'euros dans le chef d'un responsable des achats du fabricant d'armement, responsable qui travaillait à temps partiel et qui, par ailleurs, pouvait se réserver à d'autres activités sans que cela ne suscite l'émotion de qui que ce soit. Vous m'en direz davantage, mais nous sommes face à un détournement que l'on a d'abord chiffré à 15 millions d'euros, voire davantage. D'aucuns ont même cité 40 millions d'euros dans la presse. J'espère que l'on n'en sera pas là, tant s'en faut.

Il y a eu la constitution d'une plainte par parties civiles, qui me paraît élémentaire dans ce type de dossier, auprès d'un juge d'instruction. Dans la foulée, on a votre décision, celle du Gouvernement ou de Wallonie Entreprendre, de pousser vers la sortie – je vais le dire de manière élégante – trois administrateurs de la FN ; deux l'ont plutôt bien pris, le troisième beaucoup moins. En effet, il a clamé son innocence et a souhaité être reçu par vous avant de, très récemment, renoncer à tout mandat public, probablement plus dégoûté qu'autre chose.

La suite de cette triste affaire, c'est votre volonté – à ce stade, je la porte à votre crédit – de mener à bien toute une série d'investigations pour que l'on soit assuré de ce qui s'est passé, d'en connaître les responsabilités et surtout d'en tirer des enseignements pour l'avenir, afin d'assurer un fonctionnement optimal à la société. Pour arriver à cela, vous aviez évoqué un audit de type forensique dont les résultats devaient être connus fin mars.

J'ajoute dans cette volonté de transparence – c'est comme cela que je la considère – la mission que vous avez confiée à Pierre Rion d'un audit ou d'une analyse du fonctionnement du conseil d'administration de la FN, là aussi pour en tirer toutes les conséquences. Nous nous sommes quittés là lors de nos derniers échanges.

Le temps a passé, et fort bien. Je me réjouis que la fois dernière, parce qu'il y avait un élément majeur dans votre vie, nous n'ayons pas pu aborder la question sur la FN, ce qui a laissé plus de temps encore à notre commission pour se saisir à nouveau de ce dossier et pour poser toute une série de questions. Comme je l'indiquais, l'heure des réponses et de la transparence a sonné.

Je suis désolé d'assommer M. le Ministre de questions, mais elles s'imposent. À quel montant s'élèvent ou s'élèveraient les détournements constatés ? Sommes-nous plus près de 15 millions d'euros ou davantage ? A-t-on pu ou va-t-on récupérer une partie de ceux-ci à travers les actions judiciaires lancées ?

Le présumé coupable qui avait fui en République démocratique du Congo est-il réapparu ? S'est-il manifesté ? A-t-il fait amende honorable ? Est-il prêt à rembourser le premier montant sur le préjudice ?

Le deuxième élément concerne les relations qu'aurait pu tisser l'intéressé au sein de la société. Autrement dit, a-t-il agi seul, avec cette capacité extraordinaire pour un temps partiel, de louer des locaux à destination de produits ou matériaux excédentaires ou non commandés avec une facture de location assez importante, astronomique, sans finalité particulière ?

Y a-t-il eu des complicités, des appuis, un aveuglement au sein de la société ? Je ne sais pas comment je dois qualifier ces actes, parce que je veux rester extrêmement prudent, eu égard à l'aspect pénal de ce dossier.

Troisième élément, comment une direction avec à sa tête un certain nombre de responsables rompus à la gestion de cette société, à son importance, a-t-elle pu laisser aller la situation, sans qu'il y ait eu de réaction par rapport au poste des commandes ? Une fois un changement de direction intervenu, on a cherché des économies et on a trébuché sur ce problème. N'y a-t-il pas une remarque du réviseur d'entreprise ou de la SRIW, défunte actionnaire avant Wallonie Entreprendre ?

On a du mal à penser que ce phénomène a pu échapper à toute forme de contrôle, y compris dans le chef de professionnels de la conformité comptable et financière.

Le quatrième élément est un aspect du dossier qui a été maintes fois révélé et souligné dans la presse, il s'agit de l'absence d'audit interne au sein de la société, qui n'est pas une petite société, ni par son activité ni par son actionnaire majoritaire, sinon même unique, à savoir la Région wallonne.

Comment se fait-il qu'il n'y avait pas d'audit interne, alors que jusqu'en 2017, M. Meyers a insisté pour qu'il y en ait un, à tel point que, dégoûté lui aussi, il a démissionné ? Ensuite, son successeur dit avoir maintes fois rappelé sa volonté d'avoir un audit interne, sans succès, avant de voir le CEO, M. Claessens, dire que ce n'était pas sa responsabilité, mais celle du président du comité d'audit. Ce n'est pas moi, c'est toi, et réciproquement.

Comment comprendre qu'il n'y ait jamais eu de processus interne d'audit dans une société aussi importante et exposée – j'y reviendrai en fin d'intervention – par rapport notamment au contrôle que le Parlement wallon doit exercer sur les exportations ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu une réaction des commissaires du Gouvernement, soit auprès de la SRIW ou de ses représentants auprès de la FN pour dire : « Nous voulons un audit interne. Pourquoi autant de temps, autant de palabres après tant de mises en garde ? »

Je ne reviendrai pas sur la carrière protéiforme du responsable des achats. Dans un poste clé, peut-on se permettre de n'être qu'à temps partiel, tout en ayant une activité d'agent de joueurs ou d'organisateur

d'événements culturels ? On ne peut pas dire que l'intéressé soit discret dans ses activités parallèles.

Par ailleurs, la presse a révélé « l'omerta qui régnait dans l'entreprise à tel point que l'information se concentrait dans les mains du président du conseil de l'administration et son CEO, sans qu'elle ne soit totalement partagée par les autres ».

Confirmez-vous cet état de fait ? Confirmez-vous qu'il y avait une responsabilité à deux vitesses privant les membres du conseil d'administration, qui n'étaient ni président ni CEO, de l'information nécessaire pour mener à bien leurs responsabilités ? Dès lors, comment comprendre qu'ils s'en soient contentés et que l'actionnaire SRIW n'ait pas mis de l'ordre afin qu'il y ait une plus grande transparence ? Même s'il s'agissait de la vente d'armes, rien n'empêche qu'à l'interne de la société, des procédures adaptées soient mises en œuvre.

Ensuite viennent les audits que vous avez organisés. On ne peut que vous féliciter de la célérité avec laquelle vous avez réagi. Je souhaite vous entendre sur les premiers résultats. Disposez-vous de ces résultats ? Au passage, pouvez-vous nous les communiquer ? Je suis naïf en posant la question, car on m'opposera le fait qu'il y a un devoir de réserve eu égard à la procédure en justice. Je ne vais pas abuser sur ce terrain, mais il n'empêche que les conclusions de type plus politique, plus organisationnelle, s'imposent. Vous qui avez accès à tous les dossiers, qu'en tirez-vous comme conclusions que vous soyez capable de nous présenter pour ramener la sérénité et la confiance du pouvoir wallon dans cette entreprise wallonne de premier niveau ?

Comment Pierre Rion, homme compétent et d'expérience, nouveau venu dans la société, a-t-il pu mener sa mission d'audit ou de fonctionnement du conseil d'administration et quels sont les premiers enseignements qu'il a pu dégager ? Pensez-vous qu'il faille révoquer d'autres administrateurs, voire une révocation *ad nutum* pour forger un nouvel élan et un nouveau consensus dans cette société ?

Enfin, quant aux nouvelles révélations de ce matin dans la presse parlant d'une nouvelle plainte pénale – je sais qu'il y a une sous-commission des armes, il ne faut pas me faire la leçon là-dessus – vis-à-vis de laquelle vous avez eu cette réaction : « Pourquoi devrions-nous être plus respectueux de certaines règles européennes que d'autres alors que certains ne se privent pas, en Europe, de continuer à vendre des armes en Arabie Saoudite ? ». Dois-je comprendre que vous voulez faire évoluer les règles ? Si oui, comment ? Ou considérez-vous que le système actuel, avec ses imperfections, doit subsister, quitte à affronter les plaintes pénales que nous avons découvertes ?

Je sais qu'il y aurait moyen de poser encore d'autres questions, mais je veux être respectueux du temps de

parole que vous m'avez réservé et je veux entendre le ministre, car c'est le plus important.

**Mme la Présidente.** – Je vous ai accordé une minute supplémentaire.

**M. Antoine** (Les Engagés). – Donnez-en autant, sinon le double, au ministre pour qu'il me réponde.

**Mme la Présidente.** – Le but n'est pas d'allonger les travaux, mais de respecter les temps de parole prévus par le règlement.

**M. Antoine** (Les Engagés). – Je sais que le ministre peut être aussi très concis.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Bierin qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**M. Bierin** (Ecolo). – Monsieur Antoine, vous vous en souviendrez, on avait eu une petite friction à propos de l'ancien président...

**M. Antoine** (Les Engagés). – Une seule seulement ? Ce n'est pas beaucoup.

**M. Bierin** (Ecolo). – ... du conseil d'administration lors d'un échange précédent relatif à la FN. J'ai vu passer un projet d'interpellation dans lequel vous étiez très critique à propos d'un dirigeant d'un *invest* du Hainaut ; interpellation refusée par la Conférence des présidents.

**M. Antoine** (Les Engagés). – Allez savoir pourquoi.

**M. Bierin** (Ecolo). – Néanmoins, vous semblez beaucoup plus indulgent avec l'ancien président du conseil d'administration de la FN Herstal alors que ce sont les mêmes personnes. Cela continue de m'étonner.

**M. Antoine** (Les Engagés). – Monsieur Bierin, si l'on me permet 15 secondes.

**Mme la Présidente.** – Non, Monsieur Antoine. Vous laissez M. Bierin développer son propos, puis je vous donnerai la parole.

**M. Bierin** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je rejoins certaines des interrogations développées par M. Antoine. Je ne vais pas faire doublon avec celles-ci. Retenons que, d'après la presse, l'audit *Forensic* n'a pas détecté d'autres fraudes que celle de 15 millions d'euros par le responsable du service des achats. C'est une bonne nouvelle si vous le confirmez. Néanmoins, nous avons appris dans la presse également le jeudi 30 mars via le site L-Post qu'un autre membre de l'entreprise avait été licencié pour faute grave, il y a quelques mois avant la polémique qui nous occupe. Un cadre qui aurait aussi fait l'objet d'un départ forcé, un responsable de la production qui – je parle à nouveau au conditionnel – aurait reçu des cadeaux suspects et des voyages offerts

par un ou plusieurs fournisseurs. Confirmez-vous cette information ?

Comment expliquez-vous qu'elle n'ait pas été proactivement exposée par l'entreprise alors que nous demandions toute la transparence suite au détournement mentionné précédemment ?

Puis – cela a été dit par M. Antoine également –, les exportations d'armes ont fait parler d'elles suite à vos propos au Cercle de Wallonie où vous plaidez pour assouplir les règles appliquées en Wallonie.

J'ai lu cela avec un certain étonnement étant donné que le décret wallon reprend les critères de la position commune européenne, mais vous avez utilement clarifié vos propos au journal de 13 heures sur la RTBF avant-hier si je ne me trompe pas. Selon vous, il s'agissait de raccourcir et simplifier les procédures et pas d'assouplir les critères.

Enfin, nous apprenions ces derniers jours que des associations ont déposé plainte par rapport à des exportations qui auraient eu lieu alors même que les licences auraient été annulées par le Conseil d'État. Cela concerne M. le Ministre-Président dans sa compétence d'octroi des licences ainsi que la justice vu qu'une plainte a été déposée. Cependant, cela vous concerne aussi potentiellement si la FN a bel et bien agi comme tel ; ce qui reste aussi au conditionnel, à ce stade.

Si vous avez des informations à communiquer sur le sujet, je pense que cela peut tout à fait être utile aux travaux de notre commission dans le respect de l'indépendance et de l'intégrité des procédures en justice sur le sujet.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Messieurs les Députés, merci pour votre interpellation et vos questions.

L'un et l'autre, vous l'avez relevé eu égard aux instructions en cours et aux devoirs judiciaires menés, vous comprendrez que je souhaite m'imposer un devoir de réserve et respecter totalement le cadre et l'exercice de ces différents devoirs judiciaires.

Concernant, et pour rappel, le dossier que vous évoquez à la suite de suspicions de fraude constatée au sein du département Achats de la FN Herstal, la direction de l'entreprise a décidé de mettre en place un audit forensique. Celui-ci a été mené de manière indépendante par deux cabinets internationaux spécialisés et largement connus et reconnus pour ce faire. Je parle des sociétés respectives Forensic Risk

Alliance et BDO. À la suite de cela, il a été constaté et mené un examen approfondi de l'organisation et des procédures internes de la FN Herstal et du groupe, en particulier des départements traditionnellement les plus à risque ou potentiellement les plus exposés au sein d'une entreprise.

Les conclusions de l'audit ont fait l'objet d'une présentation, le 4 avril dernier, aux membres du Conseil d'administration du groupe Herstal.

L'analyse des échantillonnages effectuée dans le temps imparti n'a pas démontré de fraude autre que le système présumé mis à jour par les équipes du département Achats de la FN Herstal en janvier 2023. Les investigations seront toutefois poursuivies afin de disposer de la vue la plus exhaustive possible.

Concernant le système frauduleux mis en place par un acheteur, les auditeurs confirment les suspicions – par prudence, j'emploie encore cette expression – de la direction de l'entreprise quant à la mise en place par un ex-employé d'un montage frauduleux relativement complexe. Ils confirment aussi le montant potentiel du dommage.

Pour rappel, la FN Herstal a déposé plainte et s'est constituée partie civile dans ce dossier. Elle contribue activement à l'enquête en cours, diligentée et menée par la justice. Wallonie Entreprendre a également déposé plainte et s'est aussi constituée partie civile.

Par ailleurs, l'audit formule une série de recommandations qui contribueront à renforcer, de manière pertinente et utile, les politiques déjà menées par la direction de l'entreprise en matière de gouvernance et de contrôle interne. La FN Herstal a d'ores et déjà établi un plan d'action concret concernant la mise en œuvre de ces recommandations. Sous la houlette du conseil d'administration et du comité de direction, il sera piloté par le nouveau directeur du département d'audit interne de l'entreprise.

Des *task forces* spécialisées ont été constituées afin d'accélérer le processus de renforcement durable de la gouvernance, mais aussi de contrôle au sein de l'entreprise. Je ne peux pas rentrer dans plus de détails concernant l'audit, compte tenu de la procédure judiciaire en cours.

Vous m'interrogez également sur l'absence d'audit interne pendant plusieurs années à la FN Herstal. L'auditeur interne est entré en fonction le 1er mars 2023. Il n'y avait pas d'audit interne en tant que tel auparavant. Je ne peux que le regretter et le déplorer.

Cependant, je voudrais rappeler que le mécanisme de fraude mis en place a été érigé par ses auteurs afin de contourner les règles et de tenter de passer entre les mailles du filet ; ce qui fut malheureusement le cas pendant plusieurs années. Ce n'est pas parce que les

politiques menées par la nouvelle direction et la direction des achats ont permis de déceler des irrégularités qu'il n'y avait pas du tout de règles auparavant.

Pour ce qui concerne la possibilité pour un employé de cumuler deux fonctions, c'est possible dans le cas d'espèce, puisque la personne en question travaillait pour le groupe Herstal à temps partiel, ce qui est étonnant, eu égard à la nature de ses responsabilités.

Quant aux éventuelles complicités que vous évoquez, je m'en remets à l'enquête de la justice qui répondra à ces différentes questions. C'est pour cela que tant la FN que Wallonie Entreprendre ont porté plainte et se sont constituées parties civiles. Nous souhaitons faire totalement confiance à la justice pour déterminer les faits, les établir, identifier le ou les responsables et/ou complices et permettre de récupérer autant que faire se peut les dommages causés à l'entreprise.

Vous l'évoquiez dans votre support écrit, je ne pense pas que l'on puisse parler d'omerta dans le chef de l'entreprise. La découverte de cette fraude a été rendue possible à la suite d'une communication interne dans l'entreprise. La direction a ensuite fait toute la transparence immédiatement, que ce soit vis-à-vis du conseil d'administration, qui a lui-même pris ses responsabilités en portant plainte, ou encore en sollicitant les différentes études et autres audits que je viens de détailler.

D'une manière générale, je tiens à signaler que l'entreprise dispose aujourd'hui de tous les outils permettant aux travailleurs de signaler, le cas échéant anonymement, de potentielles violations de réglementations, quelles qu'elles soient, visées par la loi belge sur les lanceurs d'alerte. Cette politique a en effet été adoptée par le conseil d'administration et, en concertation avec les organisations syndicales, le système d'alerte interne est en cours de déploiement aujourd'hui.

Vous m'interrogez également sur l'évaluation menée par un consultant spécialisé sur le fonctionnement du conseil d'administration du groupe FN sous le pilotage du président, M. Rion. Je voudrais préciser que c'est une évaluation menée avec l'objectif d'identifier également la matrice de compétences souhaitables au sein du conseil d'administration, notamment à la lumière des différents événements que nous venons d'évoquer, mais d'identifier également les compétences souhaitables, les compétences déjà présentes, et donc les compétences qui devront s'ajouter, dont devront disposer les futurs administrateurs et administratrices qui seront désignés pour remplacer les administrateurs dont le mandat a pris fin.

Cette étude est, elle aussi, finalisée. Elle a été présentée le 12 avril au conseil d'administration de Wallonie Entreprendre, et a permis de mettre en

évidence, suite au départ de trois administrateurs, les compétences qu'il y aurait lieu de désigner de manière à renforcer le conseil d'administration du groupe Herstal. Les compétences industrielles, financières spécifiquement liées à la défense, ont été mises en avant à ce propos. De même, cette étude préconise de mieux formaliser un certain nombre de processus et, singulièrement, les relations entre le conseil et les différents comités, qu'ils soient d'audit ou de rémunération, et, par ailleurs, de mieux définir les mandats de ces comités.

Enfin, vous m'interrogez dans votre support écrit concernant les jetons de présence des administrateurs. En l'espèce, ces jetons sont de 1 000 euros par réunion, le cas échéant payés à leur employeur d'origine, jeton reporté à 1 500 euros par séance pour le président du comité d'audit. Le président du conseil bénéficie, quant à lui, d'une rémunération forfaitaire d'un montant de 130 000 euros en base annuelle.

Par ailleurs, concernant le récent dossier de la plainte pénale déposée à l'encontre de la FN relativement aux livraisons d'armes qui n'auraient – j'emploie ici le conditionnel – pas respecté les licences d'armes, cette plainte remonte à janvier – si je ne m'abuse, elle a été révélée à la suite de la publication d'un média très récemment –, et fait l'objet d'un examen dans le cadre d'une procédure judiciaire éventuelle. Je rappelle, comme vous l'avez souligné, que tout le *process* des licences d'arme relève à la fois de la sous-commission de votre parlement ainsi que du ministre-président.

Je termine en évoquant le débat ayant eu lieu concernant cette importante entreprise ou cet important secteur de la défense, à la faveur d'une rencontre de rentrée au jeudi dernier qui n'était pas en lien avec la communication de l'information concernant la plainte liée à des reproches potentiels en ce qui concerne la livraison d'un certain nombre d'armements par la FN. Je voudrais indiquer, et j'y tiens, que j'ai la même conviction par rapport à un certain nombre d'autres activités en Région wallonne.

Premièrement, le secteur de la défense est particulièrement important, à la fois pour la protection, la défense de nos citoyens et l'évolution géostratégique de notre monde, qui nous ont brutalement rappelés et ont rappelé à celles et ceux qui ont plaidé de façon très aventureuse pendant un certain nombre d'années, pour le fait d'abandonner ces investissements en matière de défense, de ne pas investir dans la recherche et dans l'innovation en termes de défense, à quel point ce chemin était erroné, dangereux et aventureux pour nos concitoyens.

Deuxièmement, j'ai aussi indiqué que lors d'une prochaine négociation gouvernementale – je mettrai sur la table des débats menés – le fait de nous aligner sur la position européenne, que ce soit en termes de critères,

de procédures, de consultations, de délais sur les éléments tels que je les rencontre et les observe dans un certain nombre de pays voisins, par ailleurs, acteurs importants en ce qui concerne la livraison dans un certain nombre de matériels, d'équipements de toute nature, mais relevant du secteur de l'armement.

Je me suis permis de préciser et d'insister encore, notamment dans les sollicitations ultérieures ; il n'en était point besoin. Il n'y avait pas de doute.

Néanmoins, je me suis permis de souligner qu'il n'est en rien question d'affaiblir notre positionnement par rapport au destinataire final, voire au double usage d'un certain nombre de livraisons, en ce qui concerne le respect à la fois de la position commune, mais aussi des droits de l'homme, des engagements et instruments juridiques internationaux, en ce qui concerne les destinataires finaux quels qu'ils soient de ces livraisons.

Cependant, je pense que nous créer des difficultés complémentaires n'aide pas, en ce qui concerne le théâtre international, à faire progresser la cause de la paix et des droits de l'homme, mais ne crée que des difficultés à nos activités, le cas échéant. Voilà pour préciser le double cadre qui n'a rien avoir l'un avec l'autre, vous l'avez bien compris, à la fois de la plainte déposée par un certain nombre d'organisations au mois de janvier dernier, et de mon positionnement politique par rapport au futur de ce dossier.

Je tiens le même raisonnement, vous n'en serez pas surpris, par rapport à d'autres matières. Il faut être extrêmement volontariste, notamment au niveau international en ce qui nous concerne et nos positionnements, mais vouloir être le *gold playing* de la classe européenne lorsque l'on a notamment un taux d'emploi de 65,7 % – au moment où l'on se parle peut-être 65,8 % en ce mois de mars. On est une région étant plus en difficulté par rapport à certains nombres d'autres, et certains messages ne correspondent pas à la réalité complète du rapport entre les États et du positionnement qui peut être le nôtre relativement à nos propres emplois et notre propre économie.

Voilà résumé mon propos assez fidèlement par rapport à l'ensemble de la temporalité des événements, des positionnements de ce qui était réalisé au niveau du groupe Herstal, de sa réaction et de sa communication assez transparente concernant ces faits de fraude présumée, mais également concernant la réaction. Je crois que le groupe Herstal a immédiatement réagi à la plainte déposée en opposant un démenti par rapport à l'affirmation, aux allégations – j'emploie les termes avec toutes les nuances d'usage – formulées à leur encontre.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre. Même s'il est frustrant – je l'ai dit à mon collègue, M. Bierin – de ne pas pouvoir poser toutes les

questions, je retiendrai trois choses : le suivi des leçons du passé, le devoir qui est le nôtre au présent et l'examen pour le futur.

Pour le passé, désolé, mais il subsiste un sentiment de malaise dans ce dossier. À plusieurs reprises, il y a eu des revendications syndicales non suivies de faits, une absence d'audit interne qui n'a ému personne, de la société au Gouvernement en passant par son actionnaire.

Cela mérite un peu d'explications. L'omerta que je citais ne concerne pas l'actuelle direction, mais bien la précédente. Je veux rassurer tout le monde, il n'y a pas d'indulgence. Il s'agit de comprendre pourquoi deux hommes, à eux seuls, disposaient de toute l'information, à la différence d'autres administrateurs. Il s'agit de comprendre le choix curieux d'avoir un mi-temps pour une fonction aussi essentielle que celle des achats sans qu'il y ait vraiment de contrôle tout à fait spécifique, alors même que celui-ci avait été réclamé. Vous ne nous en voudrez pas d'être encore attentifs sur les leçons du passé à l'avenir au détour des révélations de l'audit, en espérant qu'un jour nous puissions en disposer.

Par ailleurs, c'est notre devoir de réformer. J'entends bien le travail opéré au niveau du conseil d'administration pour les trois nouveaux profils qui seraient recherchés, sur la transparence que vous souhaitez à l'avenir pour la société et pour l'implémentation des audits.

Enfin, concernant l'examen de la législation – au moins vous avez le mérite de la clarté –, vous dites : « La situation actuelle ne me convient plus et je souhaite que nous soyons, nous Wallons, pas plus, mais pas moins européens que d'autres ». Dans la définition de certaines règles, il n'empêche, Monsieur le Ministre, que vous ne ferez pas d'économie de savoir si l'entreprise a enfin, ou pas, les autorisations délivrées par le ministre-président et réformées par le Conseil d'État.

Dès lors, Madame la Présidente, j'aimerais que nous puissions, au terme de cette interpellation, procéder à l'audition du CEO de la FN et du président de Wallonie-Entreprendre, qui jouent un rôle clé dans ce dossier, afin de bien comprendre. Je ne voudrais pas que le ministre se sente totalement, directement, et personnellement responsable d'une situation à l'exception d'un courrier nébuleux dans son chef des syndicats. Nous devons, membres de cette Commission de l'économie, un accès direct avec celles et ceux qui nous représentent dans la gestion de cette société.

Cette audition s'impose pour que des éléments complémentaires à ceux dont le ministre vient de nous faire part nous soient communiqués. Ce qui n'empêchera pas que le moment venu – le ministre le comprendra aisément –, nous revenions vers lui qui engage sa responsabilité devant notre Parlement.

Une motion caractérisera ce que je viens de dire.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Bierin.

**M. Bierin** (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour l'ensemble des éléments de réponse.

Nous voyons que le Gouvernement continue à suivre ce dossier du détournement à la FN de façon rapprochée et volontariste. C'est le cas également de la direction actuelle.

Quant aux critères et procédures d'octroi des licences, il serait utile qu'une harmonisation au niveau européen se mette en place via une véritable Europe de la défense en termes d'économies d'échelle, de clarification des règles, de concurrences loyales pour les entreprises, mais, au-delà de cela et surtout en termes de crédibilité de l'Europe sur le plan international, de souveraineté, de stratégie géopolitique, et cetera, cela n'a que des avantages.

En attendant, je pense que cela ne justifie pas de brader le respect des droits humains et des conventions internationales.

**Mme la Présidente.** – Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Antoine. La première, motivée, a été déposée par M. Antoine (Doc. 1317 (2022-2023) N° 1) et la seconde, pure et simple, par Mme Laruelle et M. Bierin (Doc. 1318 (2022-2023) N° 1).

L'incident est clos.

**INTERPELLATION DE M. ANTOINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE  
FINANCEMENT ET LE SOUTIEN RÉGIONAL  
AUX ENTREPRISES DÉVELOPPANT DES  
PROJETS AUTOUR DE LA BLOCKCHAIN ET  
DES CRYPTOMONNAIES »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le financement et le soutien régional aux entreprises développant des projets autour de la blockchain et des cryptomonnaies ».

La parole est à M. Antoine pour développer son interpellation.

**M. Antoine** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, les cryptomonnaies prennent une place de plus en plus grande dans le paysage financier européen. Une étude

de l'ADAN, l'association qui représente les entreprises françaises du secteur des actifs virtuels, a montré qu'en France, les détenteurs de cryptomonnaies étaient plus nombreux que les détenteurs d'actions. Les cryptomonnaies sont en train de changer fondamentalement notre système financier et probablement de l'économie.

D'ailleurs, des entreprises belges sont déjà très actives dans ce domaine, revendiquent de créer des emplois réels et se positionnent par ce nouveau canal.

Par ailleurs, en Région bruxelloise, en 2022, la ministre Trachte a déclaré : « Finance&invest.brussels – équivalent de Wallonie Entreprendre – s'intéresse à la blockchain au même titre que les autres technologies, dès lors que la fintech et l'insurtech figurent parmi les thèmes de sa stratégie d'investissement. Par conséquent, les équipes de finance&invest.brussels se forment et s'entourent d'un réseau d'experts dans l'application de la blockchain au secteur financier ».

Je crois que nous pouvons tous reconnaître que Bruxelles a pris un pas d'avance sur les autres Régions.

De votre côté, vous vouliez annoncer un investissement de près de 3 millions d'euros pour le développement du secteur blockchain en Wallonie via notamment le Plan de relance. Cette initiative est consacrée au travers d'un nouveau programme repris dans la stratégie Digital Wallonia :

- développer des actions d'information, de sensibilisation et de formation à destination des entreprises ;
- créer une infrastructure distribuée de test pour permettre l'expérimentation, la recherche et la création de *proof of concept* dans le domaine de la blockchain via le déploiement de testnet ;
- développer des projets de technologie blockchain.

Quel est actuellement l'état des lieux du déploiement de testnet au sein des entités publiques et privées de recherche et de développement partenaires du réseau ? Je pense aux universités, centres de recherche et entreprises. Certaines entités sont-elles plus frileuses quant à l'adoption de ces nouvelles technologies ?

Vous m'aviez informé que l'axe 3 devait débiter dès le début de l'année 2023. Le calendrier a-t-il bien été respecté à ce propos ?

Au vu du succès de la blockchain dans le monde, comptez-vous prendre de nouvelles initiatives, y compris financières, à travers Digital Wallonia ? Si oui, selon quelles modalités ?

Pour en revenir aux cryptomonnaies, les experts se montrent plus réservés sinon critiques dès lors que la valeur de ces monnaies est extrêmement imprévisible, car très sensible aux évaluations macroéconomiques,

notamment dans des périodes de guerre ou d'inflation telles que nous les connaissons.

Quelles initiatives comptez-vous prendre pour soutenir ou, au contraire, alerter voire décourager le recours à ces monnaies virtuelles ?

Quelle évaluation en tirez-vous aujourd'hui pour les entreprises wallonnes ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, le déploiement du testnet, prévu dans l'axe 2 de la fiche 136 pour le volet blockchain, commencera à partir de juillet 2023, à la demande du porteur de projet. Cette révision du calendrier s'explique par une refonte partielle du projet, qui inclut une réorganisation des partenariats et des actions de manière à donner au projet une ambition accrue, notamment au regard de l'actualité.

En parallèle, les porteurs du projet blockchain ont déjà avancé sur plusieurs actions préalables à la mise en œuvre du testnet, en particulier sur l'identification des prestataires de services potentiels pour le développement, la gestion, l'évolution et la maintenance de la blockchain privée. Étant donné le faible niveau de maturité du marché de la blockchain à ce stade, ce point représentait un véritable défi et cette avancée est un pas véritablement bénéfique pour la suite du projet.

En outre, les porteurs de projets se sont rassemblés au sein d'un réseau baptisé WalChain et ont créé un service de conseil pour aider à la mise en œuvre de technologies blockchain et de modèles économiques associés.

Concernant la frilosité de certaines entités à adopter les technologies blockchain, parmi les nombreuses entreprises avec lesquelles un contact a déjà été établi, très peu se sont montrées réticentes à l'idée d'explorer les possibilités offertes par la blockchain. Au contraire, plusieurs grandes entreprises sont enthousiastes à l'idée de participer à l'appel à projets qui leur sera adressé. Comme je l'ai expliqué dans une réponse antérieure sur le sujet, la réticence qui entoure la blockchain provient principalement de celles et ceux qui, pour l'essentiel, ne parviennent pas à faire la différence entre la technologie de la blockchain et l'usage des cryptomonnaies ; ce qui est assez différent. Heureusement, la majorité des entreprises ou des interlocuteurs ont depuis longtemps intégré cette distinction.

Un exemple concret dans le secteur des médias est celui du groupe Rossel et, en particulier, de sa filiale en Wallonie, le groupe Sudmedia, qui cherche à développer

un nouvel axe autour du web décentralisé, aussi appelé web3.

Un autre exemple de projet identifié concerne le secteur de la santé. Le secteur hospitalier en Wallonie est confronté à plusieurs défis critiques tels que la pénurie de personnel qualifié, la gestion des lits ou la gestion des fournisseurs. Ces défis ont mis le secteur sous pression et nécessitent la mise en place d'une nouvelle dynamique de changement et d'amélioration au sein des établissements. Dans ce cadre, la technologie blockchain permettrait la mise en œuvre d'un projet qui aurait pour but de mettre en place un réseau blockchain privé, sûr et infalsifiable, partagé exclusivement par les hôpitaux partenaires.

Ces projets sont exemplatifs du fait que la blockchain trouve de nombreuses applications au sein d'une multitude de secteurs, qui dépassent très largement celui des plateformes spéculatives.

Au vu du succès de certaines applications blockchain dans le monde, nous serions tentés de prendre de nouvelles initiatives financières à travers Digital Wallonia. Cela dit, il convient naturellement d'évaluer les résultats de ce premier projet pionnier en Wallonie ; en fonction de ses indicateurs, de ses résultats et du retour de terrain, auxquels nous accorderons beaucoup d'attention, des financements supplémentaires pourraient être complémentaires consentis aux budgets déjà disponibles dans le Plan de relance.

Au sujet de la blockchain, j'aimerais rappeler le soutien de la Région wallonne dans le fonds d'investissement WING, dont j'ai encouragé la spécialisation dans le domaine des *deeptech* dont la blockchain fait résolument partie. Depuis, plusieurs entreprises ont intégré le portefeuille de l'outil, devenu Wallonie Entreprendre.

Toujours en complément de ce qui est réalisé dans le cadre du Plan de relance, les technologies blockchain sont également envisagées parmi les initiatives d'innovation stratégique, ainsi que dans quelques projets FEDER ; ce qui pourrait également compléter la dynamique régionale.

Pour en revenir à la question des cryptomonnaies, il ne m'appartient pas de prodiguer des conseils financiers, mais en ce qui me concerne, je les considère comme des actifs hautement spéculatifs qui ne représentent que peu d'intérêt du point de vue strictement technologique.

Actuellement, les services publics ne découragent pas plus qu'ils n'encouragent l'utilisation des cryptomonnaies, laissant à chacun le droit et la possibilité de se faire sa propre opinion, voire sa conviction.

L'actualité récente incite à la réflexion. En revanche, il est important que nous soyons vigilants vis-à-vis des entreprises frauduleuses qui entourent l'usage des cryptoactifs, qu'il s'agisse du Bitcoin, de l'Ethereum ou d'autres, mais aussi de certaines cryptomonnaies spécifiquement ou plus dangereusement frauduleuses.

À cet égard, l'autorité des services et marchés financiers, la FSMA, a récemment lancé une campagne nationale visant à sensibiliser au sujet de la nature exacte et quelques fois des risques de ces placements financiers.

À cet égard, il est aussi important de noter qu'un projet de règlement sur le marché des cryptoactifs sera bientôt voté au Parlement européen ; ce qui aura un impact significatif sur la structure du marché.

Encore une fois, je voudrais rappeler que le projet blockchain du Plan de relance ne porte, en aucun cas, sur les cryptomonnaies, qui ne représentent qu'une des multiples applications de cette technologie.

Le projet wallon se concentre sur la véritable valeur ajoutée que peut offrir l'utilisation de la blockchain pour les entreprises, mais aussi pour un certain nombre de services publics, par exemple. Il n'est pas prévu de proposer d'actions particulières de formation ou de sensibilisation à ce sujet.

Par ailleurs, de nombreuses initiatives existent ; par exemple, l'Université de Liège, par l'intermédiaire de HEC, propose un certificat d'université de 10 jours sur les usages, ainsi que sur les enjeux managériaux, de la blockchain.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'évaluation des entreprises wallonnes dans le domaine de la blockchain, je constate une croissance de l'écosystème wallon, en particulier grâce aux initiatives antérieurement mentionnées, mais aussi à l'engagement du public et des entreprises, ou en tous cas de certaines d'entre elles pour ces différents sujets.

Cependant, cette croissance est aussi impactée par les processus réglementaires en cours au niveau européen. Certaines activités sont soumises à une autorisation du régulateur national, et un nouveau régime belge est entré en vigueur depuis le 1er mai de l'année dernière.

En raison de l'incertitude juridique qui plane sur le secteur, le développement de certains projets est défavorablement impacté eu égard à cette incertitude au minimum circonstancielle que je viens de décrire.

Enfin, notons que les porteurs de projets ainsi que les investisseurs attendent très logiquement avec impatience l'arrivée d'un cadre juridique qui soit clarifié et stabilisé, ce qui pourrait alors offrir le contexte d'un certain nombre de projets et/ou d'investissements.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour la complétude de votre réponse et d'avoir bien indiqué qu'il y a deux volets : la cryptomonnaie et la blockchain.

Concernant la cryptomonnaie, je suis satisfait de voir que les autorités fédérales, via la FSMA, mèneront une campagne d'avertissement et de sensibilisation parce qu'un certain nombre d'opérateurs ou de particuliers se laissent trop vite entraîner par le recours à ces monnaies virtuelles, avec toutes les conséquences négatives que vous avez évoquées et je les partage, notamment d'opérateurs frauduleux.

Pour ce qui concerne la blockchain, nous sommes dans un tout autre univers.

Je me réjouis du peu de frilosité que vous nous avez révélé et de la croissance de l'intérêt des entreprises à l'égard de cette démarche. Je pense qu'elle a été bien lancée dans le programme Digital Wallonia. J'ai le sentiment – peut-être que je me trompe – que les 3 millions d'euros seront très vite consommés et qu'il faudra procéder à une rallonge pour continuer à œuvrer de la sorte, et pour s'inscrire dans un concert européen, sinon même international. La Wallonie ne peut en effet pas se permettre, ses entreprises encore moins, d'avoir du retard dans ce domaine.

Nous aurons l'occasion d'y revenir, même si le testnet démarrera avec un peu de retard ; je peux le comprendre. J'aurais été moins clément s'il n'était pas annoncé comme réalisé. Le plus important est que tout cela soit mis en œuvre dans les meilleurs délais.

**Mme la Présidente.** – L'incident est clos.

**INTERPELLATION DE M. ANTOINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES  
INITIATIVES WALLONNES FACE AUX  
DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES  
RENCONTRÉES PAR LE GROUPE ALDI »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les initiatives wallonnes face aux difficultés économiques et sociales rencontrées par le groupe Aldi ».

M. Hermant et Mme Laruelle se joignent à l'interpellation.

La parole est à M. Antoine pour développer son interpellation.

**M. Antoine** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, nous aurons décidément parcouru toutes les enseignes commerciales ces dernières commissions puisque, après Mestdagh, Match, les résultats décevants de Colruyt et la franchisation de Delhaize, voici venir les difficultés rencontrées par le groupe Aldi.

Cela démontre l'extraordinaire malaise que présente le secteur de la grande distribution dans notre Wallonie, et les réactions que vous devrez prendre très prochainement car vous êtes confronté et responsable à différents niveaux.

Concernant Aldi, sa direction semble vouloir résilier une convention collective de travail qui garantit la mise à disposition de personnel supplémentaire.

La CNE a directement réagi, en menaçant de mener des actions si la direction maintenait son projet. En effet, le syndicat estime que cela équivaudrait « à un mi-temps en moins par magasin et donc, à une charge de travail supplémentaire pour les agents qui s'y trouvent ».

De son côté, l'entreprise a déclaré qu'il n'est pas question de réaliser des économies sur le dos du personnel : « Il est exact qu'une concertation nationale s'est déroulée chez Aldi en compagnie des syndicats. Un des thèmes évoqués était la grille d'évaluation du nombre d'heures de travail nécessaires par magasin ; ce qui rejoint pour partie la préoccupation syndicale. Il ne s'agit pas d'un exercice visant à réduire les coûts du personnel. Nous avons chez Aldi une longue tradition de concertation syndicale et nous restons prêts à discuter. Nous l'avons souligné lors de la dernière entrevue nationale avec les syndicats », conclut-elle.

Reconnaissons que la situation paraît floue, puisqu'elle tourne sur la grille horaire et le calcul de nombre de prestations dans le chef des agents dans chacun de ces magasins. Dès lors, on peut comprendre la tension qui existe dans cette chaîne de supermarché low cost.

J'en profite pour tenter de faire la lumière avec vous. Avez-vous ou allez-vous vous entretenir avec les syndicats et surtout avec la direction d'Aldi ? Quels sont leurs intentions, leurs options, les changements qu'ils veulent opérer ?

Face à cela, quelle est votre analyse de la situation, comme ministre de l'Économie ? Y a-t-il des engagements forts souscrits par la direction sur le maintien du nombre d'emplois et les garanties obtenues pour les travailleurs ?

Nous sommes – quand je dis « nous », c’est surtout vous – confrontés quasiment à une crise systémique du secteur commercial, puisque pas une seule enseigne ne songe à faire évoluer le modèle, à comprimer les coûts, à réduire les effectifs à certains endroits où à les franchiser, pour s’adapter ou adapter le marché à une meilleure maîtrise des coûts.

Pourquoi ne pas lancer à votre initiative – vous l’avez déjà mené pour d’autres termes, notamment pour la terre agricole – des états généraux du commerce et en tirer tous les enseignements nécessaires, que ce soit sur le soutien financier, l’adaptation énergétique qui est un gros domaine pour le secteur des grands magasins et l’autorisation d’exploiter ou non des grandes surfaces ?

Je sais que vous avez eu le débat, mais j’étais dans une autre commission ce matin sur le CoDT. Est-il encore raisonnable de laisser l’autorisation aux seules communes des supermarchés jusqu’à 1 500 mètres carrés, même s’il y a une concertation avec les communes voisines à partir de 1 000 mètres carrés ?

Ne faudrait-il pas une régulation régionale plus forte des 750 mètres carrés pour éviter ce que nous connaissons aujourd’hui, c’est-à-dire une concurrence débridée et probablement des centres commerciaux restés vides probablement définitivement ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Hermant qui a demandé à se joindre à l’interpellation.

**M. Hermant (PTB).** – Monsieur le Ministre, il y avait une manifestation pas plus tard qu’hier du secteur du commerce où les gens étaient particulièrement remontés dans la rue sur la situation dans le secteur où les travailleurs subissent dans plusieurs enseignes des attaques de la part de la direction.

Il y a eu une sortie de presse de la CNE, la Centrale nationale des employés, le 29 mars 2023 pour avertir la direction d’Aldi. D’après les représentations des travailleurs, les patrons ont annoncé, lors d’une réunion, une nouvelle évaluation des différentes missions à accomplir dans les magasins chez Aldi, dit le syndicat, toutes les tâches sont littéralement chronométrées, et c’est sur cette base que l’on détermine le nombre d’employés affectés.

D’après la CNE, les patrons d’Aldi auraient même déclaré qu’ils ne respecteraient plus les CCT 2021, ce qui équivaldrait à un mi-temps en moins selon le syndicat. Il y a une charge de travail accrue.

Le SETCa a déclaré, dans un communiqué de presse, que la concertation nationale du 27 mars ne s’était pas bien passée, car la direction veut réduire le personnel en magasin. Le SETCa a clairement écrit qu’il n’acceptait pas cela.

Revenons sur la chaîne Aldi. Aldi est la propriété de la famille Albrecht, une des plus riches d’Europe. Les

membres de cette famille ont bâti leur fortune collective de pas moins de 34 milliards d’euros en étendant leur concept de *discount*, de bas coûts, en cassant les conditions de travail de leur personnel.

Aujourd’hui, un salarié d’Aldi en Belgique gagne environ 13 euros par heure. Pour ce modeste salaire, il doit travailler ardemment, notamment selon un rythme dicté par le chronomètre. Pour chaque tâche, il est précisé combien de secondes maximum il peut prendre. Sur cette base, la direction détermine combien d’heures de travail peuvent être déployées par semaine. Dans la pratique, il est souvent impossible d’accomplir toutes les tâches dans ces délais limités. Même l’équipe de réserve est en sous-effectif ; ce qui signifie que les travailleurs et travailleuses malades ne peuvent pas être remplacés. Le manque de personnel met sous pression les travailleurs d’Aldi depuis longtemps.

Pendant la pandémie du coronavirus, ils se sont vus attribuer des tâches supplémentaires, comme la désinfection des caddies. Le confinement a eu pour effet d’augmenter considérablement le nombre de clients, en comparaison avec les autres années. Toutefois, les effectifs n’ont pas été augmentés, et ceux-ci sont calculés sur les chiffres de l’année précédente, à chaque fois. Les heures de travail supplémentaires n’ont été prévues que pour guider les clients à l’entrée. Ces heures étaient généralement prestées par des intérimaires. Toutefois, cette mesure a également été retirée prématurément. Cela représentait une certaine aide.

Les travailleurs et travailleuses des supermarchés ont été applaudis à l’époque, mais ils semblent maintenant oubliés dans les différents magasins.

Je rappelle que les bénéficiaires ont constitué un record pour 2020 et 2021. Aldi est un profiteur de crise. En janvier 2023, le président du SETCa pointait qu’Aldi était le grand gagnant de la crise économique. Le SETCa et la CNE exigent tous les deux le respect de la CCT conclue en 2021 et que l’on ne retire pas les heures pour chaque magasin.

Au vu des différents éléments, allez-vous prendre position pour soutenir les syndicats et les travailleurs de chez Aldi ? Ils ont bien besoin de tout notre soutien.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Laruelle qui a demandé à se joindre à l’interpellation.

**Mme Laruelle (MR).** – Monsieur le Ministre, les dernières phrases me font un peu sourire car je ne vois pas très bien en quoi le soutien de personnes qui ne prennent jamais leurs responsabilités peut servir pour changer quoi que ce soit.

**M. Hermant (PTB).** – Vous étiez dans le conseil d’administration de Carrefour, non ?

**Mme Laruelle (MR).** – Je ne vous ai pas cité, Monsieur Hermant. Pourriez-vous me laisser parler ? Je sais bien que cela vous dérange quand une femme parle, mais laissez-moi parler. Ce n'est jamais très efficace ce genre de propos.

*(Réaction d'un intervenant)*

Oui, c'était mon objectif. Merci de confirmer que mon objectif a bien été atteint.

J'ai souhaité me joindre pour reprendre un certain nombre d'éléments. Ce n'est pas la première fois que l'on parle de la situation dans la grande distribution. Le SETCa a d'ailleurs dit que l'on était quasi à la fin d'un modèle. Je ne vais pas paraphraser M. Antoine, mais, de fait, tous les jours ou toutes les semaines, une nouvelle chaîne de grande distribution nous dit qu'elle a des difficultés et annonce des mesures dans un sens ou dans l'autre.

On sait que la densité de présence de ces grandes surfaces sur le territoire est beaucoup plus importante qu'ailleurs. Qui dit surreprésentation de la grande distribution, dit concurrence accrue. Qui dit concurrence accrue, dit aussi tension sur les prix et tension sociale en interne, mais dit aussi diminution d'un certain nombre de marges.

La dernière fois que nous avons parlé de la situation, c'était pour évoquer Delhaize. Monsieur le Ministre, vous aviez annoncé non seulement ce que vous faites déjà, à savoir vos projets en matière de CoDT, SDT, dont on a rediscuté ce matin, mais également la mise en place d'une *task force*.

Loin de moi l'idée de vous demander d'aller négocier les accords qui ne sont pas de votre ressort, mais j'aurais voulu avoir votre sentiment sur ce malaise. Comment voyez-vous, de façon davantage macroéconomique plutôt que des cas particuliers, la suite et l'avancement dans ce secteur de manière à résoudre un certain nombre de difficultés du secteur ?

Sans opposer des modèles, comme parfois cela se fait ; j'ai entendu hier un syndicaliste en parler. Les franchisés ne sont pas les méchants et les grandes boîtes les gentils, et l'inverse n'est sûrement pas vrai non plus. Il ne faut pas tomber dans la caricature et dans l'opposition.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame et Messieurs les Députés, je vais d'abord m'exprimer sur la situation chez Aldi puis répondre aux questions plus transversales posées.

Concernant la situation chez Aldi, selon les organisations syndicales, au cours d'une réunion fin mars, la direction d'Aldi Belgique aurait fait part à son personnel de son souhait de mettre en place une nouvelle évaluation des différentes missions à accomplir dans les magasins. Selon ces derniers, l'enseigne aurait également fait savoir qu'elle ne désirait plus respecter une convention collective de travail, une CCT, conclue en 2021, qui garantit des heures de travail supplémentaires, donc du personnel en plus, par rapport aux heures de travail calculées par point de vente. Selon la CNE, cela reviendrait à supprimer un mi-temps par magasin.

La direction d'Aldi confirme la réunion, mais par contre, dément toute volonté de viser à faire des économies sur le dos du personnel. À intervalles réguliers, la direction discute avec les syndicats d'un certain nombre de sujets d'actualité. L'un des sujets abordés lors de cette réunion fin mars était la méthode de calcul du nombre d'heures de travail par magasin. Néanmoins, la chaîne est formelle, il ne s'agit pas, indique-t-elle, d'un exercice visant à « économiser » sur les frais de personnel.

La volonté du Gouvernement wallon, face aux difficultés que rencontre le secteur de la grande distribution, est d'activer un maximum de leviers, dans le cadre de ses compétences régionales, pour être à la fois à l'écoute et aux côtés des travailleurs, mais aussi du secteur.

Comme je vous l'ai déjà indiqué, étant entendu l'ensemble des évolutions que nous observons au cours de ces derniers mois et d'autres éléments non cités que sont notamment la fuite de la consommation à l'extérieur de nos frontières, l'évolution de l'e-commerce, la fiscalité sur la consommation, et d'autres paramètres encore, je compte mettre en place une *task force* concernant l'évolution de la grande distribution et du commerce en général. À cet égard, je souhaite confier une mission prospective à la cellule éponyme de Wallonie Entreprendre, tant ce secteur est important en termes d'activités et d'emplois.

Ce type de démarche doit se faire dans la foulée d'un certain nombre de démarches aujourd'hui en cours qui touchent à la gestion immédiate et à la médiation, décidée à l'initiative de notre collègue, le ministre Dermagne, aujourd'hui en cours en ce qui concerne le conflit Delhaize.

Ensuite, plus spécifiquement dans le cadre de mes compétences, j'ai mobilisé la cellule de prospective de Wallonie Entreprendre pour alimenter d'un certain nombre d'analyses, de travaux académiques, de comparaisons par rapport à l'évolution du commerce dans d'autres territoires, dont nous pourrions nourrir notre réflexion collective et un certain nombre de propositions.

À ce jour, dans le cadre de la réforme du CoDT et de l'abrogation du décret relatif aux implantations commerciales en matière d'autorisations, les modalités de compétence communale évolueront selon que le projet s'inscrit entièrement dans une centralité définie au sein d'un schéma de développement communal ou non.

Dans le premier cas, c'est-à-dire si l'on se trouve dans une centralité, le plafond de la compétence communale reste maintenu à 2 500 mètres carrés.

Dans les autres cas, ce plafond est abaissé à 1 500 mètres carrés dans le but de favoriser une approche plus globale du territoire pour des projets qui, par nature, sont plus susceptibles que d'autres d'avoir des incidences supracommunales.

Complémentairement, d'autres modalités sont mises en place : l'avis obligatoire des communes limitrophes ainsi que de la direction des implantations commerciales et du pôle lorsque le projet présente une surface commerciale nette égale ou supérieure à 1 000 mètres carrés ainsi que la tenue systématique d'une enquête publique.

Enfin, il faut aussi préciser que le fonctionnaire délégué, sauf lorsqu'il est directement compétent pour délivrer, sera systématiquement consulté lorsqu'un projet est positionné en dehors d'une centralité du SDC ou en l'absence de centralité établie par un SDC.

Comme vous l'observez, on réduit à travers ces différents mécanismes, mais des mécanismes qui sont fondés sur le droit de l'aménagement du territoire. Il faut respecter la directive européenne sans quoi on risque d'être querellés par rapport à ces décisions ou aux décisions qui seraient prises en application du nouveau dispositif décentralisé et/ou réglementaire.

On verra, lorsque le Conseil d'État nous aura exprimé son avis, quelle est l'analyse qu'il aura faite de ce dispositif.

Vous l'observez, on resserre et l'on évite aussi des situations où l'on constate, aujourd'hui, qu'il y a une forme de concurrence entre communes ou territoires voisins, les uns et les autres bataillant pour attirer un employeur, un investisseur sur son territoire avec comme conséquence – je l'ai souvent dit – une suroffre de mètres carrés commerciaux. Le risque est d'avoir une paupérisation commerciale, des vides, des friches commerciales ou des cellules vides à l'intérieur des villes. Une conséquence se profile, qui est loin d'être celle souhaitée : l'externalisation en dehors des centralités, en dehors des cœurs de villes ou de villages de l'investissement commercial.

Je me permets de rappeler que notre approche en termes d'implantations commerciales et de réforme du CoDT vise à un nouveau point d'équilibre entre les différents acteurs et dans le fait de tenir compte d'un

certain nombre d'évolutions telles qu'elles ont été exprimées récemment.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (Les Engagés). – Je remercie M. le Ministre pour tous les éléments de réponse.

Je conserve un doute et une forme de scepticisme à l'égard de la concertation syndicale engagée au sein du groupe Aldi parce que, manifestement, c'est bien de la charge de travail dont il est question, avec une recherche de diminution des coûts.

Je ne sais pas s'ils aboutiront à un accord, mais nous devons rester extraordinairement attentifs à l'évolution de cette enseigne, d'autant qu'elle est menacée – cela rejoint vos autres compétences – par la venue ou l'implantation d'autres chaînes en Wallonie.

Je pense à Albert Heijn qui annonce traverser la frontière linguistique, puisqu'il n'était qu'en Flandre jusqu'à présent. Je pense à Jumbo, grande chaîne hollandaise, à grands frais qui a annoncé sa venue en Wallonie, au développement du groupe Action et d'une nouvelle chaîne française Toujust qui ambitionne d'être 5 % à 10 % moins chère qu'Aldi et Lidl.

Nous sommes, aujourd'hui, dans une conquête un peu effrénée alors qu'il y a un malaise dans tout le secteur, on annonce encore de nouveaux tireurs dans le saloon...

La régulation va devenir vraiment capitale. Les Allemands ont montré la voie, notamment par l'aménagement du territoire et de la mobilité. Vous faites de même. Vous ne m'empêchez pas de penser, à titre personnel, que ce que vous proposez est insuffisant. Même si je suis un municipaliste vraiment convaincu, je pense que nous avons besoin, aujourd'hui, dans l'offre commerciale, d'une régulation wallonne beaucoup plus sévère que celle que nous avons connue.

J'en veux pour preuve que, ces dernières années, sur 1 030 dossiers d'implantations, 850 ont été accordées. Je veux dire par là que l'on a fait le plein et aujourd'hui de nouvelles enseignes arrivent et je crains que votre verrou soit insuffisant.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Hermant.

**M. Hermant** (PTB). – M. Antoine a raison : c'est un peu le Far West au niveau de l'installation de tous ces supermarchés.

Cela dit, il y a une attaque de la part de ces différents groupes contre les travailleurs qui vise à casser les salaires et les conditions de travail. C'est une véritable lutte des classes de la part des plus riches.

Myriam Delmée a dit hier que le secteur du commerce devait présenter des carrières qui soient

autres que des salaires sous-payés avec des horaires ultraflexibles, et cetera. Ce qui est proposé pour Delhaize, c'est 30 % de salaire en moins chez les franchisés, n'en déplaise à Mme Laruelle qui connaît très bien le secteur puisque, au conseil d'administration de Carrefour, elle a été au service de l'un de ces grands groupes. Je comprends que son soutien soit très modéré aux travailleurs du secteur.

Une véritable lutte est en cours pour maintenir de bonnes conditions de travail. Le franchisé de La Louvière disait qu'il aimerait bien, mais qu'il ne sait pas accorder les mêmes salaires et les mêmes conditions que dans les Delhaize intégrés, parce que les tarifs de Delhaize sont trop élevés et ne lui permettent pas d'avoir une marge suffisante pour accorder de bonnes conditions de travail. Ce n'est pas une question de gentils ou de méchants ; c'est vraiment un système qui est en train de se mettre en place au niveau de l'entièreté du commerce, une véritable lutte des classes contre les travailleurs. C'est bien cela le problème.

Aldi est une famille qui repose sur 34 milliards d'euros. S'agissant de Delhaize, 1 milliard d'euros sont sortis de l'entreprise en trois ans pour aller chez les actionnaires. Il faut un véritable soutien du Gouvernement wallon vis-à-vis de ces travailleurs.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Laruelle.

**Mme Laruelle (MR).** – La grande différence entre moi et mon prédécesseur est que je parle, bien sûr, mais que j'ai agi et que j'ai eu des résultats, alors que certains ne font que blablater sur un banc du Parlement en faisant des petits montages sur Facebook.

**M. Hermant (PTB).** – J'étais à la manifestation hier.

**Mme Laruelle (MR).** – Oui, vous blablatez et vous marchez, ce qui est une très bonne idée. Moi aussi, j'ai marché avec mon chien hier, et c'était très agréable.

Certains sont contre tout : contre les gros, contre les PME, les indépendants, les multinationales, les entreprises locales. Ils nous disent ce qu'il faut faire, mais ils n'ont jamais rien fait, puisqu'ils ne font que blablater.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses sur la situation chez Aldi mais aussi en matière de perspectives. Je crois que, dans les semaines et dans les mois qui viennent, l'on ne pourra pas s'épargner – en premier lieu au sein du Gouvernement – une réflexion beaucoup plus prospective sur ce secteur, qui est déjà beaucoup trop présent sur notre territoire. Comme M. Antoine l'a dit, de nouvelles enseignes arrivent. Je me réjouis de prendre connaissance, lorsqu'elle sera réalisée, de l'étude prospective de la cellule de Wallonie Entreprendre.

**Mme la Présidente.** – L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE RETARD DU MASTERPLAN POUR LA RECONVERSION DU SITE DE DUROBOR »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le retard du *masterplan* pour la reconversion du site de Durobor ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

**M. Desquesnes (Les Engagés).** – Monsieur le Ministre, le 15 mars 2022, il y a plus d'un an, le Gouvernement wallon a indiqué que la SOGEPa avait désigné le consortium Alphaville XMU afin de traduire les enjeux et les défis de reconversion du site Durobor à Soignies au travers d'un *masterplan* stratégique. L'objectif est de projeter un idéal afin de fixer un cadre dans lequel un projet de reconversion doit être mené.

Ce sont les propos du communiqué de presse de l'époque ; selon celui-ci : « Cette projection comportera la définition de projets économiques à haute valeur ajoutée assurant le développement d'activités génératrices d'emploi pour le site et elle sera accompagnée d'une stratégie urbaine, paysagère, architecturale et environnementale qui dessinera une figure territoriale, portée par l'ambition de mener un développement économique et industriel compatible avec les idéaux d'une ville d'aujourd'hui ». Voilà un bel objectif.

Je vous ai déjà interrogé par écrit à ce sujet. Vous m'aviez répondu au mois de novembre : « Le *masterplan* est attendu dans le courant du premier trimestre 2023. Un rapport intermédiaire a été établi et est en cours de revue par l'ensemble des parties prenantes : la SOGEPa, la Ville de Soignies, IDEA et la SPAQuE. En parallèle du *masterplan*, avec la Ville de Soignies en chef de file, une demande de subside dans le cadre de la nouvelle programmation FEDER a été introduite ». C'est le cas. Quant à la décision du FEDER, elle était attendue dans le courant du premier trimestre 2023, tout comme le *masterplan*.

Nous sommes maintenant en plein dans le deuxième trimestre de l'année 2023. Il est déjà bien entamé. Nous n'avons rien vu bouger ou sortir.

Où en est ce *masterplan* ? Il y avait des délais contractuels avec Alphaville-XMU. Je n'ose pas imaginer que les délais contractuels n'aient pas été respectés. Qu'est-ce qui vous empêche aujourd'hui d'expliquer, de présenter, de communiquer le résultat du travail mené par ce bureau d'études ? S'il y avait un retard, expliquez-moi à quoi est-il imputable ? Surtout, quand aurons-nous les enseignements qui dégageront cette fameuse vision d'avenir ?

Cette entreprise est lovée au cœur d'un quartier de la ville de Soignies. C'est un quartier important, témoin à l'époque d'un développement industriel, avec les carrières et autres. Aujourd'hui, il faut reconstruire et retisser un tissu. Cette étude doit servir d'arguments pour l'obtention de fonds FEDER permettant la requalification et notamment la création d'une nouvelle voirie pour mieux irriguer ce quartier un peu champignon du début du XXe siècle.

Existe-t-il aujourd'hui une difficulté, un problème à sortir ce *masterplan* ? Existe-t-il une divergence de vues, d'opinions ? Le prestataire a-t-il traîné ? Pourquoi ne l'avez-vous pas houspillé ? Je pense qu'il est important de donner des arguments si nous voulons donner toutes ses chances de reconversion au site – je connais votre ambition en matière de reconversion. Le jury du FEDER doit s'appuyer sur des études solides. C'est pour cela qu'il est important de tenir le timing. Voilà les éléments sur lesquels j'aimerais que vous me rassuriez et que vous me donniez un calendrier précis.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, en ce qui concerne l'évolution de ce dossier, les différentes étapes les plus récentes de 2023 qui me sont connues sont les suivantes.

Indépendamment des démarches de coconstruction par les divers acteurs mobilisés autour de ce dossier, une séance du collège de Soignies s'est tenue le 19 janvier 2023, listant un certain nombre de remarques à prendre en compte par les bureaux d'études en charge de la réalisation du *masterplan*. En substance, un certain nombre de remarques concerne le maintien dans la mesure du possible de la façade du bâtiment, le renforcement de la mixité de fonction, une offre en suffisance en ce qui concerne le stationnement ou encore l'intégration d'une salle polyvalente.

Le dernier comité de pilotage rassemblant la Ville de Soignies, la SPAQuE, IDEA et Wallonie Entreprendre a eu lieu le 8 février 2023 dans le respect du processus de concertation et de coconstruction mis en place depuis les prémices du processus et du dossier. La mouture provisoire du *masterplan* a été présentée au conseil

communal de la Ville de Soignies, le 22 mars dernier. Le chef de groupe de l'opposition à Soignies m'indiquait ce que vous avez pu observer à cette occasion. Elle a aussi été présentée, m'indique-t-on, aux fonctionnaires délégués compétents au sein du Département de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme le 30 mars dernier.

Les présentations ont récolté des avis qui me sont décrits comme étant positifs et ont débouché sur un certain nombre de propositions d'adaptation à apporter par les urbanistes du consortium Alphaville-XMU.

Ces adaptations sont aujourd'hui en cours de réalisation. Suivront, dans la foulée, les différents plans d'action opérationnels, financiers, juridiques, de mobilité et autres.

Par ailleurs, la fiche portefeuille FEDER a été rentrée. Elle comporte des mesures 12 et 13 relatives respectivement à la dépollution de friches et à la mobilité locale et régionale durable.

Concernant ce dossier, comme j'ai déjà eu l'occasion de le préciser le 28 février dernier, le processus de sélection repose sur la décision du comité d'experts mis en place pour ce faire qui, de manière indépendante, attribue aux différents projets une cotation, qui vise à en faire la sélection dans le cadre de la programmation FEDER 2021-2027. Ce comité d'experts a mené ses travaux depuis le début du mois de septembre dernier, à la suite de l'analyse technique préalable quant à la faisabilité des projets réalisés par l'administration. L'autorité de gestion du programme, le Gouvernement wallon, va se pencher sur ces dossiers de façon imminente et sur la présentation des projets retenus par le comité d'experts que je viens d'indiquer. Les résultats sont attendus dans le courant de ce mois d'avril, c'est-à-dire de façon très proche maintenant.

Voilà les éléments que je retiens de ce dossier, auquel, comme vous avez eu l'amabilité de le souligner, je réserve une attention particulière à la suite de ma visite sur place.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse qui s'est voulue la plus exhaustive possible et qui explique le léger retard dans l'adoption du schéma de développement du site.

Je viens de vérifier, mais ma mémoire ne me trompe pas, qu'aucun dossier n'a été présenté au conseil communal de mars de la Ville de Soignies, ni précédemment, ni même depuis, en ce qui concerne ce schéma. C'est une information que je dois corriger par rapport à vos propos, mais je ne vous en fais pas grief.

Par contre, la nouvelle importante est que le dossier FEDER sera arbitré par le Gouvernement

prochainement. À la fois en termes de mobilité et de dépollution, la ville et la Région ne pourront bénéficier d'un redéploiement de ce site, qui fait plusieurs hectares et qui est lové au cœur d'un espace urbain, que s'il y a un désenclavement et une dépollution. Ces friches indispensables collent pleinement avec la stratégie que vous exposez et défendez au niveau wallon. Je vous ai entendu tantôt répondre aux interpellations des collègues sur l'amélioration du CoDT.

Au-delà de vos déclarations d'intention et des modifications législatives, et qui sont celles annoncées par le Gouvernement wallon, voilà une occasion concrète de le faire. J'espère que le Gouvernement répondra positivement aux sollicitations. À suivre après les congés de détente.

**QUESTION ORALE DE M. HERMANT À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES  
BAUX COMMERCIAUX »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hermant à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les baux commerciaux ».

La parole est à M. Hermant pour poser sa question.

**M. Hermant** (PTB). – Monsieur le Ministre, dans un article de la RTBF du 3 avril, un cafetier nous livre son témoignage en nous expliquant que la situation devient de plus en plus compliquée. Si un commerce est mal isolé, cela l'impacte davantage. Le fait qu'il n'y ait pas de gel des baux commerciaux n'aide pas ces commerçants victimes de la crise énergétique. Votre réponse dans la presse est que vous n'avez pas de statistiques pour justifier une régulation des baux commerciaux en fonction des performances énergétiques. Vous soulignez aussi le fait que vous ne connaissez pas le nombre de propriétaires ayant indexé leur loyer.

Il est essentiel de mieux isoler les commerces, mais en attendant, une réponse immédiate peut être apportée.

Pourquoi le Gouvernement wallon n'établit-il pas un gel des baux commerciaux afin d'aider les commerçants ? Pourquoi ne mettez-vous pas en place un cadastre des propriétaires qui indexent leur loyer ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, je suis extrêmement perplexe, car j'ai eu l'occasion de répondre de façon détaillée, en ce compris en séance plénière le 5 avril dernier, à la même question. Je ne peux que formuler la même réponse.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Hermant.

**M. Hermant** (PTB). – J'irai lire attentivement le rapport de la commission. Je trouve dommage de ne pas mettre à jour vos réflexions, mais je prends bonne note de votre réponse.

**QUESTION ORALE DE M. BIERIN À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR  
« L'IMPACT DU CONTEXTE EUROPÉEN POUR  
LA NOUVELLE STRATÉGIE SPATIALE  
WALLONNE »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'impact du contexte européen pour la nouvelle stratégie spatiale wallonne ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

**M. Bierin** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, vous avez annoncé un budget de 48 millions d'euros pour une nouvelle stratégie spatiale wallonne. C'est une très bonne nouvelle pour le secteur, puisque cette stratégie couvre la recherche via les universités et les centres agréés, mais aussi cinq projets d'entreprises wallonnes à la pointe, dont deux entreprises liégeoises.

Parallèlement, l'Europe patine dans le domaine spatial, en particulier sur le plan des lanceurs, puisque le lanceur léger Vega-C a raté son premier lancement commercial en décembre dernier, tandis que le vol inaugural d'Ariane 6 devait avoir lieu en fin d'année, mais risque d'être reporté à 2024. Un concours de circonstances retarde les ambitions de l'Union européenne pour les années à venir en matière de technologie spatiale.

Dans ce contexte européen, quels sont les risques ou les opportunités pour le plan wallon en faveur du secteur spatial ?

Deux projets repris dans cette stratégie concernent les lanceurs spatiaux réutilisables. Risquent-ils d'être impactés par ces retards européens ? Le cas échéant, quelles actions le Gouvernement a-t-il mises en place pour pallier les problèmes que poseraient ces retards ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, l'Union européenne mène depuis plusieurs années une politique volontariste visant à développer progressivement une autonomie stratégique dans le spatial et à ne plus dépendre, comme c'est le cas aujourd'hui, d'interlocuteurs internationaux ou d'autres pays, comme les USA, la Chine et d'autres pays non européens.

Si cette stratégie connaît des revers – vous en avez cité quelques-uns –, elle a le mérite d'exister et de servir de socle de réflexion à tous ceux qui souhaitent soutenir le secteur de la façon la plus pertinente. C'est le choix le Gouvernement wallon qui a aligné délibérément la stratégie spatiale wallonne sur les priorités européennes.

La Wallonie a développé depuis des décennies une multitude de compétences dans le domaine spatial. Ces compétences sont principalement issues des efforts et supports permanents depuis près de 50 ans de la politique scientifique fédérale, mais aussi de la Région wallonne.

En juillet dernier, un appel à projets collaboratifs, doté d'un budget de 20 millions d'euros, a été lancé dans le cadre du PRW avec pour ambition de développer une chaîne de valeur spatiale wallonne dans les deux thématiques considérées comme prioritaires pour la Wallonie, à savoir l'observation de la Terre et les lanceurs.

Le programme Win4Excellence a également pu être activé, avec un budget de plus de 15 millions d'euros octroyés à deux consortiums :

- Win4Relaunch, une filière de lanceurs réutilisables portée par l'ULB en partenariat avec l'ULg, l'UCL, Cenaero, Sirris, Multitel ;
- Win4Space, la filière « Observation de la terre » portée par l'ULg en partenariat avec l'UCL, Cenaero, Multitel et Cirris.

Voilà les deux consortiums mobilisés sur chacune des deux priorités que je viens de mentionner.

En matière d'infrastructures, nous avons également pu dégager des montants conséquents – près de 19 millions d'euros – pour soutenir la plateforme technologique d'excellence « Spatial ». En effet, alors que des investissements importants sont en cours pour répondre aux besoins de missions spatiales toujours plus

ambitieuses – notamment FOCAL 7 financé à hauteur de 7 millions d'euros par la Région wallonne, à Liège –, le moment est opportun pour répondre aux missions plus petites, mais tout aussi ambitieuses, notamment à travers des SmallSats. Le PTE Spatial permettra de venir en support aux deux secteurs en profitant des agrandissements, de l'amplification de ces moyens d'essais.

Un autre point que je souhaite souligner est la nécessaire sensibilisation des jeunes aux métiers techniques, scientifiques du spatial et au potentiel qu'ils offrent.

Rendre le secteur spatial encore plus attrayant auprès de ce public – jeunes, étudiants – doit aussi faire partie de notre stratégie de soutien, que ce soit à travers des événements comme les Space Days, Space Week ou encore, par le soutien à des infrastructures-phares.

La présence et la sélection de notre astronaute wallon, M. Liégeois, permettent de donner un point d'attention et un coup d'accélérateur vraiment remarquable à cet engouement et à cette mobilisation. J'ai eu l'occasion de le voir lors de deux événements auxquels j'étais présent, comme Dirk Frimout d'ailleurs, que ce soit à Transinne-Redu, d'une part, et, d'autre part, à l'Université de Liège, à la faveur d'un événement en l'honneur de M. Liégeois.

Le projet de planétarium, financé conjointement avec ma collègue, la ministre De Bue, à hauteur de 3 431 000 euros, contribuera également à alimenter les différentes infrastructures-phares, de manière à mobiliser et à attirer vers l'espace, mais aussi vers ces carrières scientifiques et techniques de toute nature.

En 2022, le secteur spatial wallon représentait 40 acteurs industriels et scientifiques directement actifs dans le spatial et générant un peu plus de 300 millions d'euros de chiffre d'affaires. Plus de 2 000 personnes sont employées directement dans le secteur spatial en Wallonie.

Depuis quelques années déjà, les porteurs de capitaux privés sont attentifs à ce qui se passe en Wallonie dans le secteur. Notons que tous les regards se tournent vers Aerospacelab. Par ailleurs, cette entreprise a levé des capitaux importants, mais d'autres acteurs sont également présents.

Selon Skywin, le monde du *venture capital* est depuis fort attentif à l'évolution de ce secteur. C'est un de nos secteurs phares dont je souhaite souligner avec vous les performances.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Bierin.

**M. Bierin** (Ecolo). – M. Liégeois est né à Namur, personne n'est parfait ! Toutefois, il a fait ses études à l'ULiège, donc il s'est bien rattrapé par la suite.

Je pense qu'il est tout à fait utile et bienvenu que l'Europe se dote d'une stratégie spatiale et que la Wallonie s'inscrive dans cette stratégie européenne.

L'Europe accorde beaucoup plus d'importance à l'environnement – au sens strict comme au sens large, c'est-à-dire : l'environnement des installations en elles-mêmes, mais aussi le climat, et cetera – et aux travailleurs que d'autres acteurs actifs dans le spatial ; la Wallonie également.

Je pense que les retombées sociétales, scientifiques et économiques de cette stratégie sont tout à fait positives.

Quand je parle d'autres acteurs, à cet égard, on apprenait aujourd'hui que le lancement de Starship – la mégafusée de plus de 100 mètres de haut d'Elon Musk – a été retardé. Ce programme est fortement décrié par rapport à la façon dont il a été mis en place et au manque de considération de l'entreprise d'Elon Musk pour les travailleurs et l'environnement – au sens strict comme au sens large – de l'endroit où se déroule ce programme.

Dès lors, cela aurait un intérêt aussi que l'Europe se positionne à l'international, même si l'on sait que c'est très compliqué de réguler à ce niveau. Cependant, il y a certainement quelque chose à faire à la fois en termes de concurrence loyale, mais aussi pour l'intérêt général par rapport à d'autres programmes lancés et en particulier celui-ci.

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE COÛT  
ET L'IMPACT DES JOURNÉES  
DIPLOMATIQUES EN 2020 ET 2022 »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le coût et l'impact des journées diplomatiques en 2020 et 2022 ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, les journées diplomatiques, qualifiées de « journées wallonnes », sont organisées tous les deux ans par l'AWEx et WBI. Annulées en 2020 à cause de la pandémie, elles ont eu lieu en septembre 2022 et ont réuni les délégués généraux et les divers et nombreux

agents de liaison scientifique, agents de liaison académique et culturelle, ALAC, mais également les chargés de projets et les conseillers économiques et commerciaux, les CEC. Un peu plus d'une centaine de personnes y auraient participé.

Si des rencontres entre agents actifs à l'international sont sans doute utiles et nécessaires, je m'interroge sur plusieurs aspects de ces rencontres. D'une part, sur la pertinence de réunir ces personnes de divers réseaux sectoriels en mêlant dans un seul programme les aspects commerciaux et économiques et les diplomates de WBI, voire d'autres personnes de WBI et, d'autre part, sur le coût, voire le surcoût, d'une telle opération. Pouvez-vous motiver ces deux aspects ?

Quel bilan pouvez-vous nous faire de ces rencontres ? Quelles en sont les retombées ? Quelle serait la plus-value d'y associer les délégués généraux WBI, les ALS et les ALAC, notamment vu l'annonce des réseaux sectoriels qui vient d'être approuvée par les gouvernements ?

Par ailleurs, le coût de ces journées 2022, ajouté à celui de l'annulation de celles de 2020 interpelle – c'est un faible mot. En effet, ce coût atteint quasiment 1 000 euros par jour et par personne.

En réponse à une question écrite de l'un de mes collègues en mai, vous mentionniez une prévision de 950 000 euros pour l'édition 2022. Selon la presse, on serait à 1,4 million d'euros, avec des factures d'hôtel à 600 000 euros, et surtout des frais d'annulation pour 2020 de 200 000 euros, malgré l'assurance pour l'hôtel d'avoir le contrat pour 2022, et alors que cette annulation tombait dans le cadre des procédures covid. L'hôtel choisi n'a-t-il pas bénéficié de ces aides covid ? Dans un contexte de crise, de telles sommes apparaissent injustifiées, voire injustifiables. Qui a fait ces choix et les cautionnez-vous ?

Quant à la répartition des coûts de ces journées entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie, le ministre-président, en réponse à une question d'actualité posée il y a 15 jours, a évoqué une répartition de 36 % pour WBI contre 64 % pour l'AWEx. Confirmez-vous cette répartition, et à quelle logique correspond-elle ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, le retour des membres de nos réseaux à l'étranger a lieu tous les deux ans depuis 2000. À cette occasion, l'ensemble de la force de frappe diplomatique et sectorielle de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le monde, à savoir 125 membres composés des conseillers économiques et commerciaux, des délégués généraux et

des membres des réseaux sectoriels – ALAC et ALS – se rassemblent.

Les journées diplomatiques n’avaient pas pu se tenir depuis 2018 en raison de la crise du covid-19. La session de 2020 a dû faire l’objet de deux reports en 2020 et 2021. Les journées diplomatiques sont en effet le rassemblement de plusieurs activités. Les objectifs poursuivis sont multiples, et les bénéfices escomptés également. Ces journées se déclinent en volets principaux :

- la formation regroupée sur quelques jours avec l’ensemble des collègues et plus de 50 ateliers thématiques ;
- des rencontres de terrain sur deux journées en Wallonie, avec des programmes de visites dans chacune des provinces ;
- les Export Days.

Tous les deux ans, durant deux journées, les Export Days permettent à nos réseaux, CEC et ALS, de rencontrer, en un laps de temps très concentré, un maximum d’entreprises wallonnes en face à face, sur un format de rencontre B2B, afin de leur fournir une information de première main sur les marchés d’intérêt pour elles ou les zones ou pays concernés.

Parallèlement à ces B2B, sont également organisés au cours de ces deux journées, divers séminaires thématiques à l’attention des entreprises.

Les Export Days by Wallonia se résument en quelques chiffres :

- 12 séminaires sur l’export, les marchés, les stratégies, les réglementations ;
- 402 participants externes : des entreprises ou d’autres partenaires ;
- 1 259 contacts B2B avec les 90 CEC et les six ALS ;
- plus de 80 % des répondants à l’enquête d’évaluation ont jugé l’événement très bien, voire excellent. Comme points positifs, il est noté, par les interlocuteurs sondés, la qualité des retours des conseillers, l’organisation très professionnelle, les excellents contacts et le gain de temps.

Ces deux jours de B2B sont gratuits pour les entreprises.

Au-delà de l’utilité évidente d’un tel retour pour nos entreprises et nos écosystèmes, le volet humain de cette réunion des membres de l’AWEx est également essentiel.

En effet, évoquons les *team buildings* entre équipes des réseaux et équipes wallonnes : la bonne gestion d’équipes implique aussi de renforcer l’esprit d’équipe entre le personnel en Belgique et le personnel des réseaux, et ce, d’autant plus après quatre ans. Ces quatre années ont été compliquées pour bien des interlocuteurs concernés. En effet, notons que le besoin de « rentrer au pays » est bien là : notre réseau wallon a vu, par deux

fois, leur retour bisannuel avorté, en 2020 et 2021, pour cause de crise sanitaire et d’impossibilité, pour la plupart, de voyager et de « rentrer au pays ». S’ensuivent des difficultés pour un certain nombre de nos agents à l’étranger : des difficultés personnelles, des difficultés familiales, des difficultés de toute nature, qu’un certain nombre ont vécues dans le cadre de ces périodes de tensions, voire de tensions fortes liées à la pandémie à travers le monde, sans parler des multiples tâches administratives auxquelles ils ont dû se soumettre en s’adaptant à cette nouvelle situation en étant des expatriés.

Le retour prévu en 2022 a également été orienté vers ces responsables de poste qui ont, me semble-t-il, un très légitime besoin de renouer avec leurs collègues, avec leur hiérarchie et avoir ce type de réunion en présentiel. La plupart d’entre eux, Madame Ryckmans, notamment en Asie, mais pas uniquement, ont vécu une crise sanitaire dans des conditions de tensions et d’isolement sans pareil. Il était urgent de retrouver un espace de rencontre, de dialogue, un esprit de corps et de refaire le point après ces difficiles épreuves.

Le coût des activités décrites précédemment s’est élevé à 820 000 euros, hors frais de transport, puisque les journées diplomatiques remplacent les Business Days annuels qui, eux, comportent aussi un budget, évidemment récurrent chaque année, puisqu’il s’agit d’activités annuelles. Avec les frais de retour annuels et récurrents, on atteint les 915 000 euros.

Ce montant ne couvre pas les dépenses des International Business Awards, organisés par intérêt de calendrier, à la même occasion et au même endroit que les journées diplomatiques, dont le budget estimé est de 182 600 euros.

Ainsi, le budget total de ce retour en journées diplomatiques 2022 se monte à 570 000 euros. Si je fais l’addition : 570 000 euros auxquels s’ajoutent les 200 000 euros de frais d’annulation, auxquels s’ajoutent 50 000 euros pour les salles supplémentaires, on arrive aux 820 000 euros que j’ai précédemment cités.

Par ailleurs, en ce qui concerne la répartition, celle-ci est faite au prorata du nombre de chaque participant en fonction de son réseau, puisque près de 65 % des participants relèvent de l’AWEx, tandis que 35 % relèvent de WBI.

En outre, s’agissant de journées diplomatiques, pour toute autre question, je vous invite à ne pas hésiter à questionner mes collègues en charge des réseaux diplomatiques concernés. Je m’exprime pour mon domaine de compétences.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, je prends note de votre réponse. Vous avez expliqué la

difficulté devant laquelle se trouvaient les équipes à cause du covid-19. Beaucoup de secteurs ont connu des difficultés très fortes en Belgique et en Wallonie. Ils ont continué à en connaître par la suite. Dès lors, cela ne concerne pas un secteur spécifique malgré l'éloignement.

Je ne peux pas considérer qu'il faut quelque chose de particulier lors des retrouvailles de ces personnes. Cela semble justifier certaines dépenses.

Par contre, je veux bien entendre l'intérêt de ces rencontres et l'importance des échanges avec les entreprises. Dans un contexte de crise, tout cela doit être recalibré pour poursuivre des rencontres les plus intéressantes possibles sans consentir à de telles dépenses. Les chiffres évoqués sont confirmés à différents endroits : on parle de 820 000 euros plus les frais de transport. Cela m'apparaît particulièrement élevé. Le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles que je n'ai pas manqué d'interroger entend agir de manière à réduire les frais et à éventuellement ne plus faire que de petites rencontres d'une semaine et éventuellement une année sur deux. La question reste posée.

**QUESTION ORALE DE MME SOBRY À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
PRÉPARATION À LA RECONVERSION PAR ET  
POUR LES ENTREPRISES »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Sobry à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la préparation à la reconversion par et pour les entreprises ».

La parole est à Mme Sobry pour poser sa question.

**Mme Sobry (MR).** – Monsieur le Ministre, la transition numérique des entreprises est un défi dont vous avez, depuis le début de la législature, mesuré toute l'importance, en attestent vos nombreuses initiatives en la matière.

Il y a quelques semaines, en séance plénière, j'avais souligné, sur base des résultats du baromètre numérique 2022, à quel point les entreprises pêchaient en ce qui concerne la formation au numérique de leurs employés. Si je vous reviens sur le sujet, c'est parce que la Fédération des entreprises de Belgique, la Fédération de l'industrie technologique Agoria et le cabinet Deloitte, ont récemment publié un rapport selon lequel

pas moins de 477 000 emplois seraient créés d'ici 2030, en lien avec les évolutions technologiques. Par ailleurs, environ 126 000 d'emplois devraient disparaître durant ce même laps de temps, en raison de l'avènement de l'intelligence artificielle et de l'automatisation. Cependant, la balance est largement positive en termes de création d'emplois.

Comme le Gouvernement entend veiller au déploiement de dispositifs d'adaptation et de perfectionnement des compétences, ce que l'on appelle l'*upskilling*, pour accompagner les entreprises et leurs salariés dont l'activité sera profondément affectée par un changement technologique important, j'ai plusieurs questions à vous adresser.

Avez-vous pris connaissance du rapport précité ? Comment l'analysez-vous ? Comment sensibiliser les entreprises à la nécessité de davantage former leurs employés et leurs collaborateurs à élargir leurs compétences ? Quelles initiatives prenez-vous pour favoriser la reconversion des entreprises et de leurs travailleurs et ainsi répondre à la forte demande à venir ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, j'ai bien pris connaissance de ce rapport qui est une réactualisation d'une étude *Be The Change* dont la première mouture était sortie en 2018 et qui va dans le même sens, amplifiant même les constats et les perspectives de l'étude initiale.

Au-delà des chiffres que vous citez, cette étude met le doigt sur un enjeu croissant et crucial : celui de la pénurie de profils qualifiés et numériquement compétents sur le marché de l'emploi. L'étude pointe d'importants problèmes de recrutement qui en découlent et auxquels sont confrontés de plus en plus d'entreprises avec, par conséquent, la nécessité d'adapter l'offre de formation, qu'il s'agisse de la formation initiale, de la requalification de la formation tout au long de la carrière ou bien encore de l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Il est crucial également de développer les compétences numériques des travailleurs en incluant dans les référentiels de formation, d'une part, des compétences numériques transversales quelle que soient les formations et aussi, d'autre part, à travers l'accompagnement qu'au long de la carrière ou bien en phase de reconversion, les travailleurs doivent pouvoir obtenir.

À cet égard, le dernier baromètre entreprises de l'AdN relève qu'en 2022, seulement 22 % des

entreprises employant du personnel déclarent avoir formé au moins un collaborateur dans un domaine numérique entre 2020 et 2022, soit 10 % de moins qu'en 2020. L'explication semble être la perception que les dirigeants ont de l'importance de former leurs collaborateurs au numérique : 45 % des dirigeants d'entreprise considèrent le numérique comme une opportunité – les chiffres sont ici en augmentation –, c'est plus de 10 % par rapport à 2020. La formation numérique n'apparaît toutefois qu'en troisième place au rang des leviers pour une transformation numérique réussie de l'entreprise.

Pour sensibiliser davantage les entreprises et les employeurs, le projet pilote UpSkills Wallonia a pointé deux éléments intéressants. D'une part, il montre la nécessité pour les entreprises de se tourner vers une stratégie interne à l'entreprise d'*upskilling*, voire de *reskilling*, puisqu'elles ne trouvent pas sur le marché de l'emploi les profils qualifiés recherchés. Il faut avoir une démarche de formation interne, confiée peut-être à un opérateur extérieur. Cette démarche internalisée à l'entreprise paraît être une des pistes intéressantes. D'autre part, le projet pilote pointe le manque de recours aux formations existantes par les entreprises, sans doute parce qu'elles ne les identifient pas assez comme une opportunité pour réussir leur propre transformation numérique d'entreprise.

Afin de sensibiliser davantage les employeurs à cette nécessité, une des pistes envisagées est d'amplifier le programme Leadership numérique. Ce programme a déjà été expérimenté, avec succès, auprès d'un groupe limité à ce stade, soit 200 entreprises ; ce programme, exclusivement réservé aux dirigeants d'entreprises, leur propose de participer à un atelier dit d'*onboarding* leur permettant de développer un plan de transformation numérique de leur entreprise. Ce plan inclut aussi une stratégie de *change management* et un plan de formation pour le personnel. J'ai souhaité dégager un budget de 245 000 euros en 2023 pour, complémentaiement, intensifier ce programme ; mais d'autres initiatives découleront des conclusions et recommandations du projet pilote UpSkills Wallonia, notamment en vue de toucher plus et davantage les petites et moyennes entreprises.

Trois axes d'actions sont identifiés :

- sensibiliser les dirigeants, car il est nécessaire qu'ils se saisissent eux-mêmes pleinement du numérique et qu'ils le considèrent comme une opportunité pour développer leurs activités, ce qui nécessite le développement de compétences internes.
- compléter les outils, et la boîte à outils à disposition pour que ceux-ci puissent mobiliser des ressources spécifiques dont ils ont réellement besoin. Je rappelle qu'il y a aujourd'hui des chèques-entreprises : relance par le numérique, et d'autres encore qui sont aujourd'hui accessibles. L'idée est d'avoir un chèque-entreprise complémentaire et spécifique, la mise à disposition de méthodes

adaptées et la communication plus ciblée des valeurs d'exemple de transformations de certaines entreprises.

- construire un programme adapté aux entreprises non technologiques de moins de 50 travailleurs en concertation avec un panel de dirigeants représentatifs du tissu économique wallon est également sur la table des recommandations formulées à l'issue de ce projet pilote.

Je pense que, indépendamment de l'action concernant les STEM ou les STEAM de façon générale, un certain nombre de mesures plus ciblées, de leviers qui résultent des analyses dont nous disposons aujourd'hui – les analyses d'Agoria et de l'AdN – et de conclusions de ce projet UpSkills Wallonia doivent être mis en œuvre si l'on veut réussir ce tournant de la transformation digitale et numérique de notre monde économique.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Sobry.

**Mme Sobry (MR).** – Merci, Monsieur le Ministre. Je m'étais permise de venir vers vous car j'avais posé la même question à la ministre de la Formation qui, elle, avait souligné que l'importance du développement des compétences pour faire face au défi de cette transition technologique n'est pas justement mesurée par les entreprises wallonnes ; peut-être encore plus difficilement pour les PME et les TPE.

Selon cette ministre, la balle est davantage dans le camp des employeurs que dans celui de la formation organisée par les pouvoirs publics. Les entreprises doivent être tournées vers le futur, se montrer ouvertes et former autant que possible leurs collaborateurs. La piste de l'internalisation est primordiale. Il me semble inconcevable de leur confier l'entière responsabilité de la formation de leurs travailleurs à des compétences que le marché du travail exigera demain.

Le défi de l'anticipation à la reconversion professionnelle me semble à ce titre relever davantage des compétences de la ministre de la Formation. Vu sa réponse et surtout l'impact que pourrait avoir sur notre économie le fait de manquer le virage de la formation au numérique, il était intéressant d'obtenir votre position en tant que ministre de l'Économie.

Je vous remercie, car votre réponse très complète confirme notamment toute l'importance de la formation. Je vous remercie également d'avoir fait le point sur tout ce que vous entreprenez à ce sujet dans le cadre des compétences qui sont les vôtres.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

*Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*

**Mme la Présidente.** – Les questions orales ou interpellations de :

- M. Léonard, sur « la modification du Plan de développement à long terme (PDLT) et ses répercussions sur les zones d'habitat » ;
- M. Florent, sur « le manque de jeunes repreneurs dans le milieu agricole » ;
- M. Mugemangango, sur « la subsidiation par le Plan de relance des géants de l'énergie profitant des crises et des multinationales destructrices d'emploi » ;
- Mme Mael, sur « la politique industrielle wallonne » ;
- M. Mugemangango, sur « l'échec des aides de crise aux indépendants et PME » ;
- Mme Schyns, sur « la stratégie spatiale de la Wallonie » à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des

Centres de compétences, sont transformées en questions écrites.

*Interpellations et questions orales retirées*

**Mme la Présidente.** – Les questions orales ou interpellations de :

- M. Antoine, sur « la réaction de la Région wallonne face aux nombreuses difficultés administratives rencontrées par les agriculteurs » ;
- M. Disabato, sur « les discussions du Gouvernement wallon sur l'alternance prévues le 15 avril 2023 » à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 15 heures 54 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Les Engagés  
M. François Bellot, MR  
M. Olivier Bierin, Ecolo  
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences  
Mme Veronica Cremasco, Présidente  
M. François Desquesnes, Les Engagés  
M. Philippe Dodrimont, MR  
M. Eddy Fontaine, PS  
M. Antoine Hermant, PTB  
M. Nicolas Janssen, MR  
Mme Joëlle Kapompole, PS  
Mme Sabine Laruelle, MR  
M. Olivier Maroy, MR  
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo  
Mme Marie-Martine Schyns, Les Engagés  
Mme Rachel Sobry, MR

## ABRÉVIATIONS COURANTES

5C	Collectif des coopératives citoyennes pour le circuit court
ADAN	Association pour le développement des actifs numériques (France)
AdN	Agence du numérique
ALAC	attaché de liaison académique et culturelle
ALS	agent de liaison scientifique
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
ASBL	association sans but lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
B2B	business to business (d'entreprise à entreprise) (BtoB)
B2C	business to consumer (d'entreprise à consommateur) (BtoC)
BASF	Badische Anilin und Soda-Fabrik (groupe chimique allemand)
BDO	Binder, Dijker, Otte & Co. (réseau de cabinets d'audit)
Benelux	Belgique, Nederland et Luxembourg
BPI	Banque publique d'investissement (France)
CA	conseil d'administration
CATU	conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme
CCT	convention collective de travail
CEC	conseiller économique et commercial
Cenaero	Centre de recherche appliquée en aéronautique
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CNE	Centrale nationale des employés
CO <sub>2</sub>	dioxyde de carbone
CoDT	Code du développement territorial
Comeos	Fédération belge du commerce et des services
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPDT	Conférence permanente du développement territorial
CRM	capacity remuneration mechanism (mécanisme de rémunération des capacités)
CVA	coût-vérité à l'assainissement
CVD	Coût-vérité à la distribution
CWATUPE	Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie
DAL	Direction de l'aménagement local
DDT	Direction du développement territorial
DIS	domaine(s) d'innovation stratégique(s)
DPR	Déclaration de politique régionale
EEN	Europe Entreprise Network
Elia	gestionnaire de réseau de transport d'électricité
Eurostat	Office statistique de l'Union européenne
FEDER	Fonds européen de développement régional
FN	Fabrique nationale
FSMA	Financial Services and Markets Authority (Autorité des services et marchés financiers)
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
GISER	Gestion intégrée Sol-Érosion-Ruissellement (cellule)
GRD	gestionnaire de réseau(x) de distribution
HEC	Haute école commerciale
IDEA	Intercommunale de développement économique et d'aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre (SCRL)
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
InBW	Intercommunale du Brabant wallon (anciennement IBW)

IP	Intellectual Property
IPCEI	Important Project of Commun European Interest (Projet important d'intérêt européen commun)
IRA	Inflation Reduction Act (loi américaine sur la réduction de l'inflation)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MecaTech	pôle de compétitivité wallon en génie mécanique
OEB	Office européen des brevets
PAC	Politique agricole commune
PAP	plan(s) d'actions prioritaires
PATLIB	PATen LIBrary
PDLT	Plan de développement à long terme
PIB	produit intérieur brut
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PRW	Plan de relance de la Wallonie
PTE	Pacte territorial pour l'emploi
RGEC	Règlement général d'exemption par catégorie
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
S3	Smart Specialisation Strategy (Stratégie de spécialisation intelligente)
SAR	site à réaménager
SCTC	société coopérative de transformation et de commercialisation
SDC	schéma de développement communal
SDER	Schéma de développement de l'espace régional
SDP	schéma de développement pluricommunal
SDT	Schéma de développement territorial
SETCa	Syndicat des employés, techniciens et cadres de la FGTB
SFPI	Société fédérale de participations et d'investissement
SOCOPRO	Services opérationnels du collège des producteurs
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SOWAFINAL	Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPW	Service public de Wallonie
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
STEAM	science, technology, engineering, arts, mathematics (sciences, technologie, ingénierie, arts, mathématiques)
STEM	science, technology, engineering, mathematics (sciences, technologie, ingénierie, mathématiques)
SWDE	Société wallonne des eaux
TGV	turbine gaz-vapeur
TLPE	Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie (SPW)
TPE	très petite(s) entreprise(s)
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
TWEED	Technologie wallonne énergie, environnement et développement durable (cluster)
UCL	Université catholique de Louvain
ULB	Université libre de Bruxelles
ULg	Université de Liège
USA	United States of America (États-Unis d'Amérique)
UWE	Union wallonne des entreprises
WBI	Wallonie-Bruxelles International
WING	Wallonia Innovation and Growth (Wallonie Innovation et Croissance)
ZAC	zone d'aménagement concerté